

Chambre des Représentants.

Session de 1878-1879.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sur la situation de l'enseignement professionnel subsidié sur l'article 58 du Budget de mon Département.

Le dernier rapport publié sur cet enseignement date de l'année 1867 ⁽¹⁾.

A cette époque, les institutions créées à l'aide des subsides de l'État, des provinces et des communes, comprenaient :

- 1° 14 écoles industrielles;
- 2° 70 ateliers d'apprentissage, situés dans les deux Flandres;
- 3° L'école provinciale de l'industrie et des mines du Hainaut;
- 4° L'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Depuis lors, il a été créé 18 écoles industrielles.

2 ateliers d'apprentissage ont été établis dans la province de Hainaut, un dans celle de Namur et un dans la Flandre occidentale.

15 ateliers ont été supprimés dans les Flandres.

Il a été institué, de plus, des cours publics professionnels à Bruxelles, un cours public de photographie au Musée royal de l'industrie et un cours de manœuvre et d'entretien de machines à vapeur à Namur.

Ainsi nous possédons actuellement :

32 écoles industrielles.

59 ateliers d'apprentissage, plus l'école de Mons, l'Institut supérieur d'Anvers et les cours précités.

(1) Voir *Documents parlementaires*, session de 1866-1867, n° 130.

Nous allons passer succinctement en revue la situation de ces diverses institutions.

§ 4. — ÉCOLES INDUSTRIELLES.

Les écoles se répartissent comme il suit entre les diverses provinces :

Anvers	1
Brabant	4
Flandre occidentale	3
Flandre orientale	2
Hainaut	13
Liège	4
Limbouurg	1
Luxembourg	1
Namur.	1
TOTAL.	52

Les écoles instituées depuis l'année 1867, sont les suivantes :

Ath en	1871
Arlon.	1872
Bruxelles	1869
Bruxelles (filles)	1868
Châtelet	1870
Furnes	1869
Jamioulx.	1868
Jumet.	1870
Louvain	1876
Marchienne-au-Pont	1873
Monceau-sur-Sambre	1873
Morlanwelz	1871
Nivelles	1873
Ostende	1867
Pâturages	1868
Renaix	1868
Saint-Ghislain	1866
Ypres.	1867

Le développement des écoles industrielles démontre combien l'utilité de l'enseignement professionnel est de plus en plus appréciée.

Donner à l'ouvrier une instruction scientifique qu'il ne peut acquérir dans l'atelier, lui procurer par là les moyens d'améliorer sa condition matérielle, développer son intelligence, en l'initiant à la connaissance des lois générales

qui président aux transformations de la matière, le soustraire ainsi graduellement à la tyrannie de la routine, augmenter la valeur économique de son travail, le mettre en état de contribuer à l'accroissement de la production et à l'augmentation des salaires : tel est le but de l'enseignement professionnel organisé par l'État.

Le programme de cet enseignement comprend, en général, le dessin avec ses applications, la géométrie, le calcul, des notions de comptabilité, de physique et de chimie, la mécanique, l'hygiène, etc. Mais ce programme n'est pas invariable. Il subit des modifications nécessaires d'après les besoins des industries locales.

L'instruction que l'ouvrier acquiert dans ces écoles, les bons conseils qui lui sont donnés exercent sur son avenir une très-grande influence et écartent de son esprit les idées malfaisantes dont les funestes résultats ne sont que trop connus.

L'école industrielle constitue donc un grand moyen de moralisation et de progrès et le Gouvernement doit, à notre sens, faire tous ses efforts pour la perfectionner et la multiplier.

C'est dans ce but qu'une inspection régulière a été créée pour les écoles industrielles⁽¹⁾.

Chacune d'elles a été visitée avec le plus grand soin et le sera désormais chaque année.

Si un grand nombre des écoles existantes répondent entièrement au but en vue duquel elles ont été créées, d'autres laissent à désirer, sous certains rapports.

Le personnel y est trop peu rétribué, l'enseignement n'y est pas complet, les locaux sont insuffisants, le matériel d'enseignement et les collections font défaut ou présentent des lacunes.

Trop d'économie a présidé à l'organisation de certaines écoles, de sorte que, malgré la bonne volonté du personnel, elles ne peuvent pas rendre tous les services désirables.

Le Gouvernement a entrepris la tâche de mettre immédiatement toutes les écoles sur un bon pied, et il ne négligera rien pour que la classe ouvrière profite largement du bénéfice de ces institutions. C'est pourquoi, il a été demandé au Budget de l'exercice 1879 une première augmentation du crédit destiné à pourvoir aux améliorations urgentes qu'elles nécessitent.

Dans plusieurs des meilleures écoles, telles que celles d'Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, Huy, Liège, Verviers, Namur, l'enseignement est donné avec beaucoup plus de développement que dans les écoles secondaires. Il y est convenablement pourvu aux besoins du personnel et du matériel. Les villes, les provinces et l'État interviennent largement dans les dépenses. Aussi, l'enseignement y laisse-t-il fort peu à désirer et les résultats obtenus répondent-ils à l'importance des sacrifices.

(1) Par arrêté royal du 4 avril 1878, M. Rombaut (Eugène), ingénieur des arts et manufactures, a été nommé inspecteur de l'enseignement professionnel.

On peut considérer ces établissements comme des écoles professionnelles de premier ordre. Mais il n'en est pas de même partout ailleurs. Là surtout où les tâtonnements d'une organisation récente se font encore sentir.

On trouvera à l'annexe n° 1 un résumé des rapports d'inspection qui ont été adressés à l'Administration. Des renseignements détaillés y sont fournis sur la situation de chacune des écoles, sur les lacunes que présentent l'enseignement, l'état des locaux, le matériel et les collections.

De l'ensemble de ces rapports, il ressort que dix écoles ne laissent guère à désirer, que douze sont dans une très-bonne voie, que six marchent assez bien, mais sont susceptibles de grandes améliorations, et qu'enfin quatre de ces établissements doivent être réorganisés.

Les locaux laissent à désirer ou sont insuffisants dans huit localités, le matériel de classe fait défaut dans deux écoles, le matériel d'enseignement théorique et de dessin est incomplet dans quatorze écoles, l'enseignement théorique laisse à désirer dans sept établissements, et, enfin, dans presque toutes les écoles les bibliothèques ne sont pas suffisamment garnies et ne comprennent pas assez de livres que puissent consulter utilement les ouvriers.

Le Gouvernement s'est imposé le devoir de remédier immédiatement à cet état de choses et s'occupe de pourvoir partout aux améliorations et aux modifications qui ont été reconnues nécessaires.

L'examen scrupuleux qui a été fait de la situation des écoles industrielles a démontré qu'un cours extrêmement important pour la classe ouvrière n'était donné que dans quelques-uns de ces établissements.

Nous voulons parler du cours d'économie politique ou industrielle.

Un cours semblable ne figure que dans les programmes de sept écoles, à savoir : celles d'Anvers, de Bruxelles, de Charleroi, de Huy, de Gand, de Louvain et de Liège.

Partout ailleurs il fait absolument défaut.

Le Gouvernement a voulu combler cette lacune : il a prescrit qu'à partir de 1879 un cours d'économie industrielle sera donné dans toutes les écoles indistinctement et il a fourni un programme de ce cours. (Voir annexe n° 5.)

On comprend l'extrême utilité de répandre parmi les classes ouvrières de saines notions sur le capital, le salaire, la division du travail, les rapports entre l'ouvrier et le patron, etc.

Le tableau (annexe n° 2) fournit pour chacune des écoles industrielles le relevé des dépenses auxquelles elles donnent lieu, le nombre de leurs élèves et de leurs professeurs, ainsi que le résumé des matières qu'on y enseigne.

La dépense totale à laquelle donnent lieu les trente-deux écoles actuelles s'est élevée pour l'année 1878, à la somme de fr. 590,325 98 c., soit 12,200 francs environ par établissement.

Dans cette dépense, l'État intervient en moyenne pour 39 p. %, les provinces pour 46 p. %, et les communes, avec les dons particuliers, pour 45 p. %.

Les subsides de l'État sont, généralement, alloués en raison des sacrifices faits par les communes et les provinces.

Le nombre des professeurs qui sont attachés aux écoles industrielles s'élève

à 262; celles-ci ont été fréquentées en 1877-1878 par 8,587 élèves, ce qui fait une moyenne de 262 élèves par école. Mais entre cette moyenne et les chiffres portés au tableau, il y a des écarts considérables. Telle école réunit plus de 1000 élèves, tandis que telle autre n'en possède pas 100.

Les écoles qui reçoivent le plus grand nombre d'élèves sont, en premier lieu, celles de Bruxelles (600), Gand (827), Charleroi (1074), Seraing (590), Verviers (699), en second lieu, celles de Bruxelles (filles) (529), Châtelet (458), Monceau-sur-Sambre (508) et Liège (508).

Dans les autres écoles, la population est inférieure à 500, et descend même jusqu'au-dessous de 100.

Une bonne organisation des écoles, ainsi que l'établissement de locaux suffisants, amèneront, sans aucun doute, une augmentation notable du nombre des élèves dans les institutions de cette dernière catégorie.

§ 2. — ATELIERS D'APPRENTISSAGE.

Historique.

On sait que l'industrie linière, qui constituait autrefois presque l'unique branche de la production manufacturière des Flandres, était fondée, en grande partie, sur le travail à la main. L'introduction de la filature à la mécanique, les progrès réalisés dans la fabrication des toiles par les pays vers lesquels la Belgique exportait ses tissus, les prohibitions douanières établies à l'étranger, amenèrent de redoutables crises dans cette industrie. Dès 1854, le malaise devint tel parmi les populations ouvrières flamandes que le Gouvernement et la Législature unirent leurs efforts à ceux de l'initiative privée pour arrêter la décadence de la fabrication des toiles. On eut recours à l'établissement d'un droit d'entrée sur les articles étrangers, mais cette mesure de protection fut impuissante à conjurer une crise due, avant tout, à l'infériorité de nos moyens de production et aux perfectionnements apportés à la fabrication dans des pays voisins.

Sur la proposition de l'*Association nationale pour le progrès de l'ancienne industrie linière*, le Gouvernement ouvrit, en 1840, une enquête à l'effet d'examiner la situation de cette industrie et de rechercher les moyens les plus efficaces de la soulager. La commission chargée de cette enquête préconisa, entre autres mesures, l'institution de comités industriels qui, avec l'aide des autorités publiques, s'efforceraient de relever le travail des populations flamandes. Ces comités, dont l'organisation fut décrétée par le Gouvernement, avaient notamment pour mission :

1° De distribuer aux tisserands les plus pauvres des ballants avec navette, afin de transformer les anciens métiers en métiers à navette volante;

2° De distribuer des temples perfectionnés, des peignes en acier et des lames pour les diverses espèces de toiles;

3° De charger des tisserands instructeurs d'enseigner à domicile chez les ouvriers la manœuvre des nouveaux métiers;

4° D'établir dans certains centres de fabrication des ateliers de perfectionnement pour enseigner l'usage du métier à navette volante et la fabrication des diverses espèces de toiles;

5° D'organiser des ateliers spéciaux pour enseigner aux femmes et aux jeunes filles le tissage des toiles légères et d'y former de bonnes fileuses;

6° D'instituer des écoles d'apprentissage de métiers, aux frais des autorités publiques.

Les comités industriels se mirent activement à l'œuvre; ils rendirent, il est vrai, sous le rapport de la bienfaisance, des services aux populations des Flandres, surtout pendant les années calamiteuses de 1846 et de 1847, mais au point de vue de l'amélioration et de la transformation du travail, leur action fut impuissante.

En même temps que les comités, l'administration avait établi, à titre d'essai, quelques ateliers, dans lesquels on enseignait d'une manière pratique, les nouveaux procédés de tissage et les perfectionnements dont ils étaient susceptibles.

Les bons résultats obtenus à l'aide de ces institutions, engagèrent les autorités publiques à en augmenter successivement le nombre et à rechercher dans ces centres d'instruction professionnelle le moyen de relever l'industrie des Flandres.

Les ateliers d'apprentissage furent organisés définitivement par un arrêté royal du 26 janvier 1847, et soumis, en 1849, à un régime d'inspection. Ils eurent pour but et pour effet de perfectionner le filage du lin et le tissage des toiles et de remplacer une partie du travail linier par d'autres branches de fabrication : teinture, tissus divers, articles de Roubaix, de Tarare, de Saint-Quentin, de Saint-Gall, tapis, étoffes pour ameublement, broderies au plumetis, mousselines et basins brodés, peluches de soie, velours de coton, châles de laine, flanelle, etc.

Les rapports que le Gouvernement a présentés à diverses reprises à la Législature (1) attestent que les ateliers d'apprentissage ont contribué beaucoup à introduire des industries nouvelles et des procédés perfectionnés; ils ont eu, en outre, pour effet d'améliorer le travail en développant l'instruction des apprentis et de relever le taux des salaires et l'esprit d'entreprise.

En 1860 une enquête fut instituée au sujet de l'opportunité du maintien des ateliers d'apprentissage.

Les résultats de cette enquête ont été insérés dans le n° 6 des Actes de la Chambre des Représentants, session de 1860-1861. A cette époque, sauf quelques rares exceptions, les autorités compétentes considéraient les ateliers comme des institutions nécessaires à l'instruction professionnelle élémentaire des populations flamandes, ainsi qu'à la prospérité des industries qu'elles exercent. La Législature a partagé cette appréciation et, depuis cette époque, elle a voté annuellement au Budget du Département de l'Intérieur, une allocation

(1) Chambre des Représentants, 28 août 1851, 5 mai 1854, 25 janvier 1858, Actes de la Chambre, n° 6, session de 1860-1861, n° 150, session de 1866-1867.

qui a permis au Gouvernement de contribuer dans les dépenses ordinaires des ateliers d'apprentissage.

Règlement organique.

Dès lors ces établissements ont pris place, comme institutions permanentes, parmi les établissements d'enseignement professionnel. Ils sont régis aujourd'hui par l'arrêté royal organique du 10 février 1861, modifié par celui du 10 janvier 1873.

Voici les dispositions principales de ces arrêtés, qui déterminent, d'une manière précise, les conditions essentielles que doit présenter un atelier, pour obtenir le concours pécuniaire de l'État. Ils laissent, toutefois, aux besoins locaux et à l'initiative qui doit en dériver, une part légitime d'influence et d'action.

« Ne sont subsidiés sur les fonds de l'État ou de la province que les ateliers institués ou adoptés par les communes, avec ou sans l'intervention des bureaux de bienfaisance ou des particuliers, et destinés à former de bons ouvriers, en suppléant à l'absence ou à l'insuffisance des moyens ordinaires de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

» L'institution ou l'adoption des ateliers doit être réclamée par délibération des conseils communaux intéressés, et approuvée par la députation permanente du conseil provincial.

» Ces collèges indiquent dans leur délibération, outre les motifs qui justifient l'institution ou l'adoption de l'atelier, les frais de premier établissement et les dépenses annuelles auxquelles l'atelier doit donner lieu, ainsi que les recettes, provenant soit des allocations des communes, des bureaux de bienfaisance ou des particuliers, soit des subsides de la province, qui sont destinés à les couvrir.

» Les ateliers subsidiés sur les fonds de l'État sont dirigés par une commission administrative de trois membres, dont un appartenant à la nomination de l'État, un à la nomination de la province et un à la nomination de l'administration communale. Le mandat des membres de la commission est renouvelé tous les trois ans.

» Un secrétaire-trésorier est adjoint à chaque commission administrative; il est nommé par le Gouverneur de la province, sur la proposition de l'administration communale.

» L'enseignement primaire est donné dans les ateliers par l'instituteur communal ou par tout autre agent choisi par l'autorité locale, en conformité de l'article 10 de la loi du 23 septembre 1842. La durée de l'enseignement est au moins d'une heure par jour.

» Des contre-maîtres instructeurs, nommés et révoqués, sur l'avis des commissions administratives, par le Gouverneur de la province, sont chargés de l'instruction professionnelle des apprentis.

» Nul ne peut être attaché à un atelier en qualité de contre-maître instructeur, s'il ne sait lire, écrire et calculer d'après le système décimal, et s'il n'a prouvé, en outre, qu'il est en état d'enseigner aux apprentis tous les détails

théoriques et pratiques des branches d'industrie exercées dans l'atelier, et notamment du montage des métiers, ainsi que du tissage des toiles fines et des étoffes façonnées, pour ceux de ces établissements destinés à l'enseignement du tissage.

» La préférence est donnée, en cas de parité de mérite sous ce rapport, à ceux qui sont, en outre, au courant du tissage au métier Jacquard.

» Pour être admis en qualité d'apprenti dans un atelier, il faut être âgé de 12 ans au moins, et avoir l'aptitude voulue pour exercer la branche d'industrie qui y est enseignée.

» Les apprentis qui possèdent l'instruction primaire, pourront, par exception, être admis avant l'âge de douze ans, et, en cas de parité d'âge, ils seront toujours reçus de préférence.

» Une rétribution fixée par la commission administrative, peut être exigée des apprentis non indigents.

» Les commissions administratives veillent à ce que le travail des apprentis soit toujours en rapport avec leurs forces physiques.

» Dans aucun cas la durée de la journée de travail ne peut dépasser douze heures : elle est partagée de manière que les apprentis ne soient pas astreints au travail pendant plus de quatre heures consécutives.

» Un salaire fixé par la commission administrative, en raison de leur aptitude et des conditions stipulées avec les entrepreneurs d'industrie pour le travail de l'atelier, est alloué aux apprentis.

» Une retenue qui ne peut être inférieure à 5 p. %, ni dépasser 10 p. %, est faite sur le salaire.

» Le montant de cette retenue est versé dans une caisse spéciale et employé, s'il y a lieu, lors de la sortie des apprentis, à l'achat de l'outillage dont ils ont besoin pour exercer à domicile leur métier.

» Chaque apprenti est pourvu d'un livret où le paiement des salaires, ainsi que le prélèvement des retenues, sont inscrits, à mesure qu'ils sont opérés.

» Les apprentis tisserands sont exercés avec soin, non-seulement au tissage proprement dit, mais aussi à la préparation des chaînes, au rentrage des fils en lisse, au montage des métiers d'après la décomposition des échantillons et la lecture des dessins ou dispositions, en un mot, à tout ce qui fait partie de l'art du tisserand.

» Les apprentis doivent fréquenter régulièrement l'atelier et l'école qui y est annexée, en conformité des prescriptions du règlement d'ordre intérieur, jusqu'à ce qu'ils aient terminé leur instruction professionnelle et acquis l'habileté d'ouvriers complètement formés, pouvant se passer ultérieurement de l'assistance d'un contre-maitre instructeur.

» A leur sortie, un certificat, constatant leur aptitude et leur conduite, leur est délivré, s'il y a lieu, par la commission administrative.

» Le travail des ateliers se fait au compte des industriels qui fournissent la matière première.

» La préférence doit être donnée aux fabricants qui offrent les conditions les plus avantageuses à l'ouvrier, tant au point de vue du salaire que de l'instruction professionnelle.

» Les commissions administratives, secondées par les contre-maitres instruc-

teurs, prennent les dispositions nécessaires pour qu'au moyen du travail à façon obtenu aux conditions les plus avantageuses, il soit pourvu régulièrement aux besoins de l'instruction professionnelle des apprentis.

» Elles peuvent, à cet effet, et en cas de nécessité, conclure, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur, des conventions dont la durée ne dépasse pas le terme de deux années.

» Des registres de comptabilité, où sont inscrites toutes les opérations des ateliers, ainsi que les journées de travail, les salaires et les retenues des apprentis, sont tenus par les secrétaires des commissions administratives.

» Un règlement d'ordre intérieur est arrêté par la Commission administrative, sous l'approbation de la députation permanente.

» Les Commissions administratives dressent les projets de budgets et arrêtent les comptes des ateliers, sous l'approbation de la Députation permanente du conseil provincial et du Ministre de l'Intérieur.

» Chaque année, dans le courant du mois de janvier, la commission administrative adresse au conseil communal, pour être transmis au Gouverneur de la province, un rapport sur la marche et la situation de l'atelier, pendant l'année écoulée.

» Ce rapport est rédigé sous forme de tableau, d'après un modèle qui lui est adressé par l'administration provinciale.

» La surveillance des ateliers, quant à l'instruction et à l'administration, est exercée par les autorités communales, d'après les dispositions de la loi du 30 mars 1836, par les inspecteurs désignés en conformité de l'arrêté ministériel du 13 mars 1849, ainsi que par l'inspecteur de l'industrie, d'après les indications du Ministre de l'Intérieur.

» Les contre-maitres instructeurs peuvent être réunis en conférence par les inspecteurs, avec l'autorisation du Ministre de l'Intérieur.

» Des jetons de présence sont accordés aux contre-maitres présents à ces conférences, qui ont pour objet tout ce qui concerne le progrès de l'enseignement professionnel des ateliers.

» Il peut être accordé, dans les limites des allocations des budgets, aux apprentis qui, à leur sortie des ateliers, en sont jugés dignes à raison de leur aptitude et de leur conduite, des récompenses pécuniaires, destinées, soit à compléter le prix d'achat d'ustensiles perfectionnés, en cas d'insuffisance des retenues, soit à pourvoir à d'autres besoins dérivant de l'exercice de leur métier. »

Nombre des ateliers.

En 1867, date du dernier rapport présenté à la Législature sur l'enseignement professionnel, le nombre des ateliers d'apprentissage était de 70 : 53 pour la Flandre occidentale et 15 pour la Flandre orientale.

Depuis cette époque, 15 ateliers, 14 en Flandre occidentale et 1 en Flandre orientale, ont été supprimés, parce que, d'après l'avis des autorités compétentes, ils ne rendaient pas des services suffisants, à cause de leur organisation défectueuse ou de l'insuffisance des locaux, ou bien encore parce que leur maintien ne paraissait plus répondre à une nécessité locale. Voici l'indi-

cation de ces ateliers : Beeclacre, Rollegheem-Capelle, Wacken (filles), Poperinghe, Langhemarcq, Menin, Mouscron (garçons), Mouscron (filles), Heule, Iseghem, Ghistelles, Avelghem, Bruges (deux ateliers) et Renaix.

Par contre, un atelier pour le tissage de la toile a été établi par le conseil communal de Merckem (Flandre occidentale) le 12 octobre 1871 et subventionné depuis 1875, sur les fonds de l'État.

En 1870, le conseil communal de Monceau-sur-Sambre (Hainaut) a institué pour les jeunes filles un atelier pour le tressage de la paille, la couture, etc.

Cet atelier a été subventionné à partir de 1872, sur les fonds de l'État.

Un atelier pour le tressage de la paille a été également ouvert pour les jeunes filles à Gerpinnes (Hainaut), en 1867. Cette institution participe depuis 1870 aux subventions de l'État.

Enfin, à Jemelle (Namur), un atelier de couture, etc., a été établi en 1877, pour les femmes et les jeunes filles. Cet atelier reçoit une subvention de l'État.

En résumé, depuis 1867, 15 ateliers ont été supprimés et 4 établis avec le concours des autorités publiques. — Le nombre des ateliers actuellement en exercice est de 59, dont :

- 42 en Flandre occidentale,
- 14 en Flandre orientale,
- 2 en Hainaut,
- 1 dans la province de Namur.

Nombre et salaire des apprentis.

Le tableau suivant indique le nombre et le salaire moyen des apprentis qui se trouvaient dans les ateliers en 1877, ainsi que celui des ouvriers formés pendant cette année. Il mentionne également le chiffre total des ouvriers formés depuis la fondation des ateliers actuellement existants.

PROVINCES.	NOMBRE des apprentis en 1877.	MOYENNE du salaire journalier des apprentis.	NOMBRE des ouvriers formés en 1877.	NOMBRE des ouvriers formés depuis la fon- dation des établissem ^{ts} existants.
Flandre occidentale	877	francs. 0 87	497	16,480
Flandre orientale	405	1 07	155	5,307
Hainaut	152	0 45	20	135
Namur (1)	"	"	"	"
TOTAUX et MOYENNE.	1412	0 79	650	21,922

(1) L'atelier d'apprentissage institué dans la province de Namur ne fonctionne que depuis la fin de l'année 1877. — Le salaire des apprentis est en moyenne de fr 5 60 c^t par mois. Le nombre des élèves a été de 48 en 1878.

Enseignement primaire.

D'après le règlement organique du 10 février 1861, dans les ateliers subventionnés sur le Trésor public, le travail technique doit être combiné avec l'enseignement primaire. — Les apprentis s'instruisent tout en apprenant leur métier, et lorsqu'ils sortent d'apprentissage, ils savent lire, écrire et calculer.

Voici, quant à la population des ateliers, la statistique de l'instruction des apprentis en 1877 :

PROVINCES.	POPULATION des ateliers en 1877.	NOMBRE DES APPRENTIS sachant			NOMBRE des apprentis illettrés.	PROPORTION pour cent des illettrés.
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement.		
Flandre occidentale	877	447	270	110	50	5.72
Flandre orientale	405	220	90	51	42	10.42
Hainaut	152	90	40	2	"	"
Namur	(1) 45	45	"	"	"	"

Inspection des ateliers.

En vertu de l'arrêté ministériel du 13 mars 1849, il a été nommé dans chacune des deux Flandres un inspecteur des ateliers d'apprentissage⁽²⁾. Une indemnité annuelle fixe est accordée, sur les fonds de l'État, aux inspecteurs, qui jouissent, en outre, de frais de route et de séjour.

Ces fonctionnaires sont spécialement chargés de visiter les ateliers, afin de s'assurer que l'on y observe les dispositions réglementaires arrêtées par le Gouvernement. Ils veillent à ce que des mesures soient prises pour le progrès de l'enseignement technique et ils s'appliquent à étendre, au moyen de conférences qu'ils donnent à ces agents, l'instruction professionnelle des contre-mâîtres. Les inspecteurs adressent tous les ans à l'autorité supérieure un rapport sur l'objet de leur mission.

Situation des ateliers.

Nous publions plus loin les rapports des inspecteurs des ateliers des Flandres et des états détaillés présentant la situation de chacun des établissements, pendant l'année 1877, avec toutes les indications propres à faire connaître leur importance et les services qu'ils rendent (voir annexes nos 4 et 5, A, B, C et D).

(1) Chiffres de 1878, l'atelier existant dans la province de Namur n'ayant été institué qu'à la fin de l'année 1877.

(2) Remplissent les fonctions d'inspecteur : M. J. Van Hecke, de Bruges, dans la Flandre occidentale et M. L. Billiet, de Saint-Nicolas, dans la Flandre orientale.

Recettes et dépenses.

Aux termes du règlement organique, les budgets et les comptes des ateliers sont soumis au contrôle du Gouvernement.

Le tableau annexe n° 6 fournit l'indication des recettes et des dépenses de chaque établissement, pour l'exercice 1878.

Il en résulte que la dépense générale des 59 ateliers s'élève à la somme de fr. 72,968 87 c^s. Soit une moyenne de 1,236 francs par atelier.

Les recettes sont portées à la somme de fr. 80,058 13 c^s, composée des éléments suivants :

Subsides de l'État	fr. 44,536 »
» des provinces	15,777 10
» des communes	16,805 96
Recettes diverses.	2,959 07
TOTAL.	fr. 80,058 13

La différence entre les recettes et les dépenses constitue le boni éventuel.

§ 5. — ÉCOLE PROVINCIALE D'INDUSTRIE ET DES MINES DU HAINAUT, A MONS.

Ce n'est guère que depuis un quart de siècle que l'on comprend généralement l'importance de l'application des sciences pures aux travaux de l'industrie. L'instruction qui paraissait d'abord se restreindre à l'étude des *théories* et des *lois abstraites* des sciences naturelles, est entrée dans une voie plus patique.

L'École centrale de *Paris*, fondée il y a un demi-siècle à peu près, a révélé l'importance extrême de l'enseignement scientifique appliqué. L'École provinciale de *Mons* a été établie sur les *même bases*.

Fondée en 1857 par le conseil provincial du Hainaut, elle fut réorganisée en 1861; son règlement fut soumis à l'approbation du Gouvernement qui, depuis cette époque, intervient dans les dépenses de cet établissement.

Le règlement de 1861 fut remplacé par un nouveau règlement, approuvé par arrêté ministériel du 29 septembre 1877, qui apporta de nombreuses améliorations dans l'enseignement.

Cette école a rendu depuis *quarante ans* des services signalés à l'industrie du pays, et surtout aux grands et nombreux établissements de la province du *Hainaut*.

L'enseignement appliqué s'est propagé jusque dans nos Universités et ensuite dans nos écoles inférieures: nos industriels comprennent que tout progrès, toute amélioration est fondée sur la *science*, que c'est dans la science

qu'il faut chercher les éléments d'une production plus régulière, plus rapide et moins coûteuse.

L'expérience à laquelle on a trop longtemps attribué une valeur presque exclusive dans la direction des travaux industriels, n'était trop souvent que la persistance dans la *routine*.

Ce préjugé semble avoir, en grande partie, disparu aujourd'hui.

Les observations qui précèdent n'étaient pas inutiles pour expliquer le succès croissant de l'*École provinciale d'industrie et des mines du Hainaut* et faire mieux apprécier le but de l'institution.

L'enseignement donné à l'école de Mons comprend : la mécanique, les constructions civiles, etc.; l'exploitation des mines et la construction des machines; la physique et la géométrie descriptive, etc.; la chimie, la docimasia, la métallurgie; la construction des chemins de fer; l'exploitation des chemins de fer; la géologie et la minéralogie; le dessin industriel, etc.; l'économie politique; l'étude des constructions anciennes et modernes.

Il y a des élèves effectifs et des élèves libres. Les élèves payent une rétribution annuelle de 120 francs.

La durée des études qui était de trois années, a récemment été portée à quatre années.

La population moyenne de l'école a été, pour les quatre dernières années, de 111 élèves, répartis comme il suit :

	Élèves effectifs.	Élèves libres.	Total.
1874-1875	105	14	119
1875-1876	101	16	117
1876-1877	97	15	112
1877-1878	87	10	97

Depuis la création de l'école (1837) le nombre des élèves qui l'ont fréquentée a été de 2,270.

Pendant l'année 1877-1878, des 97 élèves admis aux cours, 87 sont belges et 10 étrangers. Les provinces de Namur, de Luxembourg, de Limbourg et de la Flandre orientale ont chacune fourni un élève; les 85 autres appartiennent à la province de Hainaut.

Quant aux 10 élèves étrangers, 8 viennent de France, 1 de l'Afrique et 1 du Brésil.

Des diplômes d'ingénieur sont délivrés par des jurys spéciaux aux élèves qui ont terminé leurs études complètes et qui font preuve de capacités suffisantes. Ces diplômes se délivrent par spécialité, d'après les dispositions du règlement.

Les élèves effectifs peuvent seuls obtenir le diplôme.

Depuis l'origine de l'école, 577 diplômes ont été délivrés.

Pour les cinq dernières années, les diplômes ont été répartis comme il suit :

	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.
Pour la mécanique	3	6	6	8	5
Pour la construction et l'exploitation des chemins de fer	3	4	»	»	»
Pour la métallurgie	5	5	2	1	1
Pour l'exploitation des mines.	8	9	7	12	18
Pour la chimie industrielle	»	2	1	1	»
TOTAL.	19	23	16	22	24

Ce qui donne une moyenne de 21 diplômes environ délivrés chaque année.

La catégorie des élèves libres n'est pas admise à l'examen de sortie; elle a été créée seulement pour donner aux jeunes gens qui ont déjà une profession industrielle, les moyens de compléter leur instruction, en suivant quelque cours relatif à leur spécialité.

La haute direction et la surveillance de l'école sont exercées par la députation permanente du conseil provincial.

Il y a, en outre, une Commission administrative, composée de sept membres.

Le personnel enseignant de l'école de Mons est excellent et l'on ne peut que donner de justes éloges à l'intelligente administration du directeur, ainsi qu'au zèle et à la science des professeurs.

Le personnel se compose, outre le directeur, de sept professeurs et de quatre répétiteurs.

Les collections pour l'usage des leçons sont assez complètes; l'administration a fait des frais relativement considérables pour les former et les tenir au courant du progrès; mais l'insuffisance des locaux s'opposait à leur accroissement, comme à leur bon entretien.

C'est pourquoi, ayant égard aux besoins qui résultent de l'importance toujours croissante de l'école, la ville de Mons a acquis les vastes bâtiments de l'ancien collège de Houdain et s'est mise en mesure de les approprier à leur nouvelle destination. Cette installation comprendra les classes, les amphithéâtres, le laboratoire, etc. On y placera les collections scientifiques de la province et de la ville, lesquelles seront mises à la disposition de l'école et concourront ainsi aux succès des études.

Les frais d'acquisition et d'appropriation s'élèveront à 158,000 francs.

La ville a demandé au Gouvernement de lui allouer, de ce chef, un subside pour l'aider à couvrir une faible partie des dépenses qu'elle s'impose.

Dès que l'école sera installée dans son nouveau local, on pourra combler, d'une manière efficace, les lacunes signalées plus haut.

Toutes les questions de construction et d'application sont traitées par les mathématiques pures, à l'exclusion, autant que possible, du calcul différentiel et intégral. L'école de Mons forme ainsi une sorte d'intermédiaire entre les *Athénées* et les écoles du génie civil et des mines annexées aux Universités. Par ses procédés de démonstration moins théoriques et plus pratiques, elle

se maintient dans une position *intermédiaire*, où elle continuera à rendre de très-utiles services.

La preuve en est, d'ailleurs, dans ce fait que presque tous les élèves sortis de l'école de *Mons* occupent aujourd'hui dans les grandes exploitations et les usines du Hainaut principalement, des positions honorables et lucratives.

Ils y exercent une influence marquée sur l'organisation de ces établissements. C'est ici le lieu de faire observer que si nous parvenons à nous défendre contre la concurrence *anglaise* en ce qui touche notre exploitation *charbonnière*, c'est grâce aux progrès que nous avons faits dans l'installation de nos exploitations, dans l'aérage et la ventilation, dans les procédés d'extraction ; c'est en exploitant des veines *beaucoup moins riches* et à des profondeurs *bien plus considérables* que nos concurrents d'Angleterre, c'est à force d'améliorations et de procédés plus savamment étudiés que nous soutenons la lutte.

Ces résultats sont dus, sans conteste, aux ingénieurs sortis des écoles de *Liège* et de *Mons*.

Les dépenses de l'école provinciale s'élèvent pour l'exercice 1878 à fr. 67,032 56 c., dont 45,500 francs, pour le personnel et fr. 21,732 56 c., pour le matériel.

Cette dépense est couverte au moyen des ressources suivantes :

Excédant du dernier compte	fr.	41,232 56
Subside de l'État		17,277 »
Subside de la ville de Mons		7,733 »
Subside de la province		22,770 »
Minerval des élèves		8,000 »
TOTAL.		<u>67,032 56</u>

§ 4. — INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE A ANVERS.

L'Institut supérieur de commerce d'Anvers a été fondé en 1832, par le Gouvernement et l'administration communale d'Anvers.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour permettre d'apprécier l'utilité de cet établissement, les services qu'il rend, et pour faire bien comprendre son excellente organisation, que de publier plus loin (voir annexe n° 7) le rapport que l'administration de l'Institut a présenté sur la marche de l'établissement depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1877.

Depuis l'année 1832, l'école d'Anvers a reçu 2,154 élèves, dont 1,181 belges et 953 étrangers et elle a délivré 176 diplômes de capacité, dont 106 à des belges et 70 à des étrangers.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 23 juillet 1876, le diplôme de capacité confère le titre de licencié en sciences commerciales.

En vue de faciliter l'étude des sciences commerciales aux jeunes gens

dépourvus de fortune, le Gouvernement a, par un arrêté royal du 16 octobre 1878, institué des bourses d'études, dont le maximum est fixé à 600 francs par bourse et le montant total annuel à 3,000 francs.

Plusieurs conseils provinciaux ont également voté en 1878 des fonds dans le même but, en faveur d'élèves distingués d'établissements d'enseignement moyen de leur province.

Les dépenses de l'Institut de commerce pour l'exercice 1878 s'élèvent à la somme de fr. 73,405 27 c^s, dont fr. 47,774 60 c^s sont affectés au personnel enseignant et administratif et fr. 25,630 67 c^s au matériel, y compris la répartition du minerval entre les professeurs.

Les recettes de l'Institut s'élèvent à la même somme, savoir :

Subside de l'État.	fr. 42,400 »
» de la ville	13,374 »
Minerval des élèves	17,200 »
Encaisse de l'année précédente	251 27
TOTAL.	fr. 73,405 27

Afin d'augmenter les moyens d'instruction des élèves, le Gouvernement vient, d'accord avec la ville et la Commission administrative, d'organiser auprès de l'Institut des conférences sur la physique du globe et la météorologie, qui seront données par un savant météorologiste attaché à l'Observatoire royal de Bruxelles. Ces conférences, au nombre de douze, seront accessibles au public, afin de permettre aux armateurs, aux commerçants et aux agents maritimes d'Anvers d'acquérir des connaissances sur une matière qui les intéresse à un haut degré.

L'Institut d'Anvers est parfaitement administré et dirigé. Son corps enseignant est composé d'hommes intelligents, zélés et instruits. Les élèves que l'on y forme reçoivent une instruction complète, parfaitement appropriée aux besoins du commerce, et ils constituent une phalange d'hommes éclairés qui ne peuvent manquer d'exercer un jour une influence marquée sur nos relations commerciales.

§ 3. — COURS DE PHOTOGRAPHIE DU MUSÉE DE L'INDUSTRIE A BRUXELLES.

Depuis 1871 des leçons publiques et gratuites de photographie ont été données au Musée de l'industrie, par M. Rommelaere, chimiste de cet établissement et secrétaire de l'Association belge de photographie. Des opérations pratiques complètent le cours.

Chaque année, les leçons suivies par de nombreux auditeurs, sont de mieux en mieux appréciées. Un public sérieux vient y chercher des moyens d'instruction théorique et pratique, dont il peut ensuite tirer parti dans l'intérêt de l'industrie et de la science.

La photographie se développe chaque jour; ses applications, sans cesse

se maintient dans une position *intermédiaire*, où elle continuera à rendre de très-utiles services.

La preuve en est, d'ailleurs, dans ce fait que presque tous les élèves sortis de l'école de *Mons* occupent aujourd'hui dans les grandes exploitations et les usines du Hainaut principalement, des positions honorables et lucratives.

Ils y exercent une influence marquée sur l'organisation de ces établissements. C'est ici le lieu de faire observer que si nous parvenons à nous défendre contre la concurrence *anglaise* en ce qui touche notre exploitation *charbonnière*, c'est grâce aux progrès que nous avons faits dans l'*installation* de nos exploitations, dans l'aérage et la ventilation, dans les procédés d'extraction ; c'est en exploitant des veines *beaucoup moins riches* et à des profondeurs *bien plus considérables* que nos concurrents d'Angleterre, c'est à force d'améliorations et de procédés plus savamment étudiés que nous soutenons la lutte.

Ces résultats sont dus, sans conteste, aux ingénieurs sortis des écoles de *Liège* et de *Mons*.

Les dépenses de l'école provinciale s'élèvent pour l'exercice 1878 à fr. 67,052 56 c^s, dont 45,500 francs, pour le personnel et fr. 21,752 56 c^s, pour le matériel.

Cette dépense est couverte au moyen des ressources suivantes :

Excédant du dernier compte	fr.	11,252 56
Subside de l'État		17,277 »
Subside de la ville de Mons		7,753 »
Subside de la province		22,770 »
Minerval des élèves		8,000 »
TOTAL.		fr. 67,052 56

§ 4. — INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE A ANVERS.

L'Institut supérieur de commerce d'Anvers a été fondé en 1852, par le Gouvernement et l'administration communale d'Anvers.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour permettre d'apprécier l'utilité de cet établissement, les services qu'il rend, et pour faire bien comprendre son excellente organisation, que de publier plus loin (voir annexe n° 7) le rapport que l'administration de l'Institut a présenté sur la marche de l'établissement depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1877.

Depuis l'année 1852, l'école d'Anvers a reçu 2,154 élèves, dont 1,181 belges et 953 étrangers et elle a délivré 176 diplômes de capacité, dont 106 à des belges et 70 à des étrangers.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 25 juillet 1876, le diplôme de capacité confère le titre de licencié en sciences commerciales.

En vue de faciliter l'étude des sciences commerciales aux jeunes gens

plus nombreuses et plus utiles, s'introduisent dans la plupart des industries, dans l'enseignement, dans l'observation ou le contrôle des expériences scientifiques. L'art photographique n'est plus isolé ou limité à ses propres ressources; mais il a pénétré et il est utilisé avantageusement dans toutes les professions qui ont des rapports avec les arts graphiques. Pour ne citer qu'un exemple, l'héliotypie, l'héliogravure, la phototypie, le gillotage, offrent des moyens certains et économiques de reproductions artistiques et industrielles.

Afin de comprendre les applications de la photographie, et le nombre en est considérable, pour parvenir à en tirer un parti utile, il faut posséder les notions que les leçons du Musée de l'industrie ont pour but de vulgariser.

Une collection importante d'instruments, qui s'accroît chaque année par des achats consacrés aux perfectionnements les plus récents, permet d'appuyer et de compléter les explications par des expériences et des démonstrations. Une bibliothèque, composée d'ouvrages relatifs à la photographie et de reproductions par les divers procédés, est à la disposition des élèves inscrits.

En 1878 le nombre des inscriptions s'est élevé à 89.

Le cours donne lieu à une dépense annuelle de 2,500 francs, prélevée sur les fonds de l'État. La plus grande partie de cette somme est affectée à l'acquisition des instruments et des matières nécessaires pour les opérations.

Le programme ci-après ne donne que des indications sur le but et la marche des cours. Le professeur traite avec plus de détails les sujets nouveaux qui présentent un intérêt particulier, principalement au point de vue des applications industrielles.

Programme des leçons données en 1878.

- I. Historique. — Aperçu général des divers procédés en usage.
- II. Propriétés physiques et chimiques de la lumière. — Lentilles : leurs qualités et leurs défauts, moyen de corriger ceux-ci. — Examen des principaux objectifs : leurs qualités et leurs défauts; détermination de leur foyer. — Prix.
- III. Description des principaux appareils employés : chambres noires, châssis, cuvettes, trépieds, obturateurs, etc. — Cabinet noir. — Atelier vitré.
- IV. *Production des clichés ou images négatives.* — Procédé au collodion humide. — Coton-poudre. — Collodion, bain d'argent, révélateur. — Examen de la pureté des produits.
- V. Procédé au collodion sec : Taupenot, Russel. — Procédé par les émulsions. — Procédés sur papier ordinaire, ciré, gélatiné, etc.
- VI. Procédés instantanés. — Obturateur spécial, collodion, révélateur. — Photographie microscopique. — Photographie en voyage.
- VII. Production des images positives : procédés aux sels d'argent. — Causes de l'instabilité des épreuves. — Procédés sans sels d'argent : aux sels de cuivre, de chrome, de fer, etc.

- VIII. Agrandissements : description des appareils. — Emploi des lumières artificielles. — État actuel de l'héliochromie. — Utilisation des résidus.
- IX. Production des images positives. Procédés inaltérables au charbon : Poitevin, Swann, Jean Renaud, Marion, etc.
- X. Impressions aux encre grasses. — Photolithographie. — Phototypie.
- XI. Photogravure.
- XII. Émaux et applications diverses ; micrographie, lever des plans, astronomie, géographie, etc.

§ 6. — COURS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A BRUXELLES.

Des cours publics et gratuits sont organisés, chaque année, par la ville de Bruxelles, avec l'intervention pécuniaire du Gouvernement. — Le Département de l'Intérieur accorde un subside de 2,500 francs pour les dépenses afférentes à cette institution, qui ne cesse de produire les meilleurs résultats.

En 1877-1878, 940 auditeurs ont assisté en moyenne aux conférences, dont le nombre a été de 152.

Elles se rapportaient aux matières suivantes :

Droit administratif et industriel, professeur, M. Adnet

Astronomie populaire, professeur M. Loxhay ;

Histoire de la Belgique, professeur M. Alphonse Wauters ;

Économie politique, professeur M. J. Schaar ;

Chimie industrielle et physique, professeur, M. Bergé.

Hygiène, professeur M. le Dr Charbonnier.

Des conférences populaires sur l'histoire des lettres en Belgique ont également été données par M. Ch. Potvin et fréquentées en moyenne par 100 personnes, pour chacune des 19 séances.

§ 7. — COURS DE MANOEUVRE ET D'ENTRETIEN DES MACHINES A VAPEUR A NAMUR.

En 1876 un cours pratique sur la manœuvre et l'entretien des machines à vapeur a été institué à l'École industrielle de Namur, avec le concours financier de la province et de l'État.

Ce cours, qui est public et gratuit, donne lieu à une dépense annuelle de 1000 francs, qui est prélevée, par moitié, sur les fonds provinciaux et sur le Budget du Département de l'Intérieur.

En 1877, 56 conférences, d'une heure et demie, ont été données le dimanche, par M. Berchem, ingénieur principal de mines, qui s'est acquitté de sa mission avec le zèle le plus louable.

Chacune des conférences a été fréquentée, en moyenne, par plus de 50 personnes. On compte parmi les auditeurs non-seulement des chauffeurs,

des machinistes, mais encore des propriétaires, des directeurs d'établissements industriels, qui trouvent intérêt à acquérir une connaissance parfaite des appareils qu'ils emploient.

Les élèves des cours de 1877 appartenaient à 23 communes différentes.

A la clôture des leçons, des certificats de capacité ont été délivrés à 14 personnes, qui avaient fait preuve de connaissances spéciales.

§ 8 FINAL. — DÉPENSES GÉNÉRALES.

Nous donnons à l'annexe n° 8 le relevé général des dépenses de l'enseignement professionnel, pour les exercices 1873 à 1878.

Pour la dernière année, elles s'élèvent à la somme de 276,900 francs, répartie comme il suit :

32 écoles industrielles et professionnelles.	fr.	153,969	»
59 ateliers d'apprentissage		44,536	»
Institut supérieur de commerce à Anvers.		42,400	»
École provinciale d'industrie et des mines du Hainaut . . .		17,277	»
Cours public de photographie		2,500	»
Cours publics professionnels de Bruxelles		2,500	»
Cours de chauffage de machines à vapeur à Namur . . .		500	»
Frais d'inspection des ateliers d'apprentissage		2,968	60
Frais d'inspection des écoles industrielles.		4,658	78
Achat de livres, de matériel et dépenses diverses		5,590	62
TOTAL.	fr.	276,900	»

Cette dépense est certainement peu élevée si l'on considère le grand nombre et l'importance des institutions aux frais desquelles le crédit alloué au Budget doit aider à pourvoir. Ce crédit est insuffisant pour permettre de donner aux écoles le développement que méritent ces utiles établissements et d'y apporter les améliorations qui sont reconnues indispensables, afin qu'ils rendent tous les services que l'on doit en attendre.

Le Gouvernement se propose donc de réclamer successivement les augmentations de crédit qu'il jugera nécessaire et il compte sur l'appui de la Législature pour l'aider à répandre largement l'instruction professionnelle parmi les classes ouvrières.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.



$$\binom{9}{20}$$

ANNEXES.

ANNEXE 1.

RAPPORTS D'INSPECTION DES ÉCOLES INDUSTRIELLES.

N° 1.

ÉCOLE INDUSTRIELLE D'ANVERS.

(*Nijverheidsschool voor werken en ambachtsslieden.*)

L'école industrielle d'Anvers (*Nijverheidsschool voor werken en ambachtsslieden*) a été fondée en 1860, par quelques jeunes gens qui, réunis en société, avaient pris pour titre : *De Vlaamsche Vrienden*. Leur but était d'enseigner aux artisans et aux ouvriers les connaissances nécessaires à l'exercice de leur profession. Cette institution était primitivement une simple école de dessin d'ornement et d'éléments d'architecture. En 1862, elle reçut une autre organisation, sur un pied plus large, et prit le nom d'École industrielle libre (*Vrije Nijverheidsschool*). Livrés à leurs propres ressources, les fondateurs ne purent donner à leur œuvre tout le développement nécessaire : ils n'avaient ni matériel, ni modèles, ni locaux convenables. Mais ils parvinrent à acquérir tout ce qui leur faisait défaut, au moyen de souscriptions particulières, de subsides de l'État, de la province et de la ville.

Cette période transitoire subsista jusqu'en 1865, époque à laquelle le Gouvernement refusa d'allouer des subsides qui allaient chaque année en augmentant, si l'école n'était pas régulièrement adoptée et ne recevait pas une organisation nouvelle, basée sur celle des institutions analogues de Liège, de Verviers, de Gand, etc.

Les propositions du Gouvernement furent adoptées en 1866 et un nouveau règlement fut arrêté, d'accord avec l'Administration communale.

Cet établissement qui, au début, était une école privée, recevant de légers

subsidés de l'État, de la province et de la ville d'Anvers, devint donc une institution officielle à partir de l'année scolaire 1866-1867.

L'école industrielle d'Anvers est placée sous la surveillance et la haute direction d'un Conseil d'administration, composé de cinq membres, dont la nomination doit être agréée par le Ministre de l'Intérieur.

L'enseignement est gratuit et est donné en flamand; il comprend : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la physique, la chimie, la mécanique, la législation, l'architecture, l'hygiène, la tenue des livres, l'économie politique. Les cours se donnent tous les jours de la semaine, de 6 à 9 heures du soir, dans des locaux qui ont été appropriés à leur destination, mais qui laissent à désirer sous bien des rapports. Toutefois, la direction en a tiré tout le parti possible, notamment pour les salles de dessin.

Les cours sont divisés en trois années d'études; en outre, il y a une école préparatoire. Comme les cours scientifiques cessent à la fin de mars, la Commission administrative avait proposé de porter la durée des études à cinq années. Après examen, il a été reconnu qu'il suffirait d'élever le nombre des années d'études à quatre, en laissant, toutefois, subsister le cours préparatoire.

Les matières sont généralement bien enseignées et les leçons bien comprises.

La méthode suivie est excellente : on classe les élèves d'après leur degré d'instruction.

Un arrêté ministériel du 8 octobre 1878 a autorisé les élèves à suivre les cours de l'école industrielle dès l'âge de 12 ans, pourvu qu'ils satisfassent aux examens d'entrée exigés par le règlement.

Pendant l'année 1877-1878, 149 élèves ont suivi les différents cours. Les professeurs, au nombre de 10, sont satisfaits de la conduite et de l'application de leurs élèves.

Les collections sont assez complètes et permettent aux professeurs de donner de l'attrait à leurs leçons. La bibliothèque laisse à désirer par le côté peu pratique des livres qui la composent.

En résumé, les progrès des élèves sont satisfaisants; mais pendant le semestre d'été, on constate un manque de régularité dans la fréquentation des cours.

Le corps professoral se réunit fréquemment pour discuter les mesures à prendre dans l'intérêt de l'institution et examiner les questions que soulève l'organisation de l'école.

ANNEXE 1, N° 2.

ÉCOLE INDUSTRIELLE ET ACADEMIE DES BEAUX-ARTS RÉUNIES, A ARLON.

La ville d'Arlon fonda en 1858 une école d'arts et métiers; c'était une école de dessin; mais à cause de son organisation défectueuse, l'institution périclita et, en 1868, elle fut supprimée. En 1870, la commune sollicita l'intervention du Gouvernement pour la réorganisation complète de l'école, sous le titre d'Académie des beaux-arts et d'école industrielle réunies.

Le Gouvernement accueillit la demande et le règlement organique fut approuvé par arrêté ministériel du 22 mai 1872.

L'école possède des locaux convenables, son mobilier également est dans un état satisfaisant, mais les instruments pour l'application des cours scientifiques font complètement défaut. Il est vrai de dire que ceux-ci sont peu développés et, sous ce rapport, l'école laisse à désirer. Le Gouvernement s'occupe de la réorganiser sur des bases plus solides. Le nombre des élèves communs à l'école industrielle et à l'Académie réunies a été de 73 pour l'année scolaire 1877-1878.

ANNEXE 1, N° 3.

ÉCOLE INDUSTRIELLE ET ACADEMIE DE DESSIN RÉUNIES, A ATH.

Les industries dominantes de la localité sont l'ébénisterie, la menuiserie, l'exploitation des carrières, la marbrerie; en outre, la construction des machines tend à se développer et de nombreuses fabriques de sucre ont été établies. On a donc reconnu l'utilité d'ajouter aux cours de dessin qui avaient été organisés depuis longtemps à Ath, les matières enseignées dans les écoles industrielles. Le Gouvernement, reconnaissant le bien-fondé des considérations que faisaient valoir à ce sujet les membres du conseil communal, annexa, en 1870, à l'Académie existante une école industrielle.

Toutefois, jusqu'ici les résultats de l'organisation nouvelle ont laissé à désirer. Les élèves, peu habitués à l'étude des sciences, malgré les efforts des professeurs pour rendre l'enseignement élémentaire et pratique, s'attachent spécialement au dessin, laissant presque entièrement de côté les cours scientifiques. C'est ainsi que l'inspection a constaté que la plupart des cours industriels inscrits au programme n'avaient qu'un nombre d'auditeurs fort restreint.

L'esprit scientifique, le désir de s'instruire n'animent point les élèves. Pour remédier à cette situation, il importe d'établir une connexité entre l'enseignement industriel proprement dit et l'enseignement académique, il faut des examens intelligemment gradués, établissant l'émulation entre les classes, enfin, il faut plus de discipline.

Les collections laissent à désirer à tous les points de vue; la bibliothèque également renferme fort peu de volumes qui puissent être utilisés pour les ouvriers.

La réorganisation de l'école est donc devenue indispensable et le Gouvernement a pris l'initiative des mesures nécessaires pour que l'institution dont il s'agit rende à l'ouvrier tous les services que l'on doit en attendre.

ANNEXE 1, N° 4.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE BRUGES.

L'école industrielle de Bruges fut fondée en 1853 et réorganisée en 1861. Bien avant cette époque, il existait dans le chef-lieu de la Flandre occidentale une école des beaux-arts et c'est à celle-ci que l'on annexa l'école industrielle, de telle sorte que l'enseignement graphique fut complété par des leçons théoriques.

Dans le principe, les résultats ne furent guère satisfaisants : les établissements industriels de Bruges n'étaient point assez nombreux, et la population ouvrière ne comprenait pas assez toute l'utilité d'un pareil enseignement. D'autre part, les hésitations et les tâtonnements inséparables d'un début, contribuaient à enrayer la marche des études et l'organisation définitive de certains cours.

L'adjonction de l'école industrielle à l'Académie de dessin n'ayant donné que des résultats négatifs, le Gouvernement, d'accord avec l'Administration communale et avec le Gouverneur de la province, résolut, pour relever l'institution, de la rendre complètement indépendante, et l'on décida d'organiser l'enseignement de manière que les élèves de l'Académie pussent assister à tous les cours scientifiques. Depuis cette époque (1861), l'institution est en progrès constant et elle rend des services importants à toutes les classes de la société.

Les locaux sont très-convenables ; placés dans un des meilleurs quartiers de la ville, ils répondent parfaitement à leur destination.

Les murs sont ornés de tableaux représentant des machines et des appareils en usage dans les diverses industries.

L'enseignement, divisé en trois années d'études, comprend : l'arithmétique, la géométrie élémentaire dans leurs applications à l'industrie, la mécanique, la physique et la chimie industrielle et le dessin industriel. Tous ces cours se donnent en flamand ; toutefois, il y a une section française, où tous les élèves peuvent apprendre l'orthographe, la dictée et recevoir quelques notions de style. Généralement les cours sont bien suivis. Les professeurs sont à la hauteur de leur mission et par leur zèle et leur exactitude, par la manière simple et pratique dont ils exposent leurs leçons, ils font apprécier par les élèves l'utilité des matières d'enseignement. Comme dans les autres villes flamandes, ce n'est que pendant le semestre d'hiver que les élèves s'astreignent à suivre régulièrement les leçons, mais le directeur a été heureusement inspiré en leur faisant faire pendant le semestre d'été des devoirs à domicile, résumant les leçons d'hiver. Un prix est affecté aux auteurs des cahiers qui sont les mieux tenus et qui attestent que les élèves ont bien compris l'objet des leçons.

Les cours de dessin sont parfaitement organisés ; l'enseignement suit une marche rationnelle.

Le professeur de dessin spécial a institué depuis deux ans un cours destiné aux élèves qui voudraient s'appliquer particulièrement à la confection de modèles pour les fabricants de dentelles. Notre pays est encore, en quelque sorte, tributaire de l'étranger pour ces travaux, qui coûtent fort cher. On ne peut donc qu'applaudir à cette heureuse initiative.

Les cours sont gratuits. Une distribution de prix a lieu annuellement.

Des récompenses, consistant en médailles et en instruments de mathématiques, sont remises aux élèves qui se sont signalés par leur bonne conduite, leur application et leurs succès. Les élèves peuvent également, après avoir rempli certaines conditions, obtenir des diplômes de capacité.

Pour l'année 1877-1878, le nombre des inscriptions a été de 106; la plupart des élèves habitaient la ville.

Les collections de l'école industrielle de Bruges sont belles et assez complètes. Il n'y a pas à pourvoir sous ce rapport, à des besoins immédiats.

La bibliothèque ne possède que peu de livres à l'usage des ouvriers flamands.

Le mobilier est parfaitement approprié.

L'école de Bruges peut être citée comme l'une des meilleures institutions de ce genre, au point de vue de son aménagement intérieur et de l'enseignement.

ANNEXE 1, N° 5.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE BRUXELLES.

L'école industrielle de Bruxelles a été créée en 1869; le règlement adopté par le conseil communal de cette ville, a été approuvé par arrêté ministériel du 12 novembre de ladite année.

Cette école a été annexée au Musée royal de l'industrie et établie dans les locaux de cet établissement.

Au point de vue de l'enseignement, la situation est très-satisfaisante.

Bruxelles et ses faubourgs sont un centre important de beaucoup d'industries; la population ouvrière y est nombreuse, mais il n'est pas inutile de faire observer que la capitale offre aussi de nombreuses occasions de distractions, et l'expérience a démontré que plus que dans toute autre ville de province, le directeur de l'école de Bruxelles doit multiplier ses rapports avec les parents et les patrons, pour obtenir une fréquentation assidue et régulière.

Les cours sont donnés très-exactement.

Il n'est pas difficile de réunir à Bruxelles de bons professeurs pour toutes les branches de l'enseignement; mais ici comme dans d'autres communes, les locaux sont insuffisants.

En 1877-1878, les inscriptions de la première année d'études s'élevaient à 197, celles de la deuxième année étaient de 109, celles de la troisième année, de 53.

A la fin de l'année, ces chiffres étaient réduits respectivement à 121, à 98 et à 55.

Le cours spécial de dessin pour tout ce qui concerne la *construction* comptait 241 inscriptions et l'on est parvenu, malgré l'insuffisance des locaux, à conserver 160 élèves réguliers.

Ce nombre ne pourrait guère être dépassé; malgré l'agrandissement du local effectué à grands frais par la ville, il est impossible, en ce moment, d'admettre tous les ouvriers qui se présentent et qui exercent tous l'une ou l'autre branche de l'industrie du bâtiment.

La classe spéciale de dessin des machines a compté 19 élèves, 619 ouvriers, artisans, apprentis, commis et employés attachés à l'industrie ont donc fréquenté les cours de l'école pendant la dernière année scolaire.

Conformément au règlement organique, sept certificats de capacité ont été délivrés à la fin de l'année, aux élèves qui ont fait preuve de connaissances suffisantes.

La bibliothèque scolaire a été fréquentée du 1^{er} juillet 1877 au 30 juin 1878, par 2,865 lecteurs.

Les cours sont divisés en trois années d'études, bien que chaque cours soit donné *complètement* en une *seule année*.

Il y a eu pour l'année 1878-1879 plus de 200 auditeurs qui se sont présentés en première année. Les cours devraient donc être *dédoublés* : c'est là une *nécessité* évidente; mais les classes sont toutes occupées et le local fait absolument défaut. Il n'est pas inutile de faire observer que la Commission administrative a été obligée de refuser déjà, à plusieurs reprises, l'offre de leçons ou de conférences sur des matières spéciales, d'un véritable intérêt pour la classe ouvrière, parce que dans le courant de l'année scolaire, aucune salle n'était disponible.

Les cours actuels, tels que l'arrêté d'organisation les a constitués, suffisent, dans une certaine mesure, pour l'enseignement des notions générales applicables, en quelque sorte, à toutes les professions; mais on reconnaît tous les jours que dans une capitale qui se développe avec une merveilleuse rapidité, où les industries de luxe prennent chaque jour un nouvel essor, l'enseignement donné aux artisans devrait comprendre plusieurs applications spéciales; ce n'est pas à dire que l'on ait la prétention d'enseigner aucun métier. Mais il y a entre les principes théoriques et le travail manuel, des notions d'*application*, de goût, de dessin, des notions historiques même, qui peuvent guider et éclairer le contre-maitre dans la direction et le choix judicieux de ses travaux. Ce sont ces cours ou conférences que nous considérons comme devant compléter l'enseignement général et spécial pour les artisans de la capitale.

Dans une récente réunion avec les professeurs convoqués, en vertu de l'article 8 du règlement organique, pour signaler à la commission les lacunes de l'enseignement ou les améliorations dont l'organisation scolaire actuelle serait susceptible, le professeur du dessin à main levée et d'après le relief, s'est plaint avec raison de ce que sa classe devant inévitablement servir également d'au-

ditore pour les leçons orales de la première année, il lui était impossible, avec l'organisation et le mobilier actuels, de donner une leçon convenable.

La Commission administrative a manifesté unanimement le regret d'une situation aussi fâcheuse, et elle a décidé d'appeler toute la sollicitude du Gouvernement et de l'autorité communale sur la nécessité d'aviser à consacrer à l'école industrielle de Bruxelles un local beaucoup plus vaste, tant pour le *dédoublement* de plusieurs cours et l'installation de cours nouveaux, que pour l'arrangement méthodique des collections, reléguées aujourd'hui dans des souterrains humides, où il est presque impossible de les entretenir dans un état convenable de conservation.

La Commission administrative de l'école industrielle a, en conséquence, émis le vœu que l'on reprit l'étude à peu près complète qui avait été faite, d'accord avec la ville de Bruxelles, pour le transfert du Musée de l'industrie et de l'école dans un local nouveau plus vaste, mieux approprié aux besoins actuels et susceptible de donner à l'institution le développement que l'instruction professionnelle réclame impérieusement dans la capitale.

Si le Musée de l'industrie et l'école industrielle ne rendent pas tous les services qu'on est en droit d'en attendre, c'est à l'insuffisance absolue du local qu'on doit attribuer cette situation fâcheuse.

En vue de satisfaire à une juste réclamation, le Gouvernement a fait un nouvel appel à l'Administration communale de Bruxelles, pour chercher à construire en commun un local convenable en vue de satisfaire aux besoins de l'école industrielle et à ceux du Musée de l'industrie.

ANNEXE 1, N° 6.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE POUR LES JEUNES FILLES A BRUXELLES.

L'école professionnelle pour jeunes filles établie à Bruxelles, rue des Marais, fut fondée par quelques personnes généreuses, dans le but non-seulement de familiariser la jeune fille avec la pratique de la profession ou du métier qu'elle veut embrasser, mais encore de développer les bienfaits de l'instruction reçue à l'école primaire; c'est pourquoi on a établi à côté des cours professionnels, des cours généraux qui comprennent : l'étude de la langue française, de la langue flamande, de l'arithmétique, de la tenue des livres, de l'histoire, de la géographie, des notions des sciences naturelles, l'éducation, l'hygiène, l'économie domestique, la calligraphie, le dessin, le chant, la gymnastique. On y enseigne aussi le commerce (arithmétique appliquée, rédaction commerciale, tenue des livres, droit commercial, géographie commerciale, langue anglaise, langue allemande).

Les cours spéciaux comprennent, en outre :

- 1° Les robes et confections. }
- 2° La lingerie. } coupe, dessin appliqué.
- 3° Le dessin industriel (dentelles, broderies, etc.)
- 4° Les fleurs artificielles.
- 5° Les broderies en or, en argent, en soie, sur étoffe, toile, etc.
- 6° La peinture sur porcelaine, faïence et éventails.

L'école professionnelle des jeunes filles a été ouverte le 23 avril 1863.

Jusqu'en 1867, elle est restée institution privée; mais à partir de 1868, et lorsque l'Administration communale de Bruxelles, par un vote formel, eut déclaré vouloir adopter l'école à titre d'établissement communal, le Gouvernement, à la demande du conseil d'administration, a consenti à allouer un subside annuel en faveur de l'institution. Un arrêté ministériel du 13 septembre 1868 approuva le règlement.

L'école est aujourd'hui, grâce au généreux concours de M. Bischoffsheim, installée dans de magnifiques locaux, situés rue des Marais.

Des salles spacieuses, parfaitement aérées et éclairées, servent pour les cours. Le mobilier classique et de grandes tables, bien conditionnées et appropriées aux besoins des cours professionnels, ne laissent rien à désirer.

L'enseignement comprend, comme on l'a vu plus haut, des cours généraux et des cours spéciaux.

Les premiers sont obligatoires pour toutes les élèves. Les autres sont facultatifs. Chaque élève a le droit de choisir la partie de ce programme qui lui convient le mieux.

La durée des cours est de trois ans.

Nulle élève n'est admise si elle n'a 14 ans accomplis. Le minerval à payer par chacune d'elles varie entre 13 et 30 francs, suivant les cours qu'elles désirent suivre.

Les collections s'accroissent d'année en année, mais il y a beaucoup à faire encore.

Le personnel enseignant se compose d'une directrice et de 17 institutrices, de trois professeurs, d'une assistante comptable et d'une surveillante.

Chaque année, à la fin de l'année scolaire, des certificats de capacité sont délivrés aux élèves qui, ayant terminé leurs études, se soumettent aux examens établis à cet effet. Un grand nombre de jeunes filles, munies de ce diplôme, ont trouvé des emplois lucratifs dans les diverses carrières qui leur sont ouvertes. Ces faits mettent en lumière l'utilité de l'institution, sa raison d'être. Grâce au zèle et au dévouement dont font preuve toutes les personnes attachées à l'établissement, l'école professionnelle des jeunes filles est en bonne voie, et elle conquiert de plus en plus les sympathies du public. La plupart des communes limitrophes de Bruxelles allouent annuellement des bourses d'études, dont elles gratifient les élèves les plus méritantes de leurs écoles primaires qui fréquent l'école professionnelle.

Celle-ci justifie parfaitement les encouragements dont elle est l'objet et mérite la continuation des subsides qui lui ont été précédemment accordés.

Nous donnons ci-après des indications concernant : 1° le nombre des élèves ayant suivi les cours pendant les années 1875-1876, 1877-1878 ;

2° L'objet des divers cours professionnels et la date de leur établissement.

3° Le nombre des diplômes de capacité délivrés depuis la création de l'école.

I.

Fréquentation de l'école pendant les années 1875-1878.

COURS PROFESSIONNELS.	1875-1876.	1876-1877.	1877-1878.	Observations.
Commerce	108	89	85	
Confection	79	108	108	
Lingerie	50	58	46	
Dessin industriel	45	45	40	
Fleurs artificielles	15	20	24	
Broderie	11	15	11	
Peinture	50	16	24	
TOTAL DES ÉLÈVES. . .	516	520	(1) 558	(1) 38 élèves ont suivi simultanément les cours de dessin et de peinture.

II.

Date de l'établissement des divers cours professionnels.

Désignation des cours professionnels.	Date de leur établissement.
Commerce	1865
Confection	1865
Lingerie	1865
Dessin industriel	1865
Fleurs artificielles	1869
Peinture { céramique	1870
{ sur éventails	1872
Broderie	1875

III.*Diplômes délivrés depuis la fondation de l'école.*

ANNÉES.	COMMERCE.	CONFECTION.	LINGERIE.	FLEURS.	DESSIN.	TOTAL.
1865-1866	"	"	"	"	"	"
1866-1867	"	"	"	"	"	"
1867-1868	"	"	"	"	"	"
1868-1869	5	"	"	"	"	5
1869-1870	"	"	"	"	"	"
1870-1871	5	"	"	"	"	5
1871-1872	5	4	"	"	"	7
1872-1873	2	1	"	"	2	5
1873-1874	2	4	"	"	1	7
1874-1875	5	5	1	"	2	11
1875-1876	1	"	"	1	"	2
1876-1877	2	1	1	2	"	6
1877-1878	8	5	1	1	"	15
TOTAUX. . .	20	18	5	4	5	50

ANNEXE 1, N° 7.**ÉCOLE INDUSTRIELLE DE CHARLEROI.**

Parmi toutes les écoles industrielles de la Belgique, celle de Charleroi mérite, à juste titre, une des premières places. Plus de mille élèves suivent les différents cours qui y sont enseignés, et cependant on peut affirmer que ce nombre serait dépassé si les locaux répondaient aux besoins de la population. Ces locaux sont tout à fait insuffisants au point de vue de la situation actuelle. L'aérage et l'éclairage de plusieurs classes laissent à désirer, et leur exigüité n'a pas permis à l'administration d'y organiser les cours de dessin à main levée, basé sur l'étude du relief. Les collections, les appareils de démonstration, la bibliothèque sont mal situés et exigent pour les démonstrations des professeurs des déplacements dangereux pour les instruments. Aussi l'auto-

rité communale, qui montre une grande bienveillance pour les intérêts de l'école, a-t-elle compris qu'une semblable situation ne peut pas se prolonger.

La ville de Charleroi fut longtemps enfermée par ses fortifications. C'est ce qui explique que la cité elle-même est peu peuplée, mais les environs ont largement bénéficié de cette situation. Charleroi forme le centre d'une nombreuse population industrielle, qui va s'agrandissant chaque année.

Les débuts de l'école furent modestes. D'abord simple école de porions, elle ne tarda pas, grâce à des améliorations successives, à arriver au point où elle s'est élevée actuellement. La population, aidée des industriels, comprit que pour pouvoir lutter avec avantage contre nos puissants voisins il fallait former des travailleurs intelligents et de bons contre-maîtres.

L'enseignement s'adresse à toutes les classes de la société : à côté d'élèves réguliers suivant tous les cours, il y a des élèves libres qui ne pouvant consacrer que quelques heures de la semaine ou du dimanche à leur instruction, viennent puiser à l'école les connaissances dont ils ont besoin pour se perfectionner dans leur travail.

Le programme comprend : la langue française, le commerce et la tenue des livres, la géométrie commerciale, l'économie industrielle, les mathématiques élémentaires et la géométrie descriptive dans leurs applications à l'industrie, la physique, la mécanique, la conduite des machines à vapeur, la métallurgie, l'exploitation des mines, les constructions, le dessin, le modelage.

L'enseignement est confié à onze professeurs, choisis la plupart dans le personnel enseignant du collège communal et dans le corps des ingénieurs des mines. Tous ces professeurs remplissent leur mission avec zèle et dévouement.

Les cours sont gratuits pour les élèves de Charleroi ; ceux des communes environnantes payent un minerval de 6 francs par an.

Les leçons se donnent tous les jours de la semaine de 7 à 9 heures du soir et le dimanche de 9 1/2 heures du matin à midi.

1,074 élèves ont été inscrits sur les registres de la population de l'école pendant l'année 1877-1878. Les cours ont été régulièrement suivis par 5 à 600 élèves, appartenant à 94 communes et exerçant 45 professions diverses. Chaque élève choisit librement les cours qui lui paraissent répondre le mieux à la profession qu'il exerce.

Tous les élèves assistent régulièrement aux leçons ; il n'est pas sans intérêt de signaler la répartition des auditeurs.

A. — Pour les cours de la semaine :

Français	92
Arithmétique.	122
Géométrie.	42
Chimie	16

A REPORTER. . . 272 élèves.

	REPORT.	272 élèves.
Physique.		23
Commerce et tenue des livres.		91
Dessin linéaire.		71
Dessin de la figure et de l'ornement.		52
Modelage.		6
	TOTAL.	<u>515 élèves.</u>

Il faut retrancher de ce nombre 223 élèves qui ont suivi plusieurs cours, ce qui réduit la population des cours de la semaine ou du soir à 292 élèves.

B. — Cours du dimanche :

Commerce et tenue des livres.	149
Géographie commerciale et économie industrielle.	74
Arithmétique, 1 ^{re} année. Section <i>A</i>	134
" " " " <i>B</i>	128
" " " " <i>C</i>	113
" 2 ^{me} année	128
Géométrie, 1 ^{re} année	87
" 2 ^{ne} "	46
Physique et mécanique industrielles.	14
Chauffage et conduite des machines à vapeur	15
Constructions civiles et industrielles	26
Métallurgie	19
Exploitation des mines	78
Dessin de figure et d'ornement.	34
Modelage	3
TOTAL.	1048 élèves.

De même, il faut retrancher de ce nombre 266 élèves inscrits aux cours du soir, ou qui suivent plusieurs cours le dimanche, ce qui réduit la population de ces derniers à 782.

RÉCAPITULATION :

Cours de la semaine.	292 élèves
— du dimanche	782 "
formant un TOTAL de	<u>1074 élèves</u>

89 communes différentes y envoient des élèves.

62 appartiennent au Hainaut.

17 id. à la province de Namur.

10 id. à la province de Brabant.

89

A la fin de leurs études, les élèves peuvent obtenir différents certificats :
Pour les cours du dimanche :

- 1° Sur l'arithmétique, la géométrie, le dessin ;
- 2° Sur le commerce, la tenue des livres, la géographie commerciale de la Belgique et l'économie industrielle ;
- 3° Sur la physique, la mécanique, le dessin industriel ;
- 4° Sur le chauffage et la conduite des machines à vapeur ;
- 5° Sur les constructions civiles et industrielles ;
- 6° Sur la métallurgie ;
- 7° Sur l'exploitation des mines, le lever et la confection des plans des mines.

Comme les cours de la semaine comprennent, en outre, l'enseignement du commerce et de la tenue des livres, de la physique et de la chimie, les élèves peuvent également obtenir des diplômes de capacité sur ces matières.

Pour l'année 1878, 70 récipiendaires se sont présentés aux différents examens ; de ce nombre :

5	ont subi les épreuves avec grande distinction.
20	— avec distinction.
31	— d'une manière satisfaisante.

Ce résultat très-favorable témoigne de l'excellence de l'enseignement et de l'application des élèves.

L'Administration de l'école ne néglige rien de ce qui peut assurer le développement de l'instruction parmi la classe ouvrière. A côté des prix qui sont la récompense des élèves les plus méritants, elle a institué des conférences, où les meilleurs orateurs ne dédaignent pas de se faire entendre. Tous les sujets intéressant l'ouvrier y sont passés en revue. Pour donner plus d'attrait encore à l'œuvre des conférences, la Commission administrative de l'école clôture ces réunions par des tombolas où les gagnants emportent soit un ouvrage instructif, soit des instruments de mathématiques. Enfin pour rendre plus profitable encore l'œuvre des conférences, la Commission en publie hebdomadairement un résumé et donne des détails sur tout ce qui peut intéresser l'ouvrier dans le journal *l'Éducation populaire*.

Les excursions scolaires sont également fort en usage parmi les élèves de l'école industrielle ; ceux-ci, sous la conduite de leur professeur, visitent successivement les divers établissements industriels ; ils peuvent ainsi se rendre compte de la transformation de toutes les matières.

Comme on le voit par le résumé qui précède, rien n'est négligé pour permettre à l'ouvrier d'étendre ses connaissances et d'augmenter son salaire. Le résultat que l'on s'était proposé a donc été atteint complètement.

Dans son dernier rapport sur la situation de l'école industrielle de Charleroi en 1878, M. l'ingénieur Rombaut, chargé de l'inspection de cette école, terminait par l'observation suivante, qui mérite d'être citée :

« L'ouvrier sérieusement instruit ne se laisse guère entraîner par les voix pernicieuses de ceux qui viennent lui prêcher la haine entre le capital et le travail, et ce qui confirme hautement cette opinion, c'est que parmi les milliers de travailleurs qui ont fréquenté les cours de l'école industrielle de Charleroi, *il n'en est pas un seul* qui ait été impliqué dans les scènes de désordre et de violences qui ont eu lieu à l'occasion des grèves des ouvriers mineurs et métallurgistes. Ce fait mérite d'être rapporté et c'est à juste titre que cet établissement rencontre, de toutes parts, de précieux encouragements.»

ANNEXE 1, N° 8.

ÉCOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE ET ÉCOLE DE DESSIN DE CHATELET.

L'école industrielle de Châtelet fut fondée au mois d'avril de l'année 1870.

En 1871, la Commission administrative demanda et obtint la permission d'ajouter à la dénomination d'école industrielle celle d'école de dessin.

Le but principal de l'école industrielle est de former de bons contre-maîtres et des porions. On y donne également des cours spéciaux pour les jeunes gens qui se destinent à l'état de géomètre.

L'institution est installée dans les locaux de l'école moyenne; ils sont parfaitement appropriés. Au début l'enseignement comprenait : le dessin et ses applications à l'industrie, l'arithmétique, la géométrie, la comptabilité, la physique, la mécanique et les applications des sciences à la construction en général, l'hygiène, l'exploitation des mines.

Depuis, on a successivement ajouté au programme la géométrie descriptive, la géographie commerciale, l'algèbre et la trigonométrie, la métallurgie, le français.

Plusieurs de ces cours sont très-suivis, d'autres ont moins d'auditeurs, mais tous les élèves fréquentent attentivement les leçons et prouvent par leur application combien ils savent apprécier le zèle et le dévouement que le directeur et les professeurs apportent dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Les cours scientifiques ont reçu une excellente organisation, les cours de dessin sont également bien enseignés; il y a, toutefois, lieu de faire remarquer que les cours de dessin à main levée laissent à désirer et que l'école ne possède pas tout le matériel nécessaire à cet enseignement.

Il est à espérer qu'il sera remédié sous peu à ces lacunes, à la suite des observations qui ont été faites à l'Administration communale.

L'enseignement est gratuit. Les cours commencent en octobre et se terminent au mois d'août.

Une distribution solennelle de prix récompense les élèves les plus méritants.

Les cours se donnent tous les jours de la semaine de 7 ¹/₂ à 9 ¹/₂ h. du soir.

Un grand nombre de communes très-importantes, parmi lesquelles il faut citer : Châtelineau, Acoz, Bouffioulx, etc., y envoient un fort contingent d'élèves. Ceux-ci se sont fait inscrire au nombre de 558 pour l'année scolaire 1877-1878, et si l'on déduit de ce chiffre les doubles emplois, on arrive à un total de 458 élèves.

Les collections sont assez complètes. Elles sont bien classées, bien soignées et sont exposées constamment sous les yeux des élèves.

La bibliothèque renferme peu d'ouvrages qui puissent être lus par les ouvriers.

Les membres de la Commission administrative et tout particulièrement son président, M. Piret-Goblet, sénateur, méritent des éloges pour le zèle et le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE 1, N° 9.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE COURTRAI RÉUNIE A L'ACADÉMIE DE DESSIN ET D'ARCHITECTURE.

L'école industrielle de Courtrai est une école mixte. A côté des cours de sciences on a installé des cours de dessin à tous les degrés. Tous les élèves suivent les mêmes cours pendant les deux premières années; ceux-ci sont obligatoires.

Afin de créer une pépinière de jeunes élèves pour l'école industrielle et pour l'académie de dessin, on a ajouté aux trois années d'études un cours préparatoire, où l'on enseigne aux jeunes élèves de 10 à 12 ans les quatre premières règles de l'arithmétique et le dessin à main levée. A côté des cours généraux, comprenant l'étude de l'arithmétique, de la comptabilité, de la géométrie, de la physique, de la chimie et de la mécanique, on a institué des cours spéciaux et pratiques pour la conduite et le chauffage des machines à vapeur. Les leçons se donnent le dimanche matin, afin de permettre au plus grand nombre possible d'ouvriers mécaniciens d'y assister.

Ce cours spécial jouit auprès des artisans et des industriels d'une grande faveur. Plusieurs communes des environs de Courtrai y envoient un nombreux contingent d'élèves, et comme moyen d'encouragement chaque auditeur qui a fait constater sa présence, reçoit de son patron une récompense pécuniaire de cinquante centimes.

Malheureusement les locaux laissent beaucoup à désirer. Les bâtiments sont vieux, bas d'étage et beaucoup trop petits pour les nombreux élèves qui demandent à suivre les différentes branches d'enseignement.

Les collections et les modèles sont en nombre suffisant. Chaque professeur dispose des instruments les plus essentiels pour les démonstrations expérimentales.

Les leçons de géométrie et les principes de mécanique sont enseignés d'après de grands modèles en bois. L'école possède, en outre, les collections de Demunter et de Strosser.

Les demandes d'admission vont en augmentant d'année en année; pour l'année 1877-1878, 198 inscriptions ont été prises. Tout l'enseignement se donne en flamand. Il est gratuit.

L'État, la commune et la province interviennent dans les dépenses de l'école industrielle pour $\frac{1}{3}$.

Le service des beaux-arts effectue également une somme de mille francs par an aux dépenses résultant de l'enseignement spécial donné à l'académie.

Cinq professeurs sont attachés à l'école industrielle, qui est administrée par une Commission composée de neuf membres.

Ce collège a la haute surveillance sur les études.

La direction a constamment à lutter contre l'indifférence des jeunes gens qui, très-assidus aux leçons de dessin, refusent de suivre les leçons théoriques. Ils ne comprennent pas l'importance de cet enseignement; ne pouvant en constater le résultat immédiat, ils se croient autorisés à dire qu'ils n'en ont pas besoin; c'est contre cette funeste erreur que tous les hommes intelligents qui ont à cœur le développement intellectuel et moral de l'école industrielle de Courtrai, s'efforcent de réagir par leurs conseils et par les encouragements qu'ils ne cessent de donner à l'école.

ANNEXE 1, N° 10.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE FURNES.

L'école industrielle de Furnes fut fondée en 1869 par la commune, avec le concours de la province et de l'État.

Cette petite ville flamande ne compte que 5,000 habitants. Il s'agit donc de donner aux ouvriers des connaissances qui complètent celles qu'ils reçoivent à l'école primaire. Le programme comprend : l'arithmétique, la géométrie, l'hygiène, des éléments de physique, de chimie et de mécanique, le dessin.

Il est difficile avec les locaux dont dispose actuellement le corps professoral, de donner aux élèves un enseignement suivi. En effet, pour l'enseignement théorique, les professeurs ne disposent que d'une seule salle, ce qui les oblige à y réunir tous les élèves.

Or la durée des études étant de deux années, les nouveaux inscrits assistent aux leçons des anciens et ceux-ci doivent être présents aux leçons des plus jeunes; c'est là un inconvénient auquel il importe de remédier. Il est d'autant plus grave que les cours théoriques ne s'enseignent guère que pendant cinq mois, parce que pendant le reste de l'année, les travaux des champs appellent loin de l'école les élèves de Furnes et des villages environ-

nants. Pendant la bonne saison, l'assiduité laisse à désirer. Ce fait est commun d'ailleurs à toutes les écoles qui ne sont pas uniquement placées dans des centres industriels.

Sur les représentations qui lui ont été faites, la commune a compris qu'il était impossible de laisser plus longtemps subsister l'état actuel et elle a fait l'acquisition d'un local qui sera, sous peu de temps, pourvu de tout le matériel nécessaire.

Les cours de dessin sont bien répartis et les élèves profitent largement de cet enseignement, qui donne des résultats très-sérieux.

Les élèves sont admis dès l'âge de douze ans; toutefois ils sont reçus plus jeunes au cours de dessin seulement. Les cours se donnent en flamand. Cependant le français n'est pas négligé et la plupart des élèves s'appliquent à l'étude de cette langue. Une distribution de prix clôture tous les ans les travaux.

L'école industrielle possède une belle collection de modèles en plâtre pour les cours de dessin d'après le relief et les instruments les plus utiles pour l'enseignement de la physique et de la chimie.

La bibliothèque se garnit peu à peu, mais comme partout, elle est plutôt formée pour l'usage des professeurs que pour celui des élèves.

En résumé, l'école de Furnes rend des services à la population ouvrière, laquelle profite autant que possible des leçons des professeurs. Les leçons de dessin, dont l'enseignement est parfaitement organisé, ne laissent rien à désirer. Quant à l'enseignement scientifique, il est susceptible de modifications; grâce au concours de la Commission administrative et de la commune, il recevra de notables améliorations.

ANNEXE 1, N° 11.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE GAND.

L'école industrielle de Gand fut créée par la réunion d'une école industrielle instituée en 1855, d'une école spéciale de dessin industriel et de tissage et d'un cours de chauffeurs. Un arrêté ministériel du 6 octobre 1860 a approuvé le nouveau règlement de cette importante école. On y donne les cours en *français* et en *flamand*.

Les cours *flamands*, généralement élémentaires, sont destinés aux ouvriers de fabrique; ces cours se donnent le *lundi* et le *dimanche*, seuls jours de la semaine où ces ouvriers peuvent s'absenter de l'atelier.

Il y a des cours du jour et des cours du soir.

Les cours français, plus particulièrement destinés aux contre-maitres et aux artisans des différents métiers, se donnent à certaines heures le soir, pendant les autres jours de la *semaine*.

La durée des cours est de quatre années. L'enseignement comprend :

L'arithmétique, l'algèbre, la comptabilité, la géométrie, la géométrie descriptive, la physique, la chimie, l'histoire de l'ornement, l'économie industrielle, la mécanique, les langues anglaise et allemande, le dessin.

Depuis l'installation des classes dans un nouveau local, les leçons de sciences appliquées se donnent dans un amphithéâtre très-bien disposé pour que tous les auditeurs puissent entendre et surtout voir les expériences et les opérations qui se font avec soin, à l'aide d'instruments et d'appareils dont l'école est largement pourvue.

Gand étant le centre de deux grandes industries textiles, le *coton* et le *lin*, on a jugé utile d'annexer à l'école industrielle une espèce d'école d'*apprentissage*, pour la filature et le tissage du *coton* et du *lin*.

Il y a donc aussi à Gand un cours théorique de filature et de tissage et un enseignement pratique pour le *tissage*.

L'école possède un atelier qui renferme des métiers simples à la marche et des métiers *Jacquart* à la main, ainsi que des métiers mécaniques dits métiers *looms*.

Cette école d'apprentissage est destinée à former des contre-maitres de fabrique, à perfectionner l'instruction des fils de fabricants qui viennent puiser à l'école les notions théoriques et scientifiques, ainsi que la connaissance approfondie des appareils de préparation, de filature et de tissage qu'ils voient fonctionner dans leur fabrique. Un contre-maitre habile dirige le travail des élèves; ils apprennent à monter une chaîne, à tisser sur le métier des toiles *unies*, *croisées*, *ouvragées* et *damassées*. Ils apprennent aussi le perçage des cartons, le montage des métiers *Jacquart*, en un mot, toutes les opérations que l'ouvrier exécute dans la fabrique. Destinés à devenir directeurs de grands établissements, ils pourraient exécuter de leurs mains ce qu'ils surveillent et commandent à l'ouvrier.

L'école de tissage de Gand est organisée actuellement de manière à constituer une école modèle, où les contre-maitres des ateliers d'*apprentissage* des deux Flandres viennent recevoir un complément d'instruction, assister à des conférences données par le maître-tisserand de l'école, voir et étudier les métiers nouveaux les plus perfectionnés, qui sont montés dans l'atelier et activés par les élèves.

Le dessin est une branche d'enseignement à laquelle l'école a donné une place importante. Outre les cours de dessin ordinaire, dessin *linéaire*, dessin à main levée, dessin d'après le relief, dessin industriel, qui se donnent à tous les élèves, il y a un cours *spécial* de dessin de machines et un cours de dessin de l'art appliqué à l'industrie des matières textiles. Ce dernier cours d'application, qui se donne dans la journée, est également destiné à perfectionner l'habileté et le goût des peintres ornemanistes, des peintres décorateurs et des dessinateurs pour tous les articles d'ameublement.

L'école de Gand a reçu des additions et des changements successifs dans son organisation, suivant les besoins et les circonstances de la localité. Au lieu

de suivre une marche régulière et invariable, au lieu de soumettre tous les élèves à un même enseignement, aux mêmes heures, les mêmes jours, on a modifié le régime des études suivant les aptitudes et la profession des élèves; on a voulu, avant tout, être utile et rendre le plus de services possible.

L'école de Gand comptait, pour l'année 1877-1878, 827 élèves; le relevé ci-après indique la moyenne de fréquentation des leçons (1) :

Cours flamands.

	Nombre moyen des élèves.
Arithmétique et algèbre.	94
Géométrie	27
Géométrie descriptive	11
Physique	22
Chimie	22
Mécanique	15
Comptabilité	14
Cours des chauffeurs.	29
Cours théorique	4
Filature et tissage.	11
Tissage pratique (cours du jour).	6
Tissage pratique (cours du dimanche)	17
Cours théorique et histoire de l'ornement	15
Langue anglaise	50
Langue allemande.	19

Cours français

	Élèves.
Leçons de chimie	17
Chimie appliquée (technologie)	12
Manipulations chimiques	10
Physique.	44
Mécanique	5
Comptabilité	19
Économie industrielle	2
Photographie	12

Quant au dessin, les cours de la semaine sont suivis par 94 élèves, qui dessinent d'après le relief, les corps géométriques, les modèles en plâtre, des pièces détachées de machines.

Les cours du dimanche sont suivis par 178 élèves.

(1) Le surveillant en chef a un livre de présence sur lequel il inscrit chaque jour le nombre des élèves qui ont suivi *chaque leçon*; la somme des nombres de chaque jour divisée par le nombre des leçons de chaque cours, donne le chiffre moyen des auditeurs.

Les leçons de dessin pour l'ornement, les dessins des étoffes, des tapis, des papiers d'ameublement ont lieu pendant la journée (2 heures le matin, 2 heures l'après-midi). Voici les chiffres de la fréquentation de ces cours :

Classe des jeunes gens.	46
Classes des demoiselles.	16

Grâce aux sacrifices de l'autorité communale, les locaux sont aujourd'hui très-complets. Ils comprennent deux amphithéâtres, de grandes salles de dessin, parfaitement éclairées, des collections presque complètes, un laboratoire de chimie, des ateliers et un musée de machines et d'instruments de physique et de chimie.

Ainsi l'école industrielle de Gand est plutôt *un ensemble de cours* donnés dans les deux langues, aux jours et aux heures les plus accessibles aux auditeurs spéciaux auxquels ils s'adressent, qu'une école régulière graduée, où l'élève est appelé à passer successivement d'une classe inférieure dans une classe supérieure, après avoir subi un examen de passage.

Les élèves suivent en très-grand nombre les cours de dessin, d'arithmétique et de géométrie; ils choisissent ensuite, suivant leur profession et leurs aptitudes, les autres cours.

Tous ces cours sont d'une année. L'enseignement est élémentaire et pratique, c'est-à-dire que toutes les démonstrations sont accompagnées d'expériences et d'explications données sur des modèles.

Il y a une section d'hiver et une section d'été; les changements d'heures sont dictés d'après les convenances des ouvriers et le temps du travail dans les ateliers.

Le nombre des leçons pour les différents cours est variable et fixé pour chacun selon la matière et l'importance des notions scientifiques strictement nécessaires à l'ouvrier.

L'école industrielle de Gand est pourvue d'un personnel intelligent et dévoué, qui se compose de 12 professeurs, y compris le directeur.

La direction ne mérite que des éloges. L'autorité communale attache une grande importance au succès de l'institution; elle en surveille et en suit la marche avec une bienveillante sollicitude. En résumé, l'école de Gand possède tous les éléments de succès. L'autorité communale, la Commission administrative, la direction et les professeurs en ont fait une institution modèle.

ANNEXE I, N° 12.

ÉCOLE INDUSTRIELLE ET ACADÉMIE DE DESSIN DE HASSELT.

L'école industrielle de Hasselt, dont le règlement a été arrêté par le conseil communal, le 18 octobre 1864, et approuvé le 8 septembre suivant, par le Ministre de l'Intérieur, est annexée à l'académie de dessin, avec laquelle elle

forme un seul établissement, placé sous la direction d'une Commission administrative, composée de 6 membres.

En 1871, l'école subit une réorganisation. L'enseignement du dessin linéaire fut complété par les cours de projection, des éléments de perspective et du dessin des solides. On supprima une classe de dessin : la copie d'après l'estampe.

L'école industrielle de Hasselt forme véritablement le complément de l'école primaire. On n'y donne guère l'enseignement spécial, par la raison fort simple que la ville est peu industrielle. Ce sont des connaissances générales et de technologie qui conviennent le mieux à la population de la province. Le programme comporte l'étude : de l'arithmétique, de la géométrie, de la physique, de la chimie, de la mécanique, des projections, de l'hygiène, de la technologie, du dessin à tous les degrés.

Les locaux sont uniquement affectés à l'école industrielle : les classes sont bien meublées, bien aérées et soigneusement tenues, mais il y manque une salle pour le placement des modèles. A différentes reprises, M. Bamps, procureur du Roi à Hasselt, qui remplit avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge, les fonctions de directeur de l'école, a réclamé contre cette lacune très-préjudiciable aux modèles et aux collections. Le rapport d'inspection de cette année a indiqué comment il pourrait être facilement remédié à l'absence de ce local spécial.

Au point de vue du résultat des études scientifiques, certains cours sont fort bien donnés ; l'importance d'autres cours paraît moins bien comprise. Les élèves mettent, en général, peu de zèle à suivre les leçons scientifiques ; ils ne comprennent pas immédiatement la nécessité de cet enseignement, ni les bienfaits qu'ils pourraient en retirer plus tard. Le dessin représente pour eux le *nec plus ultra* des sciences et beaucoup s'imaginent n'avoir plus besoin d'autres connaissances quand ils savent tenir un crayon ou dessiner un ornement. C'est cette grave erreur que le directeur s'efforce de combattre. Il s'attache à faire comprendre que pour pouvoir appliquer le dessin, il faut posséder, en même temps, les connaissances qui rendent cette branche utile et profitable. Pour qu'il pût en être ainsi, il serait nécessaire de laisser plus d'initiative à l'élève du cours de dessin d'architecture, de lui faire faire plus de projets ou de dessins d'après le relief, et de diminuer le dessin d'après les copies.

La même observation peut s'adresser à d'autres classes et même à plusieurs écoles industrielles du pays, où l'on fait copier trop de modèles, sous prétexte d'apprendre l'*art* aux élèves. On ne conçoit pas quelle peut être au point de vue de l'ouvrier, l'utilité d'un enseignement absolument artistique. L'enseignement de l'école industrielle, ainsi que le nom l'indique d'ailleurs, doit avoir pour but d'inculquer aux ouvriers des notions qui les rendent plus habiles dans la pratique de leur métier. Il ne faut pas chercher à en faire des artistes, mais de bons dessinateurs industriels et des ouvriers habiles. Alors seulement l'école industrielle portera ses fruits, non-seulement pour l'ouvrier, en lui assurant son avenir, mais encore pour les patrons, en leur fournissant de meilleurs coopérateurs.

Il y a lieu d'espérer que ces conseils, qui ont été développés devant plusieurs personnes s'intéressant à l'école, auront été compris.

L'enseignement est gratuit. Les cours scientifiques et de dessin s'ouvrent en octobre et finissent à la fin de mars. Seuls les cours de dessin continuent pendant le semestre d'été.

Les récompenses accordées consistent en médailles et en livres, mais il n'est pas délivré des diplômes de capacité.

Les élèves, pour être admis à suivre les cours de l'école industrielle, doivent avoir l'âge de 12 ans et savoir lire, écrire et calculer.

Les professeurs, au nombre de 8, sont zélés, assidus; cependant, ils pourraient donner un enseignement plus pratique et plus élémentaire.

Les collections sont suffisantes; il serait, du reste, difficile de classer de nouveaux modèles et de nouveaux objets, car le local qui devrait les contenir fait absolument défaut. Quant à la bibliothèque, il n'y a pas lieu d'en parler. Plus encore qu'ailleurs son insuffisance, son absence même se fait vivement sentir.

ANNEXE 1, N° 13.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DES DEUX HOUDENG.

L'école industrielle des deux Houdeng est située sur le territoire de la commune de Houdeng-Aimeries.

Elle fut fondée au mois de juillet 1864, par le concours des conseils communaux des deux communes de Houdeng-Goegnies et de Houdeng-Aimeries.

Ces deux localités, essentiellement industrielles, comptent 12,000 âmes; elles sont, en outre, entourées de villages importants, tels que La Louvière, Haine-Saint-Pierre, Bracquignies, etc, qui tous envoient aux cours un nombreux contingent d'élèves.

L'école possède des locaux spéciaux; toutefois, depuis quelque temps le nombre des élèves allant en augmentant, il a fallu recourir aux bâtiments de l'école moyenne, contigus à ceux de l'école industrielle.

L'enseignement devant s'adresser à différentes catégories d'élèves, on a divisé le programme des études de la manière suivante :

1° Pour les artisans et les ouvriers : l'arithmétique, les éléments de la géométrie pratique, le dessin industriel et le dessin d'ornement ;

2° Pour les machinistes : outre le programme ci-dessus mentionné, la connaissance des machines à vapeur, de leur conduite et de leur entretien, les notions de physique et de mécanique appliquées ;

3° Pour les contre-maitres : les éléments de la physique et de la mécanique industrielle et des notions de construction, mises en rapport avec les diverses professions ;

4° Pour les porions : l'exploitation des mines, le lever et le dessin des plans de mines.

La durée des études est de deux années.

Le personnel enseignant se compose du directeur et de trois professeurs.

Les cours se donnent tous les jours de la semaine, à l'exception du lundi et du jeudi, de 7 à 9 heures du soir, et le dimanche, de 8 à 11 heures du matin.

Pendant l'année scolaire 1877-1878, 215 élèves ont suivi les cours ci-après désignés :

Section des artisans-ouvriers	122 élèves
» » mécaniciens	30 »
» » porions	14 »
» » Cours de physique et de dessin.	49 »
Total.	215 »

Les élèves sont, en général, studieux et leurs progrès sont très-satisfaisants.

Les appareils de physique, de mécanique sont en très-petit nombre. La bibliothèque ne renferme que peu d'ouvrages.

En résumé, l'école industrielle des deux Hondeng marche bien. Les cours scientifiques surtout donnent d'excellents résultats. Les cours de dessin pourraient être améliorés; il serait bon que l'élève fit plus de dessins d'après le relief et moins d'après les copies. Les professeurs et la Commission administrative s'occupent activement de l'école et tous méritent des éloges, pour la manière distinguée avec laquelle ils remplissent leur mandat.

ANNEXE 1, N° 14.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE HUY.

L'école industrielle de Huy a été fondée en 1858, par les soins du collège échevinal.

Ce n'est qu'en 1855 que l'État intervint dans les dépenses, et dès ce moment, l'école dut se soumettre à l'inspection et faire approuver son budget et son programme d'études.

En 1861 une réorganisation complète fut jugée nécessaire, afin que le concours de l'État pût être assuré à l'institution dans une mesure plus large et d'une manière permanente. Cette réforme avait particulièrement en vue l'élargissement du cadre de l'enseignement industriel.

Le conseil communal adopta dans sa séance du 24 juillet 1861, un nouveau règlement organique, qui fut approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 12 août suivant.

Les cours se donnent dans les locaux de l'école primaire gratuite. Le personnel dispose de quatre grandes salles, qui ne laissent rien à désirer;

mais il n'existe jusqu'à présent aucune salle convenable pour y installer les collections. Cet état de choses ne se prolongera pas longtemps, car la ville construit en ce moment de grands bâtiments, à côté de l'école existante, pour y installer l'école normale et le collège, et elle compte y établir également les collections de l'école industrielle.

La durée des études est de trois années. L'enseignement comprend la langue française, l'histoire, le géographie, les mathématiques élémentaires dans leurs applications à l'industrie, la géométrie élémentaire, les notions de physique, de mécanique et de chimie industrielle, le dessin linéaire, le dessin appliqué à l'industrie et les constructions.

Il existe, en outre, une école préparatoire, dans laquelle on enseigne : la grammaire française, l'arithmétique et le système métrique; la durée de cet enseignement est d'une année.

Les leçons sont données les jours ouvrables pendant la période d'hiver, de 7 à 9 heures du soir, et le dimanche, de 8 à 10 heures du matin; pendant le semestre d'été, les jours ouvrables de 8 à 9 heures du soir et le dimanche, de 7 à 9 heures du matin.

Les matières sont bien exposées : l'enseignement est à la fois élémentaire et pratique. L'enseignement du dessin d'après le relief pourrait donner lieu à quelques améliorations. Il serait utile d'initier plus l'élève à la pratique du dessin de croquis et à la lecture des plans, en laissant de côté le dessin de copie.

Le personnel enseignant se compose : d'un directeur, professeur de géométrie et de mécanique appliquée; d'un professeur de physique et de chimie; d'un professeur d'histoire, de géographie et de français; d'un professeur de mathématiques; d'un professeur de dessin d'ornement et de la figure; d'un professeur de dessin linéaire; d'un professeur d'économie industrielle; de deux instituteurs de la section préparatoire, soit un total de neuf professeurs.

L'école est administrée par les soins d'une commission, composée de sept membres, qui tous se montrent très-zélés et contribuent puissamment au développement de l'institution.

Pour être admis à suivre les cours de l'école industrielle, les élèves doivent être âgés de 14 ans au moins et avoir suivi avec fruit un cours complet d'école primaire. Pour être reçus à l'école préparatoire, ils doivent avoir l'âge de 12 ans.

Les élèves sont divisés en deux catégories :

1° Les *élèves réguliers*, qui suivent tous les cours; seuls ils peuvent obtenir le diplôme de capacité;

2° Les *élèves libres*, qui ne suivent que certains cours; ils sont astreints, comme les élèves réguliers, à l'observation du règlement d'ordre intérieur.

Il y a eu pour l'année 1878, 160 inscriptions.

Les élèves libres étaient comptés dans ce nombre pour 44.

Enfin, il existe une section spéciale de dessinateurs, qui comprend 38 élèves.

Les élèves se répartissent dans les différentes sections, de la manière suivante :

Section préparatoire.	59
» inférieure	31
» moyenne.	20
» supérieure	12
» spéciale du dessin.	38
TOTAL.	160

L'application de tous les élèves est bonne; la discipline et l'assiduité aux cours ne laissent rien à désirer.

L'administration de l'école secondée par l'administration communale, a trouvé un excellent moyen d'encourager les élèves. Elle a décidé que tout élève qui passerait son dernier examen obtiendrait en même temps que son diplôme de capacité, un livret de la caisse d'épargne, mentionnant que la ville a versé une somme de 50 francs à son profit.

Les collections sont assez complètes; la bibliothèque possède peu d'ouvrages utilisables par les ouvriers.

En résumé, l'école industrielle de Huy donne de très-bons résultats. Elle peut être classée parmi les meilleures institutions similaires de notre pays.

Les progrès des élèves sont très-satisfaisants; ils sont studieux et appliqués. Les professeurs remplissent leur mandat avec zèle et dévouement.

ANNEXE 4, N° 15.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE JAMIOULX.

L'installation de l'école industrielle de Jamioulx remonte au 9 novembre 1868. Cette commune est peu importante et l'érection de son école ne s'explique que par le voisinage d'autres communes plus populeuses et plus industrielles, mais qui n'ont pas, comme Jamioulx, l'avantage de posséder une les locaux et station et un chemin de fer.

Le nombre des élèves qui viennent chercher l'instruction dans cette école est grand; c'est ainsi que pour l'année 1878 il y a eu 183 élèves; cependant les locaux et surtout leur aménagement laissent beaucoup à désirer.

L'école de Jamioulx ne possède ni bancs, ni tables, ni tableaux, en un mot, l'ameublement n'y existe pas. On comprend que dans ces conditions, les études laissent beaucoup à désirer. Les élèves sont entassés dans des classes mal chauffées et dallées, ne possédant que quelques planches horizontales mal rabotées. Il n'y a pas non plus de modèles pour l'enseignement du dessin, ni de tableaux noirs suspendus au mur pour le dessin à main levée.

La commune est pauvre, mais elle possède une belle école communale, que l'on pourrait utiliser le dimanche, de manière à dédoubler les classes les plus nombreuses.

Le grand nombre des élèves prouve suffisamment combien la population ouvrière désire s'instruire; de plus, les livres qui composent la bibliothèque sont toujours demandés et lus. Il est donc urgent d'organiser cette école sur d'autres bases.

La Commission administrative se compose de 5 membres; les professeurs sont au nombre de 4.

En résumé, il y a lieu de procéder à la réorganisation de l'école de Jamioux et de mettre l'administration communale en demeure de la pourvoir immédiatement de tout le matériel nécessaire.

ANNEXE 1, N° 16.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE JUMET.

La fondation de l'école industrielle de Jumet remonte à l'année 1870. Elle est annexée à l'école de dessin, avec laquelle elle forme un seul établissement, placé sous la surveillance d'une Commission administrative. Cette commission se compose du bourgmestre, du président et de 4 membres, dont 2 sont désignés par le conseil communal et 2 par la députation permanente. L'école est établie dans les locaux de l'école moyenne, à l'exception, toutefois, de la salle de dessin, qui est spécialement affectée à l'école industrielle.

L'enseignement comprend : le français, l'arithmétique, les éléments de la comptabilité, la géométrie pratique, les notions de physique, de chimie et de mécanique générale, l'hygiène, l'allemand, l'anglais. La durée des études est de trois années.

Les leçons se donnent les jours de la semaine, de 7 à 9 heures du soir, et le dimanche, de 9 heures du matin à midi.

Il y aura lieu d'ajouter à partir de l'année 1879 au programme des études un cours d'exploitation des mines pour les ouvriers mineurs, fort nombreux dans tout ce centre industriel. Il a été reconnu lors de l'inspection que l'enseignement pouvait être rendu plus pratique et que le dessin industriel proprement dit devait subir de notables améliorations.

312 élèves s'étaient fait inscrire au début de l'année; en janvier 144 élèves seulement suivaient régulièrement les cours.

Le corps professoral est choisi exclusivement parmi les professeurs de l'école moyenne.

Les collections sont incomplètes; les appareils de physique et de mécanique font généralement défaut. Quant aux livres de la bibliothèque, ils sont trop scientifiques pour pouvoir être consultés avec fruit par les élèves. Une distribution de prix annuelle clôture les travaux.

ANNEXE 1, N° 17.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LIÈGE.

La fondation de l'école industrielle de Liège date de l'année 1825; elle fut établie sous le patronage de la Société pour l'encouragement de l'enseignement élémentaire.

En 1852 elle fut adoptée par l'administration communale et réorganisée en 1860 par le Gouvernement, en vertu d'un arrêté royal en date du 22 septembre.

La ville de Liège et les communes environnantes renferment une population active et intelligente. Le travail des métaux, le fer, le zinc et le cuivre, la fabrication des machines, des armes, de la clouterie, de la quincaillerie, occupent un grand nombre d'ouvriers.

Les magistrats de la ville de Liège et tous les fabricants, en général, comprennent la nécessité de l'instruction, autant pour les chefs et les directeurs d'usines, que pour les ouvriers.

Liège devient en même temps une ville de luxe et de confort, où tous les métiers et les professions qui se rattachent à la construction et à l'ornementation, sont exploités d'une manière remarquable. Une école industrielle devait donc y prospérer.

L'école de Liège compte autant d'élèves et d'auditeurs libres et réguliers que les classes peuvent en admettre.

Le directeur de l'école est un savant et un praticien expérimenté, comprenant la haute mission qui lui est confiée; les professeurs le secondent parfaitement.

Mais l'établissement laisse à désirer beaucoup au point de vue des locaux que la ville y a affectés. Ceux-ci sont beaucoup trop restreints, si l'on considère que plusieurs classes ont dû être dédoublées.

L'école a été fréquentée pendant l'année scolaire 1877-1878, par 508 élèves, répartis comme il suit :

En 1 ^{re} année	490 élèves.
En 2 ^e »	65 »
En 3 ^e »	53 »

Si le local était plus vaste et mieux disposé, on en compterait sans doute un bien plus grand nombre.

Les collections, déjà presque suffisantes, s'enrichissent chaque année de modèles et d'instruments nouveaux pour la démonstration et l'appréciation pratique des lois de la nature.

Il en est de même de la bibliothèque scolaire, composée d'ouvrages techniques se rapportant plus spécialement aux métiers et aux fabrications de la localité; ces ouvrages sont prêtés aux élèves qui les emportent au dehors, parce qu'il est souvent difficile, vu l'exiguïté des locaux, d'admettre ces élèves dans la salle de la bibliothèque.

Cette insuffisance des locaux est surtout très-regrettable en ce qui concerne le dessin. La section du dessin à main levée et d'après le relief n'a pu encore être organisée que d'une manière très-imparfaite. C'est une lacune très-fâcheuse, que l'on ne pourra combler qu'après la construction de la nouvelle école, dont les plans ont été soumis à l'appréciation des autorités et qu'il serait très-désirable de voir édifier dans le plus bref délai possible.

L'école de Liège compte deux professeurs d'arithmétique et de géométrie, ces cours ayant dû être dédoublés, parce que chaque année plus de cent élèves se font inscrire pour les suivre; il y a aussi un professeur pour le cours de mécanique, et un professeur de physique.

Les leçons de chimie, de métallurgie et d'économie industrielle sont confiées au directeur. On compte, en outre, un professeur de construction, un professeur d'hygiène, et trois professeurs de dessin; au total un directeur et neuf professeurs.

Le temps des leçons et les différentes matières de l'enseignement sont distribués de manière qu'après une instruction générale, les élèves réguliers s'attachent à trois spécialités :

- 1° La chimie industrielle et la métallurgie;
- 2° La mécanique appliquée;
- 3° La construction.

L'école distribue trois diplômes différents, s'appliquant à ces trois sections.

Vingt diplômes de capacité environ sont accordés chaque année aux élèves qui ont obtenu dans un examen très-complet, le nombre de points fixés par le règlement.

C'est ainsi que pour l'année scolaire 1877-1878, le jury, composé d'ingénieurs et de savants étrangers au personnel de l'école, a conféré dix-sept diplômes : un lauréat de la section de la chimie industrielle a obtenu 82 $\frac{1}{2}$ points sur 100.

Trois élèves de la section de la mécanique appliquée ont atteint 83,4—83,5 et 86 points sur 100.

Deux élèves pour la section de la construction ont obtenu 84 et 85 points. Tous ces élèves ont été admis avec grande distinction.

Ces chiffres sont éloquents. Ils constatent que l'instruction donnée dans l'école de Liège est satisfaisante, sous tous les rapports, et que les professeurs remplissent dignement leurs fonctions difficiles.

En résumé, ce que l'on doit vivement désirer c'est que l'école soit à même d'admettre tous les artisans et les ouvriers qui se présentent en grand nombre pour profiter de l'enseignement, et qu'après avoir demandé le concours des patrons et sollicité le bon vouloir des ouvriers, on ne reste pas plus longtemps dans la très-pénible nécessité de refuser ces derniers, faute de place.

ANNEXE 1, N° 18.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LOUVAIN.

L'école industrielle de Louvain a été fondée le 29 décembre 1876 ; elle est établie dans les mêmes locaux que l'Académie des beaux-arts de cette ville ; les deux établissements sont placés sous la même direction.

Quoique de création récente, l'école industrielle de Louvain a déjà donné de bons résultats, grâce à sa bonne organisation, au concours dévoué de la direction et de la Commission administrative.

Les professeurs comprennent bien quelle est l'instruction spéciale qui doit être donnée à des ouvriers, et en écartant les questions arides d'une éducation scientifique spéciale, ils ont dès le début su captiver l'attention de leurs nombreux auditeurs.

Les locaux sont spécialement affectés aux élèves qui suivent les cours de l'école industrielle ; malheureusement toutes les classes ne répondent pas à un bon aménagement. Quelques-unes laissent à désirer sous le rapport de la salubrité.

L'enseignement du dessin est complètement basé sur l'étude d'après le relief ; tracés à main levée, croquis de modèles en grand, d'ornements, de figures, de pièces détachées de machines, de machines : tout y est rationnel ; aussi les progrès réels faits par les élèves sont-ils constants.

Les cours scientifiques comprennent : l'arithmétique, les éléments de la comptabilité, la géométrie pratique ; des notions de physique et de chimie générales, la mécanique industrielle ; les constructions, des conférences sur l'économie politique et l'hygiène.

Tous les cours sont donnés pratiquement et mis à la portée de la majorité des élèves.

Les leçons ont lieu tous les jours de la semaine, de 7 à 9 heures du soir. L'enseignement est gratuit. Il se donne alternativement en français et en flamand.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école pendant l'année scolaire 1877-1878 s'est élevé à 250.

Les élèves ne laissent rien à désirer au point de vue de la conduite et de l'application ; leur tenue en classe est également parfaite.

L'école est de création trop récente pour que les modèles et les collections soient au complet ; mais il est affecté annuellement une somme à l'achat d'instruments et de livres.

ANNEXE 1, N° 19.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE MARCHIENNE-AU-PONT.

Marchienne-au-Pont fait partie de ce grand centre industriel qui se groupe autour de Charleroi.

Toutes les industries y sont représentées. Une école industrielle s'y trouve donc bien placée. Celle de Marchienne-au-Pont fut ouverte en 1873. Toutefois, par suite du rapprochement de l'école de Charleroi, on se borna à n'enseigner à Marchienne que des matières générales, comprenant l'étude de l'arithmétique, de l'algèbre élémentaire, de la géométrie, de la trigonométrie, les éléments de comptabilité, de physique, de chimie et de mécanique, le dessin et ses applications à l'industrie et au tracé des machines. On a laissé à l'école voisine le soin d'enseigner les cours spéciaux, tels que ceux de métallurgie, d'exploitation des mines, de commerce.

L'école moyenne prête ses locaux pour l'enseignement des différentes branches; ils sont en tous points convenables.

La durée des études est de trois années.

Les leçons se donnent tous les jours de la semaine, à l'exception du mardi, de 7 ¹/₂, à 9 ¹/₂, heures du soir et le dimanche, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi.

Il y a eu pendant l'année 1877-1878, 150 demandes d'inscription, qui ont été divisées de la manière suivante :

100	en	1 ^{re}	année,
35	en	2 ^e	»
15	en	3 ^e	»

Comme on le voit, le nombre des élèves qui poursuivent leurs études jusqu'à la fin de la troisième année est fort restreint. Il faut en rechercher la cause dans la facilité avec laquelle ils sont admis en première année d'études.

Des observations ont été adressées dans ce sens à la direction, et notamment on l'a priée de se montrer moins tolérante pour les élèves trop jeunes; ceux-ci sont les premiers à s'apercevoir qu'ils ne sont pas en état de comprendre les leçons des professeurs dans les classes supérieures. Les études s'en ressentent et l'incapacité des uns devient un obstacle sérieux à l'avancement des autres.

Sept élèves de la troisième année d'études se sont présentés en 1878, pour obtenir le certificat de capacité. Un seul a fait preuve de connaissances suffisantes.

Les professeurs sont au nombre de quatre.

La Commission administrative se compose de six membres, qui s'occupent avec zèle et dévouement de tout ce qui regarde l'école industrielle.

La bibliothèque est mieux fournie que dans la plupart des autres écoles; elle renferme beaucoup d'ouvrages utiles.

Aussi les livres sont-ils très-demandés et les ouvriers y puisent-ils des renseignements qui leur sont d'une grande utilité et leur permettent de s'expliquer différents phénomènes qu'ils voient se réaliser chaque jour dans leurs travaux.

La collection des objets nécessaires pour le cours de physique, de chimie et de mécanique fait défaut. L'école possède les appareils nécessaires au cours de trigonométrie et d'arpentage.

En résumé, l'école de Marchienne-au-Pont pourrait donner, avec les éléments dont elle dispose, de meilleurs résultats. Nous espérons qu'il suffira de signaler la chose pour que directeurs et professeurs rivalisent de zèle afin de se tenir à la hauteur des nombreuses institutions similaires de la province de Hainaut.

ANNEXE 1 , N° 20.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE MONCEAU-SUR-SAMBRE.

L'école industrielle de Monceau-sur-Sambre a été instituée par arrêté royal du 23 avril 1873.

Des locaux spéciaux sont complètement défaut. Les élèves sont disséminés dans trois bâtiments séparés ; cet état de choses donne lieu à de graves inconvénients, tant au point de vue de l'enseignement que sous le rapport de la surveillance. Afin d'obvier autant que possible à la perte de temps résultant du déplacement forcé des élèves, on a organisé les cours de telle façon que l'élève une fois entré dans le bâtiment affecté à telle ou telle branche d'enseignement, n'en sort plus. Ainsi, le jour où le professeur donne l'enseignement scientifique, les élèves ne dessinent pas et réciproquement.

Cet état de choses n'est pas tolérable. Le conseil communal l'a compris, car il a témoigné l'intention de construire, sans délai, un bâtiment spécial pour l'école industrielle.

L'enseignement comprend l'étude de la langue française, les mathématiques élémentaires et leurs applications à l'industrie, la géométrie élémentaire, les notions de physique appliquée et de mécanique, le dessin linéaire et le dessin appliqué à l'industrie.

En 1875, on a ajouté à ce programme un cours de métallurgie; depuis 1877 l'enseignement s'est encore développé par l'adjonction d'un cours d'exploitation des mines.

Tous ces cours sont bien suivis; les élèves sont studieux et assidus. Les professeurs sont tous à la hauteur de leur tâche; ils donnent un enseignement très-pratique, à la portée des ouvriers; aussi l'école est-elle en voie de prospérité. Les professeurs, presque tous chefs d'industrie, conduisent fréquemment les élèves dans leurs usines et complètent ainsi leur éducation théorique par des excursions pratiques.

Les leçons se donnent tous les jours de la semaine, de 7 $\frac{1}{2}$ à 9 $\frac{1}{2}$ du soir, et le dimanche de 9 $\frac{1}{2}$ à 11 $\frac{1}{2}$ heures du matin. Tous les cours sont gratuits.

Le nombre des élèves inscrits pour 1878 est de 508, répartis entre diverses communes. A peu près toutes les professions y sont représentées.

Les élèves à la fin de leurs études, peuvent obtenir un diplôme de capacité en se soumettant aux examens réglementaires.

Les professeurs sont au nombre de 7. L'école est administrée par une commission de six membres, dont le bourgmestre est président de droit.

Les collections laissent beaucoup à désirer. C'est ainsi que l'école de Monceau-sur-Sambre ne possède aucun appareil de physique, ni de mécanique, non plus que les modèles nécessaires pour le dessin d'après le relief. La bibliothèque est peu fournie, surtout en livres à l'usage des ouvriers; faute de local, les quelques livres dont elle se compose ont dû être placés chez le directeur.

Les cours se terminent par une distribution de prix, dans laquelle on accorde aux élèves qui se sont distingués, des livres et des boîtes de mathématiques.

ANNEXE 1, N° 21.

ÉCOLE DE DESSIN ET D'INDUSTRIE DE MORLANWELZ.

C'est en séance du 26 mai 1871 que le conseil communal de Morlanwelz décida d'ériger dans cet important district industriel, une école de dessin et d'industrie. Le règlement fut approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 18 octobre de la même année.

Morlanwelz possède une population essentiellement ouvrière; elle est entourée de communes importantes, formant un ensemble de près de 20,000 âmes. Grâce à la générosité de son bourgmestre, M. Arthur Warocqué, et des administrateurs des charbonnages de Mariemont, il y fut érigé des bâtiments magnifiques; leur installation intérieure ne laisse rien à désirer. Toutes les classes sont en gradins, les bancs bien espacés. L'éclairage et l'aérage sont parfaits. Les salles de dessin sont également bien emmenagées et offrent par leurs dispositions un précieux avantage, en ce qu'elles permettent de donner un même modèle à tout un groupe d'élèves; les professeurs jugent ainsi plus exactement les concours et le classement est rendu plus facile.

L'école préparatoire comporte trois années d'études, pendant lesquelles on enseigne : l'arithmétique, les éléments d'algèbre, la géométrie descriptive, la perspective, la trigonométrie, le dessin, les éléments de physique et de chimie.

Au bout de ces trois années d'études, les élèves peuvent obtenir un premier diplôme de capacité. Ensuite ils sont admis dans les cours d'application, qui comportent deux années d'études. On y enseigne :

La physique, la chimie, le dessin et surtout la mécanique. A la fin de ces deux années, les élèves qui veulent se soumettre aux épreuves prescrites par le règlement, peuvent obtenir le diplôme de *contre-maitre mécanicien*.

Enfin, il existe une catégorie d'élèves qui ne peuvent se rendre aux différents cours que le dimanche, c'est la section des *porions*. La durée de leurs études comporte trois années. Elles comprennent : l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage, le lever des plans des mines et l'exploitation des mines, le dessin.

Au bout de ces trois années d'études, les élèves peuvent également, en se soumettant aux épreuves voulues, obtenir le diplôme de *porion*.

Tous les cours sont gratuits.

Les cours de la semaine se donnent le mardi, le vendredi et le samedi, de 7 à 9 heures du soir, et le dimanche, de 9 heures du matin à midi.

186 élèves se sont fait inscrire pour suivre ces différents cours en 1878. Ils appartenaient à treize communes différentes.

Le maintien, la régularité et la tenue des élèves ne laissent rien à désirer et les professeurs sont très-satisfaits de leur application.

Les élèves munis de diplômes trouvent facilement à se placer dans les différents établissements de la contrée et gagnent toujours un salaire plus élevé qu'avant leur entrée à l'école.

Le corps professoral se recrute presque entièrement parmi les ingénieurs des charbonnages et ateliers de Mariemont. Les maîtres réunissent donc à des connaissances théoriques complètes des notions pratiques; leurs relations journalières avec les ouvriers les mettent à même d'apprécier la méthode d'enseignement la mieux appropriée à leur développement intellectuel et moral.

Une commission de cinq membres compose le conseil d'administration de l'école. Trois membres sont nommés par le conseil communal, deux sont choisis par la Députation permanente. Tous doivent être agréés par le Ministre de l'Intérieur.

La commission apporte dans l'accomplissement de sa tâche un zèle et une intelligence qui méritent les plus grands éloges.

Les collections ont été fournies par la Société de Mariemont, mais il y a absence complète d'instruments pour le cours de physique; il manque aussi certains modèles en plâtre pour le dessin d'après le relief.

La bibliothèque est dépourvue de livres pratiques et qui puissent être lus par les ouvriers : c'est le côté faible de toutes nos écoles.

Les ouvriers reçoivent à la fin de l'année scolaire des récompenses lorsqu'ils se sont distingués dans leurs études.

En résumé, l'école industrielle de Morlanwelz possède tous les éléments nécessaires de réussite; elle offre, sous le rapport des locaux, du matériel des classes et du personnel enseignant, toutes les garanties désirables de succès.

ANNEXE 1, N^o 22.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE NAMUR.

L'école industrielle de Namur fut créée par une résolution du conseil communal en date du 24 décembre 1861. Au début elle fonctionna exclusivement comme établissement communal. Afin d'assurer l'existence de l'institution et de lui donner l'extension devenue nécessaire par suite de nombreuses demandes d'admission, l'Administration communale sollicita, en 1862, l'intervention pécuniaire de l'État.

Ce concours lui fut accordé, à condition que l'école serait soumise aux règles généralement imposées aux institutions du même genre, fondées ou maintenues au moyen des subsides de la province et de l'État. Après avoir accepté ces conditions, le conseil communal arrêta, le 30 août 1864, un nouveau règlement organique de l'école, qui fut approuvé par le Ministre de l'Intérieur, le 20 septembre de la même année.

L'école industrielle de Namur est installée dans des salles qui lui sont spécialement affectées. Elles sont spacieuses, aérées, bien éclairées et ne laissent rien à désirer.

Les collections sont classées dans de belles et grandes armoires vitrées et sont très-soignées.

L'enseignement est gratuit. Il comporte trois années d'études et comprend : la langue française, l'arithmétique, la comptabilité élémentaire, la géométrie, la physique, des éléments de chimie, la mécanique, la construction, l'hygiène et le dessin.

Tous les cours sont bien enseignés; toutefois, si l'on peut adresser au corps professoral des éloges, il y a lieu de critiquer la répartition des matières inscrites au tableau des études en troisième année. C'est ainsi que les élèves y sont appelés à suivre six cours différents.

A la suite du rapport d'inspection sur la marche des études pendant l'année scolaire 1877-1878, qui a signalé cet état des choses, des modifications au programme ont été réclamées.

La ville de Namur possède une classe d'ouvriers qui recueilleraient le plus grand fruit de l'adjonction au programme des études d'un cours de projections et de géométrie descriptive. Ce sont les tailleurs de pierres, très-nombreux dans cette partie du pays.

Le conseil communal de Namur a parfaitement compris l'utilité de la mesure qui lui a été proposée et le nouveau cours sera donné à dater de l'année 1879. Il n'est pas douteux que cet enseignement ne rende de grands services aux ouvriers et aux industriels de la localité.

Les élèves sont admis aux cours préparatoires de l'école industrielle de Namur à l'âge de 12 ans. Ils doivent subir un examen qui permette de les classer.

Il existe également une catégorie d'élèves appelés irréguliers, en opposition avec les élèves réguliers; ceux-ci sont obligés de suivre tous les cours.

Les premiers ne sont soumis à aucun régime, mais ils ne peuvent obtenir ni récompenses, ni diplômes de capacité; mais toutefois, ceux qui par une conduite régulière et par une attention soutenue aux cours ont témoigné qu'ils ont profité des leçons des professeurs sur telle ou telle matière de l'enseignement, peuvent obtenir un certificat constatant qu'ils ont suivi les cours avec fruit.

La leçon théorique précède toujours la leçon de dessin.

Les cours se donnent tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche, depuis 7 $\frac{1}{2}$ à 9 $\frac{1}{2}$, heures du soir.

Tous les professeurs comprennent l'importance de leur mission, ils sont dévoués et zélés; le directeur, homme intelligent et capable, conduit son école à la satisfaction de tous. Le conseil d'administration, composé de six membres, mérite également des éloges, pour le zèle et le dévouement qu'il montre dans l'intérêt de l'institution.

Les collections sont assez complètes, tous les objets sont rangés avec ordre et régularité. Le directeur a pris une excellente mesure, que nous espérons voir imiter par les autres écoles industrielles. Il a réuni tous les matériaux de construction originaires de la province; il les a classés et étiquetés, avec l'indication des lieux de provenance, de leur usage et de leur prix. Les élèves ont ces échantillons constamment sous les yeux et connaissent parfaitement les produits de leur province.

La bibliothèque est composée d'ouvrages trop scientifiques pour les ouvriers; l'administration de l'école s'occupe, du reste, de pourvoir à cette lacune, par l'acquisition d'une série d'ouvrages pratiques et élémentaires.

La distribution des prix qui clôture les travaux des élèves a lieu au mois d'octobre. Elle consiste en livres, boîtes de mathématiques.

En résumé, l'école industrielle de Namur donne d'excellents résultats; elle a pris rang parmi les meilleures institutions de ce genre.

ANNEXE 1, N° 23.

ÉCOLE INDUSTRIELLE ET ACADEMIE DE DESSIN RÉUNIES A NIVELLES.

L'académie de dessin de Nivelles a été fondée en 1818. Plusieurs modifications furent successivement apportées à cette institution. Par arrêté du 22 mai 1872, un nouveau règlement fut adopté; il organisa une seule école spéciale, sous le titre d'académie de dessin et école industrielle réunies.

La ville de Nivelles n'est pas, à proprement parler, une cité industrielle; c'est pourquoi le programme des études ne comporte que des données générales sur toutes les matières qui peuvent être utiles aux élèves.

Les études ont longtemps souffert de l'exiguïté des locaux dans lesquels les cours devaient se donner; c'est ce que l'édilité a parfaitement compris d'ail-

leurs, et pour obvier à cet inconvénient, elle vient de faire approprier un nouveau local qui répondra, sous tous les rapports, à sa nouvelle destination.

Le programme des études scientifiques devra subir de notables améliorations. Les collections laissent beaucoup à désirer, et il y aura lieu de les compléter; il en est de même de la bibliothèque.

Pendant l'année 1877-1878, 147 élèves ont fréquenté les cours de l'académie et école industrielle de Nivelles; mais un grand nombre de ces élèves, n'appréciant pas l'importance de l'enseignement scientifique ou n'ayant pas fait des études préliminaires assez complètes, se sont contentés de ne suivre que le cours de dessin. La réorganisation de l'enseignement permettra à tous les élèves d'assister aux leçons des professeurs. Ceux-ci sont au nombre de six; ils remplissent leur mandat avec zèle et dévouement.

Le règlement est généralement bien observé; la conduite et la tenue des élèves sont bonnes.

ANNEXE 1, N° 24.

ÉCOLE INDUSTRIELLE ET ACADEMIE DES BEAUX-ARTS D'OSTENDE.

La fondation de l'école professionnelle d'Ostende date de l'année 1872; elle a été adjointe à l'académie des beaux-arts.

La section industrielle qui nous occupe spécialement, comporte : l'étude du dessin dans ses diverses applications à l'industrie, notamment au tracé des machines, l'arithmétique, la géométrie, la physique, la mécanique et leurs applications aux branches spéciales d'industrie de la ville d'Ostende.

L'enseignement de ces diverses matières se répartit sur trois années d'études. Pendant les deux premières années, les cours sont communs aux deux sections; ce n'est qu'à partir de la 5^e année que les élèves se divisent pour suivre des cours de dessins spéciaux; mais l'enseignement théorique continue à se donner également à tous les auditeurs.

Les cours sont professés en flamand, tous les jours de la semaine, de 6 $\frac{1}{2}$ à 8 $\frac{1}{2}$ heures du soir; l'enseignement est gratuit.

Le rapport d'inspection a signalé quant à la marche générale des études, le défaut qui existe dans la répartition des différentes branches inscrites au programme; telle année d'études est trop peu chargée au détriment de telle autre.

La plupart des cours sont bien donnés, et les professeurs profitent de toutes les occasions pour faire comprendre à leurs élèves que l'ouvrier instruit sera toujours préféré à celui qui ne possède que l'habileté manuelle; que celui qui a acquis certaines notions scientifiques applicables au métier qu'il exerce, a plus de valeur et est plus disposé à se perfectionner que celui qui travaille machinalement, en suivant les ornières de la routine.

Pendant la période d'hiver, les élèves sont appliqués et assidus, mais il est impossible de les retenir dès que la belle saison revient. Il a été proposé pour

obvier, autant que possible, à cet inconvénient, de reporter les leçons de 7 à 9 heures du soir, au lieu de les donner de 6 $\frac{1}{2}$ à 8 $\frac{1}{2}$ heures.

Pour être admis à suivre les cours de l'école professionnelle l'élève doit avoir, au minimum, douze ans. Les inscriptions ont été de 446 pour l'année 1878. Une distribution de prix clôtura les travaux des élèves.

L'école industrielle possède des modèles pour ses divers cours. Sa collection d'instruments de physique et de mécanique s'accroît annuellement. La bibliothèque renferme de bons ouvrages, mais trop scientifiques pour l'usage des ouvriers.

Toutes les collections sont bien installées, bien soignées et bien exposées. Les locaux de l'école professionnelle sont, d'ailleurs, très-convenables; ils sont pourvus d'un matériel qui ne laisse rien à désirer.

En résumé, l'école industrielle d'Ostende est en voie de progrès. L'enseignement du dessin y est parfaitement organisé, et les élèves, grâce au talent et à la méthode suivie par les professeurs, font des progrès marquants. L'enseignement oral scientifique est susceptible d'améliorations; le directeur l'a parfaitement compris et il y a lieu d'espérer qu'il sera pourvu aux lacunes qui ont été signalées.

ANNEXE 4, N° 25.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE PATURAGES.

La fondation de cette école remonte à l'année 1868. Elle fut subsidiée dès le début par la commune, la province, l'État et l'association des charbonnages affiliés à la caisse de prévoyance établie à Mons en faveur des ouvriers mineurs. En compensation de cette contribution, les charbonnages affiliés à cette caisse avaient seuls le droit d'envoyer des élèves à l'école industrielle, indépendamment, bien entendu, des habitants de la localité, qui de droit y étaient admis, en se soumettant aux examens prescrits.

Les locaux de l'école moyenne servent à donner l'enseignement. Ils sont en tous points satisfaisants; il existe même une salle spécialement affectée à l'enseignement du dessin, dont le directeur n'a pas cru devoir faire usage; il serait cependant utile qu'elle fût rendue à sa destination, les élèves y seraient mieux à l'aise et y trouveraient une installation excellente.

L'enseignement comprend, d'après l'arrêté organique du 30 septembre 1868: les éléments de la langue française; le calcul et les éléments de comptabilité; la géométrie pratique; les notions de physique et de chimie générales; la mécanique industrielle; l'exploitation des mines; le dessin et ses applications.

Les cours ne sont pas donnés rigoureusement en conformité du programme arrêté par le bureau de l'école et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

Les professeurs sont d'avis que le programme des matières à enseigner est trop étendu ; le temps insuffisant qu'ils ont à consacrer à chaque cours, ainsi que le peu de préparation des élèves qui assistent aux leçons, ne leur permettent pas d'enseigner toutes les matières.

On doit tenir compte de ce fait que les cours n'ont lieu que le soir et que les ouvriers sont souvent fatigués lorsqu'ils assistent aux leçons, à la suite de leur journée de travail. C'est pourquoi l'enseignement doit rester pratique, élémentaire, terre à terre ; il faut que les leçons soient, autant que possible, rendues intéressantes par des expériences. Sous ce rapport encore, l'enseignement à l'école de Pâturages laisse beaucoup à désirer. On ne fait pas assez usage des collections dont dispose l'école et les cours sont généralement d'une durée trop courte. Dans toutes les écoles industrielles les leçons durent au minimum une heure ; à Pâturages, leur durée n'est que de $\frac{2}{3}$ d'heure. Ce qui fait que pour les leçons de dessin l'enseignement devient à peu près nul. De plus, ces leçons ne sont pas données conformément aux méthodes recommandées, qui consistent à faire dessiner tout d'abord l'élève à main levée et debout à la planche noire, puis à le faire dessiner d'après des modèles en relief, de manière à en arriver à pouvoir lui faire faire des dessins d'après des croquis, pris et cotés par l'élève lui-même ; c'est là une méthode rationnelle et qui remplace avantageusement le dessin de copie, qui ne peut être d'aucune utilité pour la généralité de nos ouvriers.

Le règlement porte que pour être admis à suivre les cours de l'école industrielle, les élèves doivent avoir douze ans révolus, savoir lire, écrire et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique.

Pour l'année 1877-1878, il y a eu 117 inscriptions ; plusieurs communes des environs de Pâturages envoient un grand nombre d'élèves.

Les cours se donnent pendant la semaine, de 7 $\frac{1}{2}$ à 9 heures du soir, et le dimanche, de 8 heures du matin à 10 $\frac{1}{2}$ heures.

Le personnel enseignant se compose de six professeurs. L'école est placée sous la surveillance d'une Commission administrative, composée de sept membres. Le bourgmestre la préside de droit. Elle est rééligible par moitié tous les quatre ans.

Des récompenses, consistant en livres, en boîtes de mathématiques*, sont remises annuellement aux élèves qui se distinguent par leur application, leurs succès et leur bonne conduite. Les jeunes gens qui, ayant suivi tous les cours, aspirent à obtenir le diplôme de capacité, doivent se soumettre, à la fin des trois années d'études, à un examen. La bibliothèque mise à la disposition des élèves ne contient que peu de livres qu'ils puissent consulter avec avantage. A Pâturages, comme dans la plupart des autres écoles, il manque des livres pratiques ; tous sont trop scientifiques et ne peuvent être utilisés que par les professeurs.

Depuis l'année 1877, la caisse de prévoyance de Mons a retiré aux écoles de Pâturages et de Saint-Ghislain son subside, s'élevant annuellement à la

somme de six mille francs. Cette mesure a été nécessitée par une modification apportée aux statuts de ladite caisse.

Le Gouvernement a suppléé au déficit pour les années 1877 et 1878; pour les exercices suivants la dépense sera répartie entre les communes, la province et l'État.

ANNEXE 1, N° 26.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE RENAIX.

La ville de Renaix est une petite localité très-industrielle. Elle possède, entre autres, de nombreuses fabriques de cotonnettes; dès lors il y avait lieu de supposer que l'installation d'une école industrielle y serait d'un grand secours aux nombreux ouvriers et industriels de cette cité. Cependant le résultat obtenu jusqu'à ce jour n'a guère répondu aux espérances que l'on était en droit de former. Une des causes principales de cet insuccès a été l'admission aux cours scientifiques de jeunes gens de huit à dix ans. S'il est possible d'admettre ces élèves aux cours de dessin, ils n'ont pas le savoir nécessaire pour suivre avec fruit les leçons de physique, de mécanique, de chimie, etc. En outre, l'exiguïté des locaux a été un grand obstacle à la bonne réussite des études. Enfin, on a admis à l'enseignement des professeurs qui n'étaient pas à la hauteur de leur mission. Cette situation a créé des obstacles réels à la bonne marche des études, et lors de l'inspection qui a été faite de l'école, il n'a pas été difficile de démontrer aux membres de la Commission administrative le côté defectueux de l'enseignement.

Le programme, réparti en trois années d'études, comprend : la langue française, la langue flamande, l'histoire, la géographie, les mathématiques élémentaires dans leurs applications à l'industrie, la géométrie élémentaire, des notions de physique et de chimie industrielle, le dessin linéaire, le dessin appliqué à l'industrie, les constructions.

Les cours se donnent tous les jours de la semaine, de 6 $\frac{1}{2}$ à 8 $\frac{1}{2}$ heures du soir, et le dimanche, de 8 $\frac{1}{2}$ à 11 $\frac{1}{2}$ heures du matin. 148 élèves se sont fait inscrire pendant l'année 1877-1878. — Le cours de chimie est généralement bien suivi, seul il produit des résultats pratiques; pour les autres cours, ce sont ceux de dessin qui ont le plus de succès. En résumé, l'école de Renaix demande une sérieuse réforme pour son enseignement industriel; cette mesure doit s'appliquer également aux cours de dessin de 1^{re} année, où la méthode à main levée est inconnue.

Il est nécessaire d'apporter à tout l'enseignement plus d'homogénéité, plus de régularité et plus de succession dans la marche des études, et de n'admettre aux cours que des jeunes gens capables d'apprécier le côté utile et pratique du programme. L'administration s'occupe d'introduire dans cette école les réformes nécessaires.

ANNEXE 1, N° 27.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE SAINT-GHISLAIN.

L'école industrielle de St-Ghislain fut créée en même temps et organisée d'après les mêmes bases, le même programme que celle de Pâturages. Comme celle-ci, elle fut subsidiée par les sociétés affiliées à la caisse de prévoyance établie à Mons.

Les locaux de l'école moyenne de St-Ghislain sont mis à la disposition des élèves et des professeurs. Les classes sont convenables pour l'enseignement des cours oraux, mais complètement insuffisantes pour l'enseignement du dessin. Les élèves sont fort mal placés, et ne disposent d'aucune salle qui soit appropriée pour cet enseignement. L'administration communale, voulant remédier à cette lacune importante, a alloué une première somme de deux mille francs qui sera affectée à construire un bâtiment spécial pour le dessin.

Les cours scientifiques sont bien donnés, et les élèves y apportent la plus grande attention. Les collections devraient être complétées; les leçons, toutes pratiques qu'elles soient, gagneraient considérablement par des démonstrations suivies d'expériences.

Les élèves, au nombre de 208, appartiennent à différentes communes, parmi lesquelles nous remarquons :

Quaregnon avec	56 élèves
Hornu avec.	40 »
Jemmapes avec.	24 »

Le personnel enseignant se compose de sept professeurs, qui apportent à l'accomplissement de leur mission le zèle le plus louable.

Les leçons se donnent tous les jours de la semaine, de 6 $\frac{1}{2}$ à 8 $\frac{1}{2}$ heures du soir, et le dimanche, de 9 heures du matin à midi.

La durée des études est de deux années; il y a, de plus, une section préparatoire, qui permet aux élèves qui ne sont pas suffisamment instruits pour entrer directement dans les cours industriels, de s'y préparer. Il serait utile de porter le nombre des années d'études à trois. La répartition des matières pourrait se faire d'une façon plus nette et permettrait aux élèves de mûrir davantage les leçons qui leur sont données par les professeurs. Ce nombre d'années est d'ailleurs généralement admis dans toutes les autres écoles industrielles du pays.

A la fin des études les élèves qui se sont distingués reçoivent en récompense de leurs travaux, des livres utiles, se rapportant à leurs diverses professions, ainsi que des boîtes de mathématiques.

ANNEXE 1, N° 28.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE SERAING.

L'école industrielle de Seraing a été fondée en 1858, par l'initiative de l'autorité communale et de quelques directeurs et ingénieurs des principales usines de cette importante localité.

Le Gouvernement accorda à l'institution, dès le début, un subside de mille francs ; plus tard, il fit connaître que son concours pécuniaire ne pourrait être continué qu'à la condition que l'école fût soumise aux dispositions réglementaires des autres institutions similaires. Déférant à ce désir, le conseil communal, par une résolution en date du 18 décembre 1860, arrêta un nouveau règlement qui, approuvé par arrêté ministériel du 21 avril 1861, fut mis à exécution à partir de l'année scolaire 1861-1862. En 1876, une modification au règlement fut introduite. Elle avait trait à l'augmentation du nombre des membres de la Commission administrative, lequel de quatre fut porté à six, outre les membres du collège des bourgmestre et échevins.

L'école actuelle possède des locaux magnifiques, mais dont la distribution intérieure pourrait être meilleure. C'est ainsi que la salle de dessin est immense et d'une seule venue, tandis qu'il eût été convenable de la diviser ou, tout au moins, d'y installer quelques bancs en gradins, pour le dessin d'après le relief. Par suite de cette omission, cette branche si importante du dessin est complètement négligée. Il en est de même de l'étude du dessin à main levée. L'enseignement théorique comprend l'étude des mathématiques élémentaires, la géométrie descriptive et les courbes, le dessin industriel, les éléments de la physique et de la chimie dans leurs applications à l'industrie, les éléments de la mécanique et de la métallurgie, l'hygiène industrielle, des notions de sciences commerciales, le style et la rédaction. Le règlement porte également qu'il sera organisé à l'école industrielle un cours d'exploitation des mines ; mais en réalité, ce cours n'a jamais été donné. Toutefois, les ouvriers mineurs du district industriel de Seraing ne sont pas privés de cet enseignement. Un comité d'ingénieurs s'est formé, la ville a prêté un local et tous les dimanches des conférences sont organisées. Toutes les matières énumérées ci-dessus sont réparties sur quatre années d'études. Il existe, en outre, deux divisions préparatoires, confiées à trois professeurs des écoles primaires.

Les leçons se donnent tous les jours de la semaine, de 7 à 9 heures du soir, depuis le commencement d'octobre jusqu'au 15 août. Le dimanche il y a un cours spécial de dessin pour les artisans, depuis 9 $\frac{1}{2}$ heures du matin jusqu'à midi. L'enseignement est gratuit.

Les cours de la semaine ont été fréquentés, en 1878, par 153 élèves ; le cours de dessin du dimanche, par 127 élèves. Cette population se répartit comme suit :

1 ^{re} année	69	
2 ^e —	54	
3 ^e —	56	
4 ^e —	14	
		155
Dessin du dimanche. . . .	127	
		280

Il existe, en outre, une école préparatoire, qui compte 510 élèves, ce qui porte le total à 890 élèves.

Pour être admis à l'école industrielle les élèves doivent avoir 14 ans et remplir toutes les conditions exigées par l'article 18 du règlement organique. Les élèves irréguliers sont admis à ne suivre que quelques cours désignés par eux.

L'enseignement est donné par douze professeurs, la plupart ingénieurs très-capables et tous très-dévoués à la mission qu'ils ont entreprise.

Il y a lieu de signaler, toutefois, la tendance qu'ont certains professeurs à donner à leur enseignement un caractère trop scientifique. Leur exposé n'est pas assez élémentaire et ne s'adresse souvent qu'à une classe privilégiée d'employés.

A part cette observation, les leçons sont bien comprises et les jeunes gens suivent avec fruit l'enseignement.

Les examens ont lieu en septembre et des prix sont la récompense des plus méritants. Les élèves peuvent obtenir un diplôme de capacité en se soumettant aux divers examens prescrits par le règlement. Ce diplôme est pour les ouvriers une excellente recommandation et il jouit d'une véritable faveur dans tout le centre industriel de Seraing.

L'école est placée sous la direction d'une Commission administrative, composée du collège des bourgmestre et échevins et de six membres, désignés par le conseil communal et agréés par le Ministre de l'Intérieur. Le bourgmestre ou l'échevin délégué est président de la Commission.

Le cabinet de physique et de chimie est assez bien outillé.

Les modèles pour le cours de mécanique font défaut, ainsi que les modèles pour le dessin d'après le relief.

La même lacune existe à Seraing que dans presque toutes nos écoles en ce qui concerne la bibliothèque. Peu de livres peuvent être consultés par les ouvriers.

En résumé, l'école industrielle de Seraing est en bonne voie; le seul reproche sérieux qu'il y ait lieu de lui adresser au point de vue des études scientifiques, c'est qu'elles sont poussées un peu trop loin et par suite que certaines branches ne sont pas suffisamment mises à la portée de la masse des élèves. Quant aux cours de dessin, plusieurs améliorations doivent y être introduites, tant pour le dessin élémentaire que pour le dessin d'après le relief.

ANNEXE 1, N° 29.

ÉCOLE DE DESSIN ET ÉCOLE INDUSTRIELLE DE SOIGNIES.

L'industrie dominante de Soignies et des villages environnants est l'exploitation des carrières, renfermant des pierres de taille connues sous le nom de petit granit. La grande majorité de la population ouvrière du district s'occupe et vit de cette industrie; c'est ce qui fait que l'on a approprié l'enseignement qui se donne à l'école industrielle à une catégorie spéciale d'ouvriers.

L'école fut installée en 1859, dans les locaux de l'école moyenne. D'abord ceux-ci furent suffisants pour répondre à tous les besoins, mais bientôt, le nombre des élèves augmentant, le cadre des études s'élargissant, l'administration reconnut que les installations primitives ne pouvaient plus suffire; c'est ce qui l'a déterminée à faire construire une annexe à l'école primaire, et dès 1878 les élèves recevront leurs leçons dans les nouveaux locaux.

L'enseignement comprend une section préparatoire et deux années d'études proprement dites.

Les matières inscrites au programme sont les suivantes : L'arithmétique, la géométrie pratique et appliquée, les éléments de physique et de mécanique, la coupe des pierres et le modelage, les principes d'architecture et de dessin d'ornement d'après le plâtre.

Pour être admis à suivre ces cours, les élèves doivent avoir 12 ans, savoir lire, écrire et calculer.

Les leçons se donnent tous les jours de la semaine, de 6 à 8 heures du soir, et le dimanche, de 8 $\frac{1}{2}$ à 10 $\frac{1}{2}$ heures du matin.

Les leçons du dimanche permettent aux ouvriers trop éloignés de la ville pour pouvoir fréquenter les cours du soir, de recevoir des notions de dessin.

Les élèves ont généralement une grande prédilection pour les études du dessin, et beaucoup négligent les études scientifiques; il est cependant incontestable que sans l'étude de la géométrie descriptive, des connaissances générales du cours d'architecture, de l'évaluation exacte des surfaces et des cubes, l'élève ne peut devenir un ouvrier parfait.

A ce point de vue, il y a lieu d'améliorer le niveau des études scientifiques de l'école industrielle de Soignies; c'est pourquoi un programme nouveau a été proposé pour combler les lacunes signalées par l'inspecteur.

146 élèves se sont fait inscrire pendant l'année 1877-1878.

L'application des élèves est généralement bonne.

Le personnel enseignant se compose d'un directeur et de six professeurs. Ceux-ci s'attachent, à écarter les difficultés de la théorie et à rendre leurs leçons pratiques.

Jusqu'à ce jour les professeurs ont pu utiliser les collections de l'école moyenne, mais l'école industrielle, qui disposera, dès cette année, de locaux spéciaux, devra se pourvoir de modèles et de collections nouvelles.

La bibliothèque laisse à désirer par le choix des livres ; peu de ceux-ci peuvent être consultés par les élèves. Ils sont généralement trop scientifiques.

Il y a des concours à la suite desquels on distribue, à la fin de l'année scolaire, aux élèves qui se sont distingués dans leurs études, des récompenses consistant en livres, en boîtes de mathématiques et en médailles.

A l'occasion de la distribution des prix, à laquelle assiste un grand concours de monde, il est ouvert une exposition des ouvrages exécutés par les élèves.

Il est incontestable que l'école industrielle de Soignies exerce sur les ouvriers une heureuse influence. Elle fournit à l'industrie des matières extractives des appareilleurs capables et des ouvriers habiles.

ANNEXE 1, N° 50.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE TOURNAI.

L'école industrielle de Tournai proprement dite ne fut créée qu'en 1860. Bien longtemps avant cette époque le conseil communal, par une résolution en date du 24 juin 1837, avait institué une école d'arts et métiers. Cette école avait pour objet de perfectionner les principales branches de l'industrie locale, de former de bons ouvriers, des chefs d'ateliers capables, en un mot, de leur enseigner la pratique manuelle. L'État, la province, la ville, les hospices de Tournai et différents particuliers contribuèrent puissamment au développement de cette institution. Indépendamment de l'instruction professionnelle, on enseignait aux élèves, dans les classes tenues chaque jour matin et soir, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la tenue des livres, le style épistolaire, les éléments de l'histoire et de la géographie.

Les leçons de musique, de gymnastique, d'architecture, de physique et de géométrie leur étaient données, plusieurs fois chaque semaine, par des professeurs spéciaux.

L'école ouverte le 1^{er} avril 1841, formait un pensionnat. La moitié des élèves y étaient admis à la demande de l'administration communale.

Des élèves d'autres provinces que celle du Hainaut y étaient reçus à la demande du Gouvernement.

L'école comprenait, outre les études scientifiques, des ateliers de bonneterie, de tisseranderie, de menuiserie, de fonderie de fer et de cuivre, de chaudronnerie, de serrurerie mécanique et de modelage.

On s'aperçut bientôt que l'école ne répondait pas entièrement au but pour lequel on l'avait créée, et après bien des hésitations, au mois de juin 1860, le conseil communal, sur les instances du Gouvernement, l'organisa sur de nouvelles bases, proposées par celui-ci.

Cette réorganisation eut pour effet :

1^o De transformer l'école d'arts et métiers en une école industrielle, en maintenant, toutefois, l'existence des ateliers de construction, de serrurerie mécanique et de fonderie, de celui de bonneterie; les autres ateliers furent supprimés;

2^o De former du pensionnat un établissement distinct et exclusivement placé sous le patronage de l'administration communale.

Au début de la réorganisation l'école prospéra; les ateliers de mécanique surtout eurent un assez grand contingent d'élèves. Mais cette situation ne fut pas durable; par suite des crises industrielles qui se produisirent à différentes époques, le travail étant rare, les commandes du dehors ne venant plus solliciter et diversifier les opérations et l'emploi des machines-outils, l'entrepreneur embarrassé ne sut plus comment occuper ses apprentis et l'instruction pratique et technique que l'on s'était engagé à leur donner vint à manquer totalement. Il en a été de même pour les autres ateliers. A ces circonstances, il faut également ajouter le défaut de zèle des ouvriers de Tournai, qui ne semblent pas comprendre suffisamment l'utilité de l'instruction; en outre, les fabricants et les maîtres de métiers de la localité ne dissimulent pas leur répugnance à envoyer leurs ouvriers à l'école.

Les faits qui précèdent démontrent, une fois de plus, qu'une école industrielle ne doit pas avoir la prétention d'enseigner le travail de l'atelier, ni de former de véritables ouvriers ayant l'habileté manuelle et le coup d'œil. On doit se borner à y inculquer aux élèves des principes généraux, à leur enseigner les lois de la nature et les transformations de la matière; il faut qu'ils sachent bien calculer et bien dessiner, et qu'ils apprennent à appliquer ces principes aux besoins de l'industrie qu'ils exercent.

¹ Les ateliers de Tournai ont été fréquentés par 65 apprentis pendant l'année 1877-1878, savoir :

32 internes.

33 externes.

TOTAL 65 élèves.

L'outillage se trouve dans un parfait état d'entretien et les locaux ne laissent rien à désirer, sous le rapport hygiénique.

Pour les cours généraux 80 élèves se sont fait inscrire. Voici la répartition de ces jeunes gens, suivant les années d'études :

	Internes.	Externes.	TOTAL.
Cours préparatoire	10	23	33
1 ^{re} année	14	13	27
2 ^e année.	4	7	11
3 ^e année.	4	5	9
TOTAL.	<u>32</u>	<u>48</u>	<u>80</u>

Les leçons de l'école industrielle proprement dite se donnent régulièrement et ne laissent rien à désirer; le cours de mécanique offre surtout un enseignement théorique et pratique d'autant plus précieux que les élèves peuvent étudier les principes sur les machines motrices et les machines-outils de l'atelier de construction qui fait partie de l'école; mais par un concours de circonstances qu'il n'est guère possible de discuter ici, tous les cours, comme on a pu le voir par le tableau ci-dessus, ne sont pas suffisamment fréquentés. Les ouvriers ne comprennent pas toujours l'utilité de cette institution, et par suite n'apportent aucune émulation à en suivre les cours.

Alors qu'à l'école de Charleroi il y a au delà de mille auditeurs, Tournai ne fournit pour l'année 1878, que quatre-vingts élèves.

De ce qui précède, il résulte que l'école industrielle de Tournai devra sans doute subir de sérieuses réformes; la Commission administrative de l'établissement comprend toute la gravité de la situation; elle cherche le remède, sans l'avoir encore trouvé. Il y aura à examiner la question de savoir s'il n'y a pas lieu de renoncer à toute intervention gouvernementale dans les ateliers d'apprentissage et à se borner à constituer à Tournai, comme partout ailleurs, une simple école industrielle.

ANNEXE 1, N° 51.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE VERVIERS.

L'école de Verviers a été fondée en 1862, par la réunion en une seule institution, sous le titre d'école professionnelle, de l'école des artisans, créée en 1837, et de l'école de dessin industriel et de tissage, créée en 1857.

Le programme de cette école comprend, comme ailleurs : l'*arithmétique* enseignée par des questions numériques d'achat, de vente ou d'intérêt, la comptabilité élémentaire, la géométrie limitée à ce qui est nécessaire à l'ouvrier, des notions élémentaires et pratiques de *physique*, de *chimie* et de *mécanique*. La chimie est enseignée tout spécialement au point de vue des industries de la localité.

Le lavage et le dessuintage des laines est aujourd'hui une des grandes branches de travail de Verviers. La teinture des fils et des étoffes a aussi une très-grande importance : une teinture franche et solide est un *desideratum* essentiel, surtout dans les draps et les étoffes de qualité moyenne, qui s'adressent à la grande consommation.

Le professeur applique les notions générales de la chimie à toutes les opérations du lavage des laines; il analyse et explique tous les procédés de teinture.

Dans le principe, l'école était très-mal installée; le laboratoire et tous les locaux en général étaient plus qu'insuffisants. Aujourd'hui, grâce au dévouement éclairé de l'autorité communale, l'école de Verviers est dotée de locaux magnifiques.

Les classes sont grandes, bien aérées, bien éclairées.

Le mobilier est organisé de manière que l'élève, commodément assis, peut prendre des notes, voir et entendre le professeur, suivre exactement tous les détails des opérations et des démonstrations, et profiter, autant qu'il le veut, de l'enseignement qui lui est offert.

Quant aux collections, qui servent, à la fois, au collège pendant les heures de jour, et à l'école industrielle pendant les leçons du soir et les manipulations du dimanche, elles ont été très-convenablement installées; sous le rapport des instruments, appareils de démonstrations et des échantillons, elles suffisent pour aider le professeur de bonne volonté à faire connaître pratiquement les principes et les *lois de la science*.

On doit attacher une importance toute spéciale aux classes de dessin. Le local contient deux grandes salles : l'une pour le dessin à main levée, le dessin d'après le relief, dessin destiné à apprendre à l'élève à lire et à faire un croquis intelligible de tous les objets qui se présentent à sa vue; l'autre, destinée au dessin exact et pour ainsi dire géométrique, à la règle et au compas. La ville de Verviers a pourvu ces deux classes de tout le mobilier nécessaire : tables, pupitres, bancs, armoires, le tout disposé et construit de manière à répondre à tous les besoins.

Ces salles et ce mobilier peuvent être proposés aujourd'hui comme *modèles*.

Chacune de ces deux branches de dessin très-distinctes a son professeur.

Ce n'est pas à dire, cependant, que les locaux actuels soient absolument suffisants : ainsi, la Commission administrative réclame un bureau pour le directeur, une salle spéciale pour la bibliothèque, un meilleur auditoire pour les cours de géométrie, de mécanique et de technologie, etc., etc.

L'administration communale porte un grand intérêt à la prospérité de l'établissement et il est à espérer que les améliorations reconnues nécessaires seront réalisées successivement, aussitôt que possible.

Le professeur de *chimie* s'occupe, en première année, des notions générales; il choisit pour développer ces premières notions, les corps, gaz, liquides ou solides qu'il reverra plus tard, lorsqu'en *seconde année*, il exposera les *procédés du lavage* et de la teinture des matières textiles. — Le *dimanche* est consacré aux manipulations : on fait de la teinture. On obtient directement les nuances que le professeur a prévues par ses explications scientifiques.

L'école industrielle de Verviers a une section de *tissage*, destinée à former de bons contre-maitres.

Depuis que la draperie unie a été remplacée en très-grande partie, par le genre *étoffe*, l'étude approfondie du tissage devenait nécessaire.

Le professeur dispose de nombreux échantillons; il les analyse, il en montre la composition, il trace sur le tableau l'arrangement de la chaîne et de la trame; à l'aide d'un appareil pourvu de gros cordons simulant les fils de la chaîne et de cordons diversement colorés figurant la trame, il explique et opère sous les yeux des élèves les croisements variés, d'où résulte le dessin de l'étoffe; on exécute ensuite sur les métiers simples et les métiers à plusieurs marches les étoffes qui ont été analysées. Quant aux étoffes façonnées qui exigent l'emploi du métier *Jacquart*, le professeur exécute la *lecture* du dessin qu'il représente et qu'il explique sur de grandes feuilles quadril-

lées; il passe ensuite au perçage des cartons; il explique tout le montage du métier; l'élève peut ainsi exécuter lui-même sur le métier l'étoffe dont il a compris la préparation.

La population de l'école a été, en 1877-1878, de 699 élèves, divisés comme suit :

Cours supérieur	148
Cours inférieur ou classe préparatoire.	459
Cours inférieur du dimanche.	115

Le cours préparatoire va être supprimé et les élèves seront répartis dans les écoles d'adultes qui sont établies dans les différents quartiers de la ville; de sorte que l'école sera réduite aux cours supérieurs, c'est-à-dire ceux de l'école industrielle proprement dite.

Or, des 148 élèves qui ont suivi ces cours en 1877-1878, 70 seulement ont continué à assister avec exactitude aux leçons. — On ne doit pas perdre de vue que Verviers est une ville où l'on travaille beaucoup, où l'ouvrier pendant l'été prolonge sa journée très-tard, et qu'il est très-difficile de le retenir à l'école après le mois de *mai*, c'est-à-dire de l'y faire venir à 8 heures du soir, après une journée de 14 heures dans l'atelier; c'est ce qui se passe, du reste, dans presque toutes les écoles similaires.

Il n'en est pas moins vrai que la population de l'école industrielle n'est pas en rapport avec les sacrifices que s'imposent la commune et l'État, et surtout en raison des services que l'institution est appelée à rendre.

Quelles sont les causes auxquelles il faut attribuer le nombre relativement peu élevé des auditeurs?

L'enseignement laisse-t-il à désirer; les locaux, le mobilier, les collections ne sont-ils ni suffisants, ni assez complets? Il y a certainement des améliorations à introduire sous ces divers rapports et elles ne tarderont pas à être réalisées.

Les industriels doivent, de leur côté, venir en aide à l'administration communale, en facilitant la fréquentation de l'école par leurs ouvriers.

ANNEXE 1, N° 52.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'YPRES.

L'école professionnelle d'Ypres a été ouverte le 3 novembre 1863, comme annexe à l'Académie des beaux-arts, fondée sous Marie-Thérèse en 1778. Toutefois, ce n'est qu'en 1867 qu'un arrêté royal a sanctionné le règlement qui permettait de fusionner les deux établissements.

Par l'adjonction des cours théoriques aux cours de dessin, on a voulu mettre les ouvriers à même de rendre leur travail plus utile, moins routinier;

mais comme il n'existe pas à Ypres, ni dans les environs d'industries pour lesquelles il eût fallu donner aux ouvriers un enseignement spécial, on s'est borné à composer un programme d'études comprenant des connaissances générales sur toutes les matières dont l'application peut se faire journellement.

Les bâtiments de l'école sont tout à fait insuffisants et se trouvent dans des conditions hygiéniques mauvaises. Aussi la ville a-t-elle décidé de transformer en 1878 le local des tisserands en école industrielle. Les plans des nouveaux locaux qui seront affectés à l'école industrielle, répondent parfaitement à leur nouvelle destination.

Les leçons techniques comportent cinq années d'études, pendant lesquelles on enseigne l'arithmétique, la géométrie, la comptabilité commerciale, la connaissance des matériaux, la construction, la physique élémentaire, le dessin à tous les degrés.

Les leçons sont bien données par les professeurs, mais la distribution des heures de travail et surtout la répartition des matières de l'enseignement laissent à désirer. Il n'existe aucune progression, ni aucune succession rationnelle dans la marche des études. Il y a lieu de modifier complètement l'arrangement des cours.

Quant au dessin, l'enseignement est bien organisé : professeurs et élèves méritent des éloges.

Pour être admis aux cours de l'école industrielle, les élèves doivent être âgés de 12 ans révolus et, comme partout ailleurs, savoir lire, écrire et calculer. Les leçons se donnent en flamand, tous les jours de la semaine, de 5 $\frac{1}{2}$ à 8 heures du soir. Tous les cours sont gratuits. 150 élèves se sont fait inscrire en 1878. La grande majorité habite Ypres; cependant quelques jeunes gens fréquentant les cours de l'école appartiennent aux villages environnants. Leur conduite et leur application sont généralement très-bonnes.

L'école est placée sous le contrôle d'une Commission administrative, composée de dix membres, qui tous alternativement s'engagent à prendre sous leur direction l'école, pendant une semaine. Cette mesure est très-utile et stimule le zèle des professeurs et des élèves.

Une distribution de prix est faite annuellement, au mois d'août, aux élèves les plus distingués des différentes classes.

Les collections et les modèles pour les cours de dessin sont en assez grand nombre, mais il y aura lieu d'augmenter la collection des objets pour le cours de physique et pour celui de construction.

La bibliothèque possède peu d'ouvrages qui puissent être consultés par les élèves.

En résumé, l'enseignement du dessin est fort en honneur à Ypres et donne de bons résultats; quant à l'enseignement technique, il est susceptible d'améliorations.

N° d'ordre.	ÉCOLES établies à	SUBSIDES ALLOUÉS EN 1878 par				TOTAUX.
		l'État.	la Province.	la Commune.	divers.	
1	Anvers (Créée en 1860, adoptée en 1866.)	8,250 "	5,200 "	9,842 84	"	21,292 84
2	Arlon (Créée en 1872.)	(1) 1,250 "	1,500 "	2,000 "	"	4,750 "
3	Ath (Créée en 1871.)	(2) 1,150 "	1,000 "	3,500 "	"	5,450 "
4	Bruges (Créée en 1855, adoptée en 1862.)	5,000 "	5,000 "	3,000 "	"	9,000 "
5	Bruxelles (Créée en 1869.)	15,018 "	"	11,807 50	"	24,885 50
	Bruxelles (École professionnelle des filles) . . (Créée en 1865, adoptée en 1868.)	10,500 "	"	15,700 "	15,000 "	41,200 "
7	Charleroi (Créée en 1845, adoptée en 1865.)	8,000 "	8,000 "	4,000 "	7,100 "	27,100 "
8	Châtelet (Créée en 1870.)	2,845 "	1,800 "	2,845 "	500 "	7,850 "
9	Courtrai (Créée en 1866.)	(3) 2,897 "	2,896 66	6,968 46	"	12,762 12
10	Furnes (Créée en 1869.)	1,400 "	600 "	1,550 "	70 "	3,620 "
11	Gand (Créée en 1855, adoptée en 1860.)	30,228 "	1,500 "	15,115 64	"	46,841 64
12	Hasselt (Créée en 1864.)	(4) 1,575 "	800 "	4,485 34	"	6,858 34
	A REPORTER	84,115 "	24,290 66	80,070 78	22,530 "	211,610 44

— TABLEAU GÉNÉRAL.

NOMBRE des élèves en 1877-1878.	NOMBRE des professeurs.	BRANCHES ENSEIGNÉES.	DURÉE des études.	Observations.
140	10	Arithmétique, algèbre, géométrie, physique, chimie, mécanique, législation, architecture, hygiène, tenue des livres, économie politique.	Trois ans, et une classe préparatoire.	
75	5	Arithmétique, architecture, dessin, peinture, sculpture.	Trois ans.	(1) La direction des beaux-arts alloue un subside de 1,250 fr. pour l'académie de dessin.
116	7	Arithmétique, algèbre, géométrie élémentaire, géométrie descriptive, hygiène, physique, chimie, mécanique, technologie et connaissance des métaux.	Trois ans.	(2) La direction des beaux-arts alloue un subside de 1,150 fr. pour l'académie de dessin.
106	6	Arithmétique, géométrie, mécanique, physique, chimie industrielle et dessin industriel.	Six ans.	
619	14	Arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, comptabilité, économie et législation industrielle, physique, chimie, mécanique et machines à vapeur, hygiène, dessin.	Trois ans.	
529	18	Français, flamand, arithmétique, histoire, géographie, histoire naturelle, physique, chimie, hygiène, économie domestique, écriture, dessin, chant, gymnastique, commerce, tenue des livres, anglais, allemand, modelage et peinture appliqués aux usages industriels, confection, couture, lingerie.	Trois ans.	
1,074	12	Langue française, commerce et tenue des livres, géographie commerciale, économie industrielle, mathématiques, géométrie descriptive, physique, mécanique et conduite des machines à vapeur, métallurgie, exploitation des mines, construction, dessin, modelage.	Trois ans.	
458	10	Dessin, industrie, comptabilité, arithmétique, géométrie, physique, mécanique, construction, hygiène, exploitation des mines, géométrie descriptive, géographie commerciale, algèbre, trigonométrie, métallurgie, français.	Trois ans.	
198	9	Comptabilité, géométrie, arpentage, physique, mécanique, chimie, dessin, moulage et sculpture, cours des chauffeurs et conducteurs des machines à vapeur.	Trois ans.	(3) La direction des beaux-arts alloue un subside de 1,000 fr. pour l'école de dessin.
69	6	Arithmétique, géométrie, physique, chimie, mécanique, hygiène, dessin.	Deux ans.	
827	12	Mathématiques, comptabilité, photographie, économie industrielle, chimie, dessin ornemental, dessin artistique, histoire de l'art ornemental, anglais, allemand, tissage et filature, dessin, physique.	Quatre ans.	
125	8	Arithmétique, géométrie, architecture, physique, chimie, mécanique, hygiène et dessin à tous les degrés, depuis le dessin à main levée jusqu'à la peinture.	Cinq ans.	(4) La direction des beaux-arts alloue un subside de fr. 5,266 66 c pour l'académie de dessin.
4,145	117			

N° d'ordre.	ÉCOLES établies à	SUBSIDES ALLOUÉS EN 1878 par				TOTAUX.
		l'État.	la Province.	la Commune.	divers.	
	REPORT.	84,115 "	24,296 66	80,670 78	22,550 "	211,610 44
15	Houdeng (deux) (Créée en 1864.)	1,725 "	1,000 "	1,725 "	"	4,450 "
14	Huy (Créée en 1858, adoptée en 1855.)	5,505 "	2,150 "	2,875 "	"	8,530 "
15	Jamioulx (Créée en 1868.)	1,000 "	1,600 "	500 "	450 "	2,950 "
16	Jumet (Créée en 1870.)	1,600 "	1,500 "	2,211 71	"	5,311 71
17	Liège (Créée en 1825, adoptée en 1860.)	6,000 "	5,000 "	15,537 45	"	22,537 45
18	Louvain (Créée en 1876.)	2,500 "	2,500 "	2,500 "	"	7,500 "
19	Marchienne-au-Pont (Créée en 1875.)	2,250 "	1,250 "	2,750 "	"	6,250 "
20	Monceau sur-Sambre (Créée en 1875.)	5,100 "	2,000 "	2,700 "	1,500 "	9,500 "
21	Morlanwelz (Créée en 1871.)	(1) 1,800 "	1,600 "	5,000 "	4,450 "	10,850 "
22	Namur (Créée en 1861.)	5,601 "	2,585 "	2,994 "	120 "	9,500 "
23	Nivelles (Créée en 1818, adoptée en 1875.)	(2) 1,100 "	600 "	4,850 "	"	6,550 "
24	Ostende (Créée en 1867.)	5,276 "	1,250 "	5,275 71	"	7,801 71
25	Pâturages (Créée en 1868.)	1,750 "	1,250 "	500 "	"	3,500 "
26	Renaix (Créée en 1868.)	2,000 "	400 "	1,000 "	"	3,400 "
	A REPORTER.	119,520 "	46,581 66	124,700 65	29,050 "	319,461 51

NO M B R E des élèves en 1877 1878	NO M B R E des professeurs	BRANCHES ENSEIGNÉES.	D U R É E des études	Observations.
4,145	117			
215	5	1° Pour les artisans et les ouvriers Arithmétique, éléments de la géométrie pratique, dessin industriel ou dessin d'ornement 2° Pour les machinistes Outre le programme ci dessus mentionné, la connaissance des machines à vapeur, de leur conduite et de leur entretien, et les notions de physique et de mécanique appliquées 3° Pour les contre maîtres Eléments de la physique et de la mécanique industrielle, et notions de construction mises en rapport avec les diverses professions 4° Pour les porions L'exploitation des mines, le lever et le dessin des plans de mines	Trois ans	
160	9	Français, histoire, géographie, mathématiques, géométrie, physique, mécanique, chimie industrielle, dessin linéaire, dessin appliqué à l'industrie, constructions	Trois ans	
185	3	Arithmétique, géométrie, français, dessin	Deux ans	
144	7	Français, arithmétique, comptabilité, géométrie, physique, chimie, mécanique, hygiène, commerce, anglais, allemand	Trois ans	
308	9	Géométrie, mécanique, physique, chimie, français, histoire, géographie, dessin, mathématiques, économie industrielle	Trois ans	
250	4	Dessin avec ses applications, calcul, éléments de comptabilité, géométrie, physique, chimie, mécanique industrielle, cours élémentaire de construction, conférences sur l'économie politique et l'hygiène	Trois ans	
100	4	Dessin et ses applications à l'industrie et au tracé des machines, arithmétique, comptabilité, géométrie, physique, mécanique, français, algèbre, trigonométrie	Trois ans	
508	7	Français, mathématiques, géométrie, physique, mécanique, dessin linéaire, dessin appliqué à l'industrie, métallurgie, exploitation des mines	Trois ans	
186	10	<i>École préparatoire (3 années)</i> Arithmétique, algèbre, géométrie, géométrie descriptive, perspective, trigonométrie, dessin, physique, chimie <i>Cours d'application (2 années)</i> Physique, chimie, dessin, mécanique, arpentage, lever des plans de mines, exploitation des mines	Cinq ans, avec l'école préparatoire	(*) La direction des beaux arts alloue un subside de 1,800 francs pour l'académie de dessin
234	12	Français, arithmétique, comptabilité, géométrie, dessin, physique, chimie, mécanique, construction, hygiène	Trois ans, et une classe préparatoire	
147	6	Dessin, sculpture, architecture, technologie, constructions, projections, géométrie, physique, mécanique, chimie, arithmétique, algèbre, français, hygiène	Quatre ans	(*) La direction des beaux arts alloue un subside de 1 100 francs pour l'académie de dessin
166	10	Dessin, arithmétique, géométrie, physique, mécanique	Trois ans.	
117	6	Français, arithmétique, comptabilité, géométrie, physique, chimie, mécanique, exploitation des mines, dessin et ses applications	Trois ans	
148	5	Français, flamand, histoire, géographie, mathématiques, géométrie, physique, mécanique, chimie, dessin	Trois ans	
6,800	214			

N° d'ordre.	ÉCOLES établies à	SUBSIDES ALLOUÉS EN 1878 par				TOTAUX.
		l'État.	la Province.	la Commune.	divers.	
	REPORT.	119,320 »	40,381 06	124,709 05	29,050 »	519,461 51
27	Saint-Ghislain. (Créée en 1868.)	1,700 »	1,250 »	350 »	»	3,300 »
28	Seraing (Créée en 1858, adoptée en 1861.)	5,000 »	2,500 »	4,888 »	»	12,388 »
29	Soignies (Créée en 1859.)	2,835 »	700 »	600 »	884 92	5,019 92
30	Tournai (Créée en 1860.)	7,000 »	7,000 »	7,000 »	1,000 »	22,000 »
51	Verviers (Créée en 1862.)	10,874 »	5,000 »	10,713 »	»	24,587 »
52	Ypres (Créée en 1865, adoptée en 1867.)	1,240 »	1,088 01	1,239 74	»	3,567 75
	TOTAUX.	147,960 »	61 019 07	140,500 30	30,934 02	500,325 08

NOMBRE des élèves en 1877-1878.	NOMBRE des professeurs.	BRANCHES ENSEIGNÉES.	DURÉE des études.	Observations.
6,809	214			
253	7	Exploitation des mines, physique, mécanique industrielle, chimie, mathématiques, français, dessin.	Deux ans.	
(1) 584	19	Mathématiques, géométrie, dessin, physique, chimie, mécanique, métallurgie, hygiène, sciences commerciales, style, rédaction.	Quatre ans.	(1) Y compris 319 élèves de la section préparatoire.
146	5	Arithmétique, géométrie, physique, mécanique, coupe des pierres, modelage, architecture, dessin.	Deux ans, et une classe préparatoire.	
80	9	Physique, chimie, arithmétique, géométrie, mécanique, constructions et dessin industriel, construction mécanique et fonderie, bonneterie, chaudronnerie, dessin linéaire, cours préparatoire.	Trois ans.	
565	12	Mécanique, construction de machines, tissage, physique, chimie, teinture, dessin, fabrication (technologie lainière), hygiène, français, arithmétique.	"	
150	6	Dessin, arithmétique, géométrie, comptabilité commerciale, connaissance des matériaux, construction, physique.	Cinq ans.	
8,387	272			

ANNEXE N° 5.

COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

CIRCULAIRE AUX GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Bruxelles, le 21 décembre 1878.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Dans quelques écoles industrielles seulement, celles d'Anvers, de Charleroi, de Louvain, de Liège, de Bruxelles, de Huy et de Gand, le programme des études comprend un cours d'économie industrielle ou politique.

Je crois utile, Monsieur le Gouverneur, d'établir un semblable cours dans toutes les écoles industrielles fondées avec l'aide du Gouvernement. Il importe que les ouvriers et les artisans reçoivent des notions sur le capital et le travail et que les fausses idées qu'ils peuvent avoir recueillies sur cette matière soient rectifiées.

C'est dans ce but que j'ai fait rédiger le programme détaillé ci-joint d'un cours d'économie industrielle, qui devra être donné dans les écoles de votre province.

Vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, communiquer ce programme avec la présente circulaire, aux administrations communales intéressées, en les priant de s'entendre immédiatement avec la Commission administrative et le directeur des écoles pour que ce cours soit établi dès la présente année scolaire.

Je ne doute pas que parmi le personnel même de l'école on ne trouve un professeur capable de donner les leçons. S'il en est autrement, un professeur spécial devra être désigné. Le montant du traitement qu'il y aura lieu de lui allouer figurera au budget de l'école; mon Département y contribuera dans une forte mesure.

J'attendrai les propositions qui me seront adressées d'urgence à cet effet.

Le programme que je vous envoie comporte un nombre de 20 leçons environ, suivant l'extension que le professeur donnera à son cours.

Ce programme pourra paraître un peu étendu; mais il est à remarquer qu'il embrasse un ensemble de doctrines dont certaines parties pourront rece-

voir plus ou moins de développements, d'après les besoins des localités. Il conviendra de laisser pour cet objet une certaine latitude au professeur. Celui-ci, vivant au milieu des populations qu'il doit instruire, connaîtra l'état des esprits et saura apprécier la portée qu'il sera utile de donner à son enseignement. Il ne perdra pas de vue, d'ailleurs, qu'ils s'adresse à des *ouvriers*, qu'il importe bien moins d'initier ses auditeurs aux problèmes les plus délicats et aux questions les plus controversées relatives à la production et à la distribution de la richesse, que de leur inculquer certaines vérités élémentaires, démontrées par le bon sens, par l'observation des faits journaliers et de les mettre ainsi à l'abri des fausses doctrines et des sophismes vulgaires concernant le capital, les salaires, les grèves, les rapports entre patrons et ouvriers. Comprenant ainsi sa tâche, le professeur d'économie politique contribuera efficacement à prévenir bien des pertes et des désordres, qu'entraîne souvent l'ignorance trop commune des vrais principes de la science. Initié lui-même aux travaux de l'industrie, à l'organisation des ateliers, à la vie même, aux besoins et aux aspirations de l'ouvrier, il choisira ses exemples parmi les phénomènes les plus familiers à ses auditeurs.

Telle est en résumé, Monsieur le Gouverneur, la direction qu'il est désirable de voir donner à l'enseignement du cours d'économie industrielle.

Veuillez, Monsieur le Gouverneur, me faire parvenir, le plus promptement possible, les propositions qui devront vous être adressées pour l'exécution de la présente circulaire.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

ÉCOLES INDUSTRIELLES.

PROGRAMME D'UN COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

De la production. — Utilité et valeur des choses. — Échange. — Prix des choses.

La production industrielle augmente l'*utilité* d'une chose et augmente l'abondance d'une *chose utile*, en la mettant à la portée d'un plus grand nombre.

Les économistes ont distingué dans toute production trois éléments :

- 1° Les agents naturels ;
- 2° Le capital ;
- 3° Le travail.

Ce qu'on entend par capital. — Intérêt. — Loyer. — Fermage.

On a divisé, pour l'étudier, le capital en trois catégories :

- 1° Le capital fixe ;
- 2° Le capital roulant ou circulant ;
- 3° Le capital de consommation.

Par quoi est représenté le capital *roulant* et le capital *fixe*. — Rôle de la monnaie dans les diverses industries ; la proportion entre les capitaux fixes et les capitaux circulants est très-variable.

Du travail.

Ce qu'on entend par travail.

Résumé de l'histoire du travail.

De la division du travail.

Définition de la division du travail.

Exemples.

Pour apprécier la question de la division du travail, il faut l'envisager :

- 1° Au point de vue de ses avantages pour la production ;
- 2° Au point de vue de ses avantages et de ses inconvénients par rapport à l'ouvrier.

Énumération des avantages de la division du travail au point de vue de la production.

Énumération et discussion des *griefs* articulés contre la division du travail relativement à l'ouvrier.

Avantages de la division du travail au point de vue des ouvriers.

Des machines.

Ce qu'on entend par machines.

Comment on les divise.

Avantages des machines en ce qui concerne la production.

Des machines-outils. — Examen des objections soulevées contre les machines-outils.

Examen des objections soulevées, *au point de vue des ouvriers*, contre les machines. — Discussion.

Influence des machines sur la production, sur la consommation, sur les salaires, sur le bien-être général.

De la distribution ou répartition des produits de l'industrie.

Revenus du capital. — Revenus du travail. — Revenus du capital : rente, loyer, bénéfice, dividende, intérêts.

Revenus du travail : honoraires, traitement, appointements, pension, salaire, solde, gages.

Des salaires.

Salaires au temps; à la tâche.

Système des primes et sociétés coopératives de production.

Examen détaillé de ces systèmes.

Du taux des profits et des salaires.

Loi de l'offre et de la demande.

C'est elle qui règle le prix de tous les profits, aussi bien ceux du *travail* que ceux du *capital*.

Exemples.

La loi de l'offre et de la demande est une loi naturelle, résultant de la libre concurrence. — La loi civile ne peut intervenir pour en modifier les effets.

Quelles sont les indications que peut donner l'économie industrielle sur les moyens d'accomplir *la hausse des salaires*?

Le taux des salaires est réglé par le rapport de l'*offre* à la *demande*.

Ce n'est que par la variation de l'un de ces deux termes que l'on peut faire hausser les salaires, soit *en augmentant* la somme de travail à faire ou l'*offre* d'ouvrage, soit *en diminuant* la *demande* d'ouvrage. Les progrès de l'industrie peuvent seuls réaliser le premier terme, c'est-à-dire l'offre d'ouvrage.

La diminution de la demande d'ouvrage peut être obtenue par beaucoup de manières.

Examen des principaux moyens employés ou proposés.

Des grèves. — Des coalitions. — Association internationale des travailleurs. — *Trades Unions*. — Droits et devoirs de l'ouvrier.

De la consommation.

Consommation. — Production. — Consommation non reproductive. — Dépenses de nécessité plus ou moins indispensables, d'agrément, de luxe.

Economie. — Avarice. — Prodigalité. — Épargne. — Son caractère. — Son influence. — Moyens à recommander pour diminuer la valeur de la consommation non reproductive.

Consommation reproductive.

Caisses d'épargne, de retraite, de prévoyance.

Sociétés coopératives :

De crédit;

De consommation;

De production.

Étude détaillée de ces diverses associations.

Sociétés de secours mutuels.

Des impôts. — De leur nécessité.

De leur répartition.

ANNEXE N° 4, A.

Extrait du rapport de M. l'inspecteur VAN HECKE sur la situation des ateliers d'apprentissage de la Flandre occidentale, en 1877.

La crise industrielle qui s'est manifestée dans les Flandres comme ailleurs, s'est fait plus rudement sentir encore pour l'industrie du tissage des toiles, par suite de l'établissement de grandes fabriques de ces tissus dans le Nord de la France.

Cette situation est venue donner une nouvelle position aux ateliers d'apprentissage et a changé complètement leur rôle.

Naguère on se contentait, à de rares exceptions près, d'y enseigner uniquement la fabrication de la toile.

Les fabricants et les commissions trouvaient que cet enseignement suffisait et, presque toujours, ils s'opposaient à l'introduction de tout progrès dans l'instruction technique.

Avec beaucoup de peine, l'inspection est parvenue à faire installer dans chaque atelier un métier à échantillons, conformément à l'article 12 du règlement organique, afin que les élèves puissent recevoir, au moins, une leçon de montage par semaine.

Aujourd'hui les fabricants et les commissions sont à la recherche de nouvelles ressources et donnent tout encouragement pour faire réussir un enseignement dont ils commencent à sentir les heureux effets. C'est ainsi qu'il existe déjà dans les ateliers de la Flandre occidentale de nombreux métiers produisant des tapis de différents genres.

Un jeune homme de Bruges, qui a fait son apprentissage à Thielt et à Thourout, est parvenu à s'installer comme fabricant de tapis, genre hollandais, et fait confectionner ses articles dans les ateliers de Thourout et d'Aert-ryke.

Des fabricants de Thielt y confectionnent des tapis écossais.

M. Petré, de Bruxelles, fabrique dans les ateliers de Ruddervoorde, Thourout, Swevezele, Passchendaele, Moorslede, Pitthem, Lichtervelde et Clercken, des tapis bouclés, genre anglais.

MM. Devolder et C^{ie}, de Thielt, fabriquent dans l'atelier de cette ville de la toile de Chine damassée au Jacquart, produit nouveau.

Des étoffes en jute pour ameublement sont fabriquées par MM. Deschemaker et Verbeke, de Courtrai et de Déerlyck, dans les ateliers de Courtrai, de Déerlyck, de Thielt et de Moorslede.

Les coutils à rayures et à bandes damassées de MM. Overlaeq se font également dans plusieurs ateliers.

Un métier à rubans, genre allemand, a été monté à l'atelier de Thourout. Il n'est pas douteux que chacun des différents fabricats énumérés ci-dessus, ne s'implante dans une ou plusieurs localités de la province. C'est dans ce but que l'inspection s'est attachée à disséminer ces fabricats dans différentes communes. Ils viendront diversifier le travail manuel et augmenter le salaire des ouvriers.

Aujourd'hui on peut dire que l'instruction d'un apprenti sortant des ateliers est complète; il a eu l'occasion de s'y mettre au courant de tous les détails du métier. Ce qui prouve la valeur de l'enseignement, c'est que plusieurs d'entre eux gagnent un salaire triple de celui qu'ils gagnaient jadis.

Si la réalisation de cette amélioration a été prompte, on peut l'attribuer aux conférences générales et partielles qui ont été données sans interruption, pendant toute l'année.

Les contre-maitres y ont été encouragés par M. le Gouverneur Vrambout, par M. le représentant Mulle de Terschueren et par M. le député Loentjes, qui ont eu la bienveillante sollicitude d'assister à quelques-unes de ces réunions.

La réorganisation est donc en bonne voie de progrès et les ateliers deviennent de plus en plus utiles.

En ce qui concerne les bâtiments, j'ai signalé depuis longtemps celui d'Ardoye comme étant insuffisant. La construction de routes et d'écoles a empêché la commune d'ériger un nouveau local, ses moyens pécuniaires étant insuffisants.

La commune de Wacken a mis à l'étude un projet d'agrandissement, dont l'administration supérieure sera prochainement saisie.

La commune de Cachtem possède les plans approuvés pour l'agrandissement du local; j'ignore ce qui retient la mise en adjudication de ces travaux.

A Oostnieuwkerke on s'occupe de l'agrandissement du bâtiment.

J'ai signalé également une réforme à apporter au bâtiment de l'atelier de Courtrai. Je crois que la commission s'occupe de cette affaire, conjointement avec le conseil communal.

En général, les administrations communales font bien entretenir les locaux et dans plusieurs localités on a le projet de les améliorer.

D'après les instructions données par l'Administration supérieure, aucune acquisition importante n'est faite sans qu'au préalable l'inspection soit consultée; de cette façon, le matériel nouvellement acquis est uniforme et perfectionné; il en résulte aussi une grande économie, parce que les commissions reçoivent les indications nécessaires pour acquérir les objets chez les fournisseurs qui offrent les conditions les plus avantageuses.

La tenue des écritures est bien faite et on ne peut que se louer des agents, en général, qui sont chargés de cette besogne; rarement ils s'écartent de la voie qui leur a été tracée.

Le règlement d'ordre intérieur est bien observé par les contre-maitres; l'instruction technique et littéraire est régulièrement donnée.

Le système d'épargne prévu par l'article 11 de l'arrêté royal du 10 février 1861, reçoit aujourd'hui son application.

Les conférences ont fait sortir les contre-maitres de l'ornière d'ignorance et de routine dans laquelle la plupart d'entre eux étaient plongés, et, à l'exception de deux ou trois d'entre eux, qui ont l'excuse de leur grand âge, tous sont devenus capables et accomplissent avec dignité leur mandat.

Bruges, le 22 décembre 1877.

L'Inspecteur,

F. VAN HECKE.

ANNEXE N° 4, B.

RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATELIER D'APPRENTISSAGE DE THIELT.

Sous la date du 11 octobre 1871, la ville de Thielt a décidé de réorganiser complètement son atelier d'apprentissage. Les locaux ont été restaurés et agrandis dans les meilleures conditions et un outillage perfectionné y a été établi. Cette institution peut être citée comme modèle, ainsi que le témoigne le rapport ci-après :

Bruges, le 6 juin 1876.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

En réponse à votre lettre du 16 mai dernier, 3^e Don, N° 57877, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur la situation de l'atelier de Thielt.

Cet établissement, quoique ouvert depuis quelques mois seulement, compte déjà 27 élèves, et ce nombre serait beaucoup plus élevé si je n'avais craint de surcharger le contre-maitre, que j'ai obligé de n'admettre les ouvriers que deux par deux, afin de les initier graduellement à la mise en train du métier.

L'admission à l'atelier est vivement sollicitée, non-seulement par la classe ouvrière, mais aussi par des fils de fabricants, qui y vont journellement prendre des leçons de théorie et de pratique. En outre, la plupart des contre-maitres des autres ateliers s'y mettent au courant des difficultés qu'ils rencontrent dans la fabrication des tissus compliqués qu'ils n'avaient pu aborder jusqu'ici.

Les étoffes que l'on confectionne dans l'atelier de Thielt sont les suivantes :

5 métiers produisent la toile commune ;
 4 id. id. moyenne ;
 4 id. id. fine ;
 8 fonctionnent, avec 4 jusqu'à 12 marches, pour serviettes et couil-meuble ;
 2 font les tapis d'Écosse double et triple au Jacquart ;
 1 Jacquart fait des nappes et des serviettes.
 4 métiers mécaniques marcheront incessamment.

Les apprentis qui font de la toile gagnent jusqu'à 1 franc par jour ; ceux qui font les croisés à marches obtiennent fr. 1 25 c^s.

Les élèves qui travaillent au Jacquart reçoivent de fr. 1 50 c^s à fr. 1 75 c^s ; ceux qui font les tapis peuvent gagner jusqu'à fr. fr. 2 50 c^s par jour.

Si les affaires marchaient mieux , leur salaire serait plus élevé.

Les fabricants qui fournissent la matière première sont :

M. Van Utberghe-Dekeyser, à Iseghem (toiles) ;
M. De Maere, de Gand (essuie-mains et serviettes) ;
M. Hubers, de Gand (essuie-mains et coutil-meuble) ;
M. A.-R. Kint, à Poperinghe (nappes et serviettes) ;
M. Petré-Langhendries, à Bruxelles (tapis).

Une maison de Bruxelles demande qu'on lui fasse de la toile de Chine, tissu tout à fait nouveau. Deux autres maisons de Bruxelles voudraient faire fabriquer des tapis ; ce n'est donc pas l'ouvrage qui fera défaut.

Le matériel se trouve bien installé et sera prochainement au complet. La machine à vapeur, ainsi que les autres mécaniques, épouloir et bobinoir, construits par la Société *la Flandre*, à Gand, fonctionnent d'une manière régulière et très-satisfaisante. Les métiers Jacquart, ceux à marches, ainsi que ceux pour le tissage simple, sont parfaitement et solidement installés et pourront fonctionner longtemps sans devoir subir de réparations.

La façon régulière avec laquelle cette installation a été faite, donne à l'atelier un aspect imposant.

En résumé, l'atelier de Thielt comble une lacune qui existait dans le pays, car, sauf à Gand, où l'on pouvait s'appliquer à quelques spécialités, il n'existe nulle part un établissement aussi complet, où l'apprenti peut commencer à faire l'époule pour passer successivement jusqu'aux étoffes les plus variées.

Si l'atelier de Thielt donne en si peu de temps des résultats aussi satisfaisants, c'est grâce au dévouement de la commission et surtout de son président, M. le représentant Mulle de Terschereuren, qui, par sa vive sollicitude et son zèle incessant, m'a aidé puissamment dans l'organisation et la mise en train de cet établissement.

Le choix du contre-maitre a été aussi des plus heureux, et je n'ai qu'à me louer de la manière dont il exécute mes instructions.

J'ai la satisfaction de vous annoncer, Monsieur le Gouverneur, que c'est par suite de la création de cet atelier et de la réputation qu'ont acquise quelques ateliers de province, que des fabricants de Bruxelles commencent à les rechercher pour y faire exécuter certains travaux difficiles qu'ils rencontrent dans leur industrie et qu'ils ne pourraient entreprendre sans le secours d'hommes spéciaux.

C'est ainsi qu'on a vu introduire la fabrication des tapis, qui semble destinée à prendre un grand développement dans la province.

Si l'Administration supérieure continue à m'accorder son appui pour introduire d'autres articles procurant un salaire plus élevé que le tissage de la toile, ce qu'il m'a été permis de faire par l'installation de l'atelier de Thielt, je parviendrai à convaincre les industriels qu'ils ont tout intérêt à alimenter

le travail des ateliers par des articles nouveaux. Les ouvriers n'auront plus besoin alors d'aller à Roubaix ou ailleurs pour chercher un salaire qu'ils ne trouvent pas ici, les bras ne feront plus défaut dans les moments de presse, aux travaux agricoles et l'on ne s'exposera plus à voir, pendant les crises industrielles, rentrer dans le pays des ouvriers démoralisés, pour tomber à charge du bureau de bienfaisance.

Jadis, lorsque j'engageais les fabricants à aborder le tissage des articles façonnés, ils me faisaient voir l'impossibilité de réussir, parce qu'ils n'avaient pas eux-mêmes les connaissances nécessaires et que les ouvriers n'étaient pas au courant du travail nouveau.

Aujourd'hui, grâce à l'installation de l'atelier de Thielt, cette difficulté est vaincue et rien ne pourra plus arrêter le progrès de l'industrie du tissage.

Agréez, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur,

(Signé) VAN HECKE.

NUMÉROS D'ORDRE.	ATELIER	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877, au POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	GENRE DE FABRICATION ou TRAVAUX.
	de		
1	Ardoye (Créé le 4 octobre 1856.)	Les apprentis ne sont initiés qu'au tissage des toiles. La commission s'est jusqu'ici opposée à l'introduction de changements; d'ailleurs les locaux ne permettraient pas de faire un autre genre de fabrication.	Toiles de lin ou d'étoupes.
2	Aerzele (Créé le 24 mars 1848)	Des progrès incessants et de plus en plus marquants se font dans la fabrication, grâce à l'instruction technique donnée avec soin par le contre-maitre. La commission est disposée à agrandir les locaux pour compléter le matériel.	Toiles, divers genres, serviettes, damassés.
3	Aertrijke (Créé le 30 avril 1857.)	La situation de l'atelier, pour ce qui concerne l'enseignement professionnel, peut être considérée comme très-satisfaisante. La commission y tient la main. Le contre-maitre s'efforce de faire acquérir aux apprentis une connaissance complète du métier.	Toiles, serviettes, damassés, coutils, tapis.
4	Anseghem (Créé le 15 avril 1856.)	L'enseignement technique du tissage est donné d'une manière très-satisfaisante. La commission s'efforce d'introduire des étoffes variées, afin de le rendre complet.	Toiles, serviettes et articles de Roubaix.
5	Cachtem (Créé le 29 juillet 1850.)	L'administration communale, à la demande de la commission de l'atelier, a fait mettre à l'étude la construction d'un nouveau local, l'ancien ne pouvant contenir que sept métiers. Tout y est à réformer.	Toiles.
6	Cortemarq (Créé le 25 juin 1856.)	L'enseignement des étoffes unies est seul donné. La commission a promis de changer cet état de choses et de faire compléter l'enseignement par l'introduction des étoffes à marches et au Jacquart.	Toiles, divers genres.
7	Clereken (Créé le 26 avril 1857.)	L'enseignement est donné d'une façon pratique, grâce au nouveau local. Cet atelier pourra maintenant suivre une nouvelle voie. La commission fait tout ce qui est possible pour arriver à ce résultat.	Toiles, serviettes, damassés et tapis.
8	Courtrai (Créé le 7 mars 1856.)	L'enseignement pratique et technique se donne régulièrement et produit d'heureux résultats. La commission fait tisser des étoffes variées, afin d'enseigner le métier dans toutes les branches.	Toiles, étoffes pour matelas, prunelle, doublures pour chaussures, étoffes pour pantalons, coutils, étoffes laine et coton, étoffes pour ameublements, etc.
9	Denterghem (Créé le 28 juillet 1856.)	L'enseignement technique se donne d'une façon soignée. De vieux tisserands sortis depuis longtemps de l'atelier y reviennent voir les nouveaux genres de montage des damassés qui y sont introduits. L'administration, secondée par le zèle du contre-maitre, fait tous ses efforts pour faire progresser l'instruction technique.	Toiles, essuie-mains, serviettes, damassés.
10	Deerlijk (garçons) . . . (Créé le 31 janvier 1850.)	Le contre-maitre remplit bien son service. L'enseignement technique est donné dans toutes les branches du métier; c'est le seul atelier qui, malgré les crises, ait toujours maintenu le tissage du Jacquart.	Articles de Roubaix, étoffes pour pantalons, robes, toiles.
11	Deerlijk (filles) (Créé le 31 janvier 1850.)	Les jeunes filles sont initiées au métier par une contre-maitresse très-active.	Articles de Roubaix, étoffes pour pantalons, robes et toiles.
12	Desselghem (Créé le 9 février 1850.)	L'enseignement technique est donné par le contre-maitre de l'atelier d'une façon satisfaisante et d'après les moyens dont il dispose, sous le rapport des locaux et du matériel.	Toiles, mouchoirs, essuie-mains, serviettes.
13	Hoogde (Créé le 50 avril 1857.)	L'enseignement technique se donne d'une manière complète et dans toutes les branches. La commission et le contre-maitre rivalisent de zèle pour maintenir cet atelier, un des meilleurs, dans la position qu'il a toujours su occuper.	Toiles, serviettes, damassés, étoffes pour pantalons et ameublements, coutils, étoffes pour matelas, stores et tapis.

A REPORTER. . .

A. ATELIERS DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

NOMBRE des APPRENTIS en 1877.	CHIFFRE moyen du SALAIRE.	NOMBRE D'APPRENTIS SACHANT			ILLETTRÉS.	NOMBRE D'OUVRIERS		Observations.
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement		formés en 1877.	depuis la fondation de l'atelier.	
32	0.45	15	8	8	3	22	350	
15	0.95	2	2	7	2	8	570	
26	1.00	15	7	4	•	9	196	
18	1.00	14	5	1	•	18	402	
7	0.60	5	2	2	•	7	188	
14	0.50	7	5	2	•	8	168	
15	1.00	10	5	•	•	8	165	
51	1.10	18	8	4	1	14	464	
20	1.00	19	•	9	1	12	515	
53	1.00	15	11	5	2	15	511	
15	1.00	4	7	4	•	8	255	
22	0.75	8	7	6	1	12	529	
19	1.25	12	7	•	•	12	642	
274		140	72	52	10	155	4562	

NUMÉROS D'ORDRE.	ATELIER	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877,	GENRE DE FABRICATION
	de	au POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	ou TRAVAUX.
			REPORT. . .
14	Hulste (Créé le 15 octobre 1856.)	On enseigne dans cet atelier la fabrication des tissus unis et à marches. Le local ne permet pas d'y introduire le métier Jacquart. Un projet d'agrandissement est à l'étude depuis longtemps, mais il manque à la commission les ressources pour y donner suite.	Toiles, étoffes de laine et de coton façonnées, essuie-mains, serviettes, couffils, etc.
15	Lichtervelde (Créé le 24 mars 1848.)	L'enseignement professionnel est bien donné. La commission s'attache à améliorer cet établissement, qui, grâce au nouveau contre-maître, rivalise déjà avec les meilleurs.	Toiles, couffils, coton, étoffes de fantaisie, tapis, etc.
16	Lendeledé (Créé le 23 janvier 1849.)	Les apprentis sont initiés au tissage de la toile et des damassés. La commission se dispose à faire compléter le matériel pour pouvoir faire enseigner toutes les branches.	Toiles, étoffes à carreaux et damassés.
17	Meulebeke (Créé le 24 mars 1848.)	L'enseignement pratique et théorique des toiles unies et à carreaux se donne bien. La commission projette d'introduire des modifications et d'acheter, dès que ses ressources le lui permettront, les outils nécessaires pour compléter l'enseignement technique.	Toiles, étoffes pour pantalons, marquises, siamoises et serviettes.
18	Moorslede (Créé le 19 mai 1849.)	L'enseignement technique se donne aujourd'hui d'une manière complète, le matériel nécessaire ayant été acquis par la commission. Le nouveau contre maître exécute avec zèle son mandat.	Toiles, cotonnettes, étoffes pour pantalons, matelas, essuie-mains, serviettes, damassés, tapis, toile de Chine, etc.
19	Moorslede (Créé le 15 mai 1856.)	L'enseignement est bien donné. Les fabricants de la localité recherchent les ouvriers formés dans cet atelier.	Toiles, batistes, couffils, serviettes, damassés, etc.
20	Merckem (Créé en 1871.)	L'enseignement du métier du tissage se donne bien. Cet atelier, nouvellement créé, fait déjà sentir son influence. De bons tisserands ayant complété leur instruction s'appliquent chez eux à tisser. Leurs produits se vendent bien.	Toiles, couffil, étoffes pour matelas, serviettes, etc.
21	Oostroosebeke (Créé le 28 déc. 1848.)	L'enseignement technique est bien donné. La commission se montre toujours disposée à introduire les systèmes nouveaux, d'après les moyens dont elle dispose. Les apprentis sortis de cet atelier sont réputés bons tisserands et recherchés.	Toiles, serviettes, couffils, damassés.
22	Ouckene (Créé le 19 mai 1847.)	Le métier du tissage des étoffes unies et à marches est bien enseigné et les apprentis à leur sortie de l'atelier sont très-recherchés par les fabricants de la localité. La commission se dispose à faire monter des métiers Jacquart, afin de compléter l'enseignement.	Toiles, serviettes, couffils.
23	Oyghem (Créé le 13 octobre 1856.)	L'enseignement professionnel est donné avec soin par le contre-maître, pour le tissage des toiles unies et des étoffes à marches. Le local ne permet pas d'y placer un métier Jacquart.	Toiles, serviettes, couffils, damassés.
24	Oostnieuwkerke (Créé le 30 avril 1857.)	En dehors des exercices journaliers du travail manuel, l'enseignement théorique est donné aux apprentis six heures par semaine, sur un métier spécial. L'agrandissement du local permettra d'étendre cet enseignement.	Toiles, couffils, cotonnettes, siamoises, printannières.
25	Pitthem (Créé le 6 janvier 1849.)	On ne tisse dans cet atelier que des toiles. La commission veut entrer dans une autre voie, et sous peu, des changements apportés au matériel permettront d'y enseigner les différentes branches du métier.	Toiles unies et articles de coton.
26	Passchendaele (Créé le 17 avril 1848.)	L'enseignement est donné avec soin et d'une façon théorique, par un nouveau contre-maître, qui a fait ses études à l'atelier de Thielt. Les industriels se plaisent à placer dans l'établissement de Passchendaele des sujets pour les employer plus tard dans leur fabrique.	Toiles, nappes, étoffes pour matelas, cotonnettes, mouchoirs et tapis bouclés.
27	Roulers (Créé en 1844.)	L'enseignement pratique et théorique est bien donné. Les apprentis sont très-recherchés, à leur sortie de l'atelier, par les fabricants de la localité.	Toiles, essuie-mains, damassés, tissus pour matelas, stores, couffils, molletons, casimirs.
			A REPORTER . . .

NOMBRE des APPRENTIS en 1877.	CHIFFRE moyen du SALAIRE.	NOMBRE D'APPRENTIS SACHANT			ILLETTRÉS	NOMBRE D'OUVRIERS		Observations.
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement.		formés en 1877.	depuis la fondation de l'atelier.	
274		140	72	52	10	153	4562	
16	0.75	10	6	•	•	4	168	
23	1.00	15	4	5	1	11	501	
21	0.60	14	5	2	•	12	406	
18	0.70	12	5	1	•	18	962	
28	1.25	28	•	•	•	28	878	
50	0.90	20	8	2	•	9	255	
12	0.80	5	6	1	•	8	72	
16	0.90	10	2	•	4	6	650	
11	0.85	1	3	1	6	7	123	
14	0.70	5	8	1	•	6	152	
14	0.90	5	6	3	•	10	216	
18	0.75	7	6	4	1	17	529	
21	1.50	15	6	•	•	12	444	
36	0.75	5	18	4	11	14	1286	
532		200	155	74	35	515	11204	

NUMÉROS D'ORDRE.	ATELIER	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877,	GENRE DE FABRICATION
	de	ou POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	ou TRAVAUX.
			REPORT. . . .
28	Rumbeke (Créé le 10 janvier 1848.)	Les apprentis sont seulement initiés au tissage des toiles. La commission s'occupe de la réorganisation de l'enseignement	Toiles et serviettes.
29	Ruyssede (Créé le 28 déc. 1848.)	Les apprentis sont exercés au montage et au tissage des toiles unies et étoffes à marches. Par suite de la nomination d'un nouveau contre-maitre, il sera possible de faire des réformes dans cet atelier.	Toiles et serviettes.
30	Ruddervoorde (Créé le 26 janvier 1850.)	L'enseignement technique est donné par le contre-maitre, encouragé par la commission; il s'applique à perfectionner les apprentis dans le tissage des différentes étoffes.	Toiles, siamoises, étoffes pour pantalons, damassés et tapis bouclés.
31	Staden (Créé le 28 déc. 1848.)	Jusqu'ici on n'enseigne que le tissage des toiles unies; peut-être la nouvelle commission changera-t-elle d'avis; l'enseignement du métier, dans toutes les branches, pourra alors être donné. Le local est vaste et permet d'aborder toute espèce de tissus.	Toiles.
32	Sweveghem (filles) (Créé en 1847.)	L'enseignement professionnel a été donné, pendant cet exercice, d'une façon plus méthodique. A la demande de l'inspection, les apprenties sont initiées à l'étude du dessin des broderies, et l'on remarque l'effet utile de ces exercices sur l'exécution de leurs travaux.	Broderies (genre Saint-Gall).
33	Sweveghem (garçons) . . . (Créé le 19 mars 1856.)	L'enseignement technique est donné d'une façon satisfaisante . .	Toiles fines et coutils en tous genres.
34	Swevezele (Créé le 9 février 1850.)	L'enseignement professionnel est dans une situation prospère. Les tisserands de cet atelier sont recherchés par les fabricants. La commission s'occupe à faire confectionner un métier pour les tapis.	Toiles fines, serviettes et damassés.
35	Thourout (Créé le 31 octobre 1855.)	L'enseignement technique est donné d'une façon très-satisfaisante. Le contre-maitre s'attache à donner aux apprentis une connaissance parfaite de leur profession et notamment il leur enseigne la décomposition et la production d'échantillons. Le tissage des rubans, des tapis, genre hollandais et écossais, ainsi que la toile de Chine, ont été abordés avec succès.	Toiles, coutils, damassés, étoffes pour pantalons, rubans, tapis et toile de Chine.
36	Thielt (Créé le 12 juillet 1847.)	L'enseignement technique se donne d'une manière complète, grâce au matériel, qui permet de faire voir toutes les branches du tissage. Déjà plusieurs des apprentis formés dans cet atelier ont été nommés contre-maitres dans quelques-uns des ateliers, où ils remplissent leur tâche à la pleine satisfaction des commissions.	Toile unie et à carreaux, damas, siamoises, étoffes pour meubles au Jacquart, tapis hollandais, écossais, bouclés, au Jacquart, toile de Chine, etc.
37	Waereghem (Commune). (Créé le 18 déc. 1847.)	L'enseignement du tissage est bien donné, pour les toiles et les étoffes à marches, par le contre-maitre, sous la surveillance des membres de la commission. Sous peu des changements au matériel permettront de donner plus d'étendue aux branches du service.	Toiles unies et étoffes à marches.
38	Waereghem (Klein Harlebeke). (Créé le 18 déc. 1847.)	On ne fabrique dans cet atelier, situé au milieu des champs, que de la toile. Les apprentis sont réputés bons tisserands pour les toiles fines.	Toiles fines.
39	Wacken (Créé le 21 avril 1850.)	La commission s'occupe à réformer l'établissement, à la suite de la construction d'un nouveau local. Il sera désormais possible d'enseigner le métier du tissage dans toutes ses branches.	Toiles et étoffes pour pantalons.
			A REPORTER. . . .

NOMBRE des APPRENTIS en 1877.	CHIFFRE moyen du SALAIRE.	NOMBRE D'APPRENTIS SACHANT			ILLETTRÉS.	NOMBRE D'OUVRIERS		Observations.
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire	lire seulement.		formés en 1877.	depuis la fondation de l'atelier.	
552		290	155	74	33	515	11,294	
10	0.75	4	4	2	*		215	
16	0.75	7	9	*	*	8	158	
30	0.90	7	11	5	7	20	280	
20	0.70	16	3	1	*	13	87	
35	0.75	8	18	0	*	15	151	
20	0.90	18	1	*	1 (sourd muet).	6	115	
24	0.95	6	14	4	*	15	585	
15	1.00	6	8	*	1	10	152	
50	1.00	18	12	*	*	15	80	
50	0.70	14	10	5	5	25	860	
20	0.60	10	6	2	2	18	650	
22	0.90	4	9	8	1	10	285	
824		408	260	108	48	471	14,864	

NUMÉROS D'ORDRE.	ATELIER	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877,	GENRE DE FABRICATION
	de	au POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	ou TRAVAUX.
			REPORT. . . .
40	Westroosebeke (Créé le 5 juillet 1856.)	On n'enseigne dans cet atelier que le tissage de la toile unie. L'atelier, trop bas et peu éclairé, ne permet aucune amélioration; la commune, faute de ressources, ne peut faire aucun changement au local. Aussi pendant une partie de l'année les locaux sont vides, vu le petit salaire que l'on peut donner. Les apprentis cherchent mieux ailleurs et reviennent fort nombreux en hiver.	Toiles.
41	Wynghene. (Créé le 28 déc. 1848.)	La commission vient de prendre l'engagement de joindre à l'enseignement de la toile, celui des métiers à marches et au Jacquart. Un nouveau métier vient d'être commandé.	Toiles et étoffes à rayures.
42	Ypres (Créé le 6 juillet 1854.)	L'enseignement professionnel est donné par le contre-maitre, qui est capable et très-zélé; il s'efforce de donner cet enseignement à l'entière satisfaction de la commission directrice.	Cotonnettes, mouchoirs, basons, étoffes pour meubles et toiles.
			TOTAUX. . . .

NOMBRE des APPRENTIS en 1877.	CHIFFRE moyen du SALAIRE.	NOMBRE D'APPRENTIS SACHANT			H. LETTRÉS.	NOMBRE D'OUVRIERS		<i>Observations.</i>
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement.		formés en 1877.	depuis la fondation de l'atelier.	
824		408	200	108	48	471	14,864	
16	0.65	12	4	•	•	4	570	
16	0.85	9	4	2	1	16	146	
21	0.80	18	2	•	1	6	900	
877		447	270	110	50	497	16,480	

ANNEXE 3. B. ATELIERS DE LA

NUMÉROS D'ORDRE.	ATELIER	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877,	GENRE DE FABRICATION
	de	au POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	ou TRAVAUX.
1	Baelegem (Créé le 4 déc. 1857.)	Nonobstant la persistance de la crise industrielle, qui paralyse la fabrication des tissus, l'atelier a été pourvu de matières textiles suffisantes pour continuer régulièrement l'enseignement professionnel pratique sur les métiers à tisser. La confection des cotonnettes se développe dans la contrée, par suite de la torpeur de plus en plus croissante de la fabrication des toiles, qui naguère occupait presque exclusivement les métiers. En vue de seconder cette salutaire transformation, la commission directrice de l'atelier a admis un certain nombre d'anciens tisserands, qui ont très-rapidement appris dans l'atelier le tissage des articles de coton. L'enseignement théorique a été également donné d'une manière satisfaisante.	Toiles unies de toutes les finesses, serviettes et nappes, cotonnettes, mouchoirs de batiste.
2	Calcken (Créé le 19 août 1857.)	Cet atelier se distingue par la grande variété des tissus au moyen desquels les apprentis reçoivent l'enseignement professionnel pratique. Les leçons théoriques sont bien données, d'après la méthode intuitive, pratiquée à l'aide du métier à échantillonner et du tableau noir, sur lequel le contre-maître-instructeur dessine les différentes armures, pour les faire reproduire par les apprentis dans leurs cahiers. Le niveau de l'enseignement industriel est des plus satisfaisants.	Essuie-mains et serviettes, mouchoirs de batiste, toiles unies, basics, stores, coutils, toiles et matelas, piqué léger, piqué fort, piqué molleton, jupons à fleurs (Jacquart), courte-pointes (Jacquart).
3	Cruyshautem (Créé le 27 nov. 1848.)	L'atelier se trouve dans une situation prospère, pour ce qui concerne l'enseignement industriel, tant pratique que théorique. Les leçons du contre-maître portent les meilleurs fruits. Depuis que les tissus confiés aux apprentis sont devenus plus variés, on remarque que l'aptitude des ouvriers tisserands s'est développée dans la contrée.	Toiles unies de toutes les finesses, essuie-mains façonnés, étoffes de laine.
4	Ernaeme. (Créé le 7 août 1854.)	La crise industrielle n'a pas entravé la marche de l'atelier. Les fabricants sont tellement persuadés de la bonne confection des tissus, sous l'habile surveillance du contre-maître, qu'ils n'hésitent pas à confier leurs matières textiles aux apprentis. L'instruction professionnelle est si bien dirigée que les jeunes gens qui ont achevé leur apprentissage dans cet atelier, sont parfaitement au courant de la partie pratique et théorique de la profession, et sont, à raison de leur aptitude, très-recherchés par les fabricants d'étoffes.	Toiles unies de toutes les finesses, coutils pour matelas, coutils pour chemises, cotonnettes, siamoises, serviettes et essuie-mains façonnés, tweens pour pantalons.
5	Eyne (Créé le 20 juin 1856.)	Le malaise qu'éprouve la fabrication des articles où le lin domine, a quelque peu entravé la marche de ces ateliers au début de l'année. Des efforts persévérants ont été faits par la commission directrice et par le contre-maître pour surmonter cette difficulté. Ils y sont parvenus. Les tissus de coton ont pris une extension telle qu'ils ont déjà acquis la prépondérance sur ceux de lin. Grâce à cette substitution, les leçons de tissage ont été données sans interruption et avec fruit.	Toiles unies, essuie-mains façonnés, serviettes, dimittes, cotonnettes, mouchoirs.
6	Nederbrakel (Créé le 19 août 1857.)	La situation de l'atelier a été prospère pendant les neuf premiers mois de l'année. En dépit de la crise industrielle, les matières textiles données par les fabricants suffisaient pour tenir les métiers en activité et pour donner régulièrement les leçons pratiques. Malheureusement la maladie du contre-maître instructeur a été préjudiciable à l'enseignement durant le dernier trimestre de l'année. Cet agent a succombé au mal qui le minait depuis quelque temps. Un très-bon tisserand le remplace provisoirement et sera appelé, sous peu, devant la commission compétente, siégeant à l'école industrielle de Gand, à l'effet d'y subir un examen de capacité, concurremment avec un autre candidat. Les élèves de l'atelier de Nederbrakel ont fait, en 1877, des progrès sensibles en ce qui concerne la partie théorique du tissage.	Toiles unies, essuie-mains façonnés, dimittes, bevertweens, printanières en couleurs, molletons, cotonnettes, satins pour robes.

A REPORTER. . .

FLANDRE ORIENTALE.

NOMBRE des APPRENTIS en 1877.	CHIFFRE moyen du salaire des APPRENTIS.	NOMBRE D'APPRENTIS SACHANT			ILLETTRÉS.	L'ADMISSION DES ÉLÈVES est-elle PARTICULIÈREMENT SOLlicitÉE?	NOMBRE D'OUVRIERS		
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement.			formés en 1877.	sortis depuis la fondation de l'atelier.	
34	1.00	16	8	4	6	L'apprentissage devant être de plus longue durée que d'habitude à cause de l'introduction de nouvelles étoffes, les demandes d'admission sont moins abondantes. Elles excèdent, toutefois, le nombre des métiers disponibles.	10	1050	
45	1.25	20	9	3	8	Les demandes sont moins nombreuses que l'année dernière; mais elles suffisent, toutefois, pour que les métiers soient constamment occupés.	12	256	
30	1.00	20	8	2	"	Les demandes sont très-nombreuses.	12	1079	
28	0.90	21	5	2	"	Le nombre des demandes se soutient de façon que les métiers sont continuellement occupés.	8	398	
Atelier pour garçons.									
37	1.25	17	10	2	8	Les demandes sont nombreuses pour les deux ateliers.	15	499	
Atelier pour filles.									
15	1.00	7	2	4	2		7	133	
52	1.00	16	7	3	6	Les demandes suffisent pour que les apprentis soient remplacés au fur et à mesure de leur sortie.	11	248	
221		117	49	25	50		81	3649	

NUMÉROS D'ORDRE.	ATELIER	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877, ou POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	GENRE DE FABRICATION ou TRAVAUX.
	de		
7	Olsené (Créé le 4 sept. 1837.)	Cet établissement est un de ceux qui rendent les plus grands services à l'industrie, par la formation d'excellents tisserands. Sous la direction d'un contre-maitre zélé et intelligent, l'enseignement théorique et pratique du tissage y a porté les plus grands fruits en 1877. Les étoffes confectionnées dans cet établissement acquièrent d'année en année une plus grande variété, au grand avantage de l'enseignement.	REPORT. Toiles unies, serviettes et es- suie-mains façonnés, coutils, étoffes à pantalons.
8	Oordegem (Créé le 5 août 1848.)	L'enseignement professionnel se donne au moyen d'étoffes très-variées, que les fabricants confient volontiers à un atelier où les leçons d'un habile contre-maitre forment pour l'industrie des coopérateurs capables. L'instruction pratique est combinée soigneusement avec l'enseignement de la théorie du tissage. Les progrès réalisés par les apprentis en 1877 ont été remarquables, et sont tout à l'éloge du contre-maitre.	Serviettes façonnées, dimittes, stores façonnés, basins, pi- qués, stores damassés (Jac- quart), rideaux (Jacquart).
9	Ruyen (Créé le 27 juin 1857.)	Malgré la crise industrielle, l'atelier s'est trouvé dans un état florissant. Les matières premières ont été obtenues de façon à occuper constamment tous les métiers. Le contre-maitre s'est attaché avec soin et intelligence, à enseigner aux apprentis la pratique et la théorie du tissage. Les ouvriers formés dans cette institution sont parfaitement au courant de tous les détails de la profession et sont très-recherchés par les industriels.	Toiles unies, cotonnettes, mol- letons, dimittes, coutils pour stores, coutils pour chemises, étoffes pour robes, étoffes pour pantalons.
10	Sinay (Créé le 27 mars 1855.)	On a vraiment lieu de s'étonner qu'en présence du malaise qu'éprouvent les fabriques de Saint-Nicolas, les industriels de cette ville aient voulu constamment fournir du travail aux apprentis de cet atelier. Cette circonstance dénote que l'instruction professionnelle est bien appréciée et qu'elle rend des services réels à l'industrie. Les leçons ont eu en vue tant la théorie que la pratique du tissage et ont été des plus fructueuses pour ces deux parties, qui constituent l'art du tisserand.	Cotonnettes, siamoises, molle- tons, coutils, étoffes pour robes, étoffes pour pantalons, châles tartans.
11	Synghem (Créé le 25 janvier 1858.)	La situation a été satisfaisante. Le malaise qui pesait sur l'industrie n'a nullement entravé l'enseignement professionnel, car les matières premières ont été régulièrement fournies par les fabricants. Le contre-maitre a eu soin de faire marcher simultanément l'instruction pratique et l'instruction théorique.	Toiles unies, cotonnettes, es- suie-mains façonnés, étoffes à pantalons, flanelles.
12	Ursel (Créé le 9 octobre 1856.)	L'ouvrage n'a pas fait défaut. Les leçons pratiques, données à l'aide de tissus graduellement plus compliqués, ont été complétées par l'instruction théorique, de façon à former des tisserands au courant de tous les détails de leur profession.	Toiles unies, serviettes façon- nées, essuie-mains façonnés, dimittes, bevertweens, pe- luches, molletons.
13	Waesmunster (Créé le 30 mars 1849.)	La torpeur de la fabrication des tissus à Saint-Nicolas, où cet atelier s'approvisionne habituellement, a obligé la commission directrice de chercher dans d'autres centres une partie des matières textiles, destinées à exercer les apprentis à la pratique du tissage. Les démarches faites à cet effet ont obtenu un plein succès et ont eu pour résultat d'introduire dans l'atelier des tissus qui forment une variété très-efficace pour le progrès de l'enseignement professionnel. Les leçons pratiques ont marché toujours de pair avec les leçons théoriques, données d'après le programme d'études, à l'aide d'un métier spécial et de la planche noire, où les différentes armures sont dessinées.	Cotonnettes, siamoises, molle- tons, étoffes pour robes, étoffes pour pantalons, châles tartans.
			TOTAUX.

NOMBRE des APPRENTIS en 1877.	CHIFFRE moyen du salaire des APPRENTIS.	NOMBRE D'OUVRIERS SACHANT			ILLETTRÉS.	L'ADMISSION DES ÉLÈVES est-elle PARTICULIÈREMENT SOLlicitÉE?	NOMBRE D'OUVRIERS	
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement.			formés en 1877.	sortis depuis la fondation de l'atelier.
221		117	40	25	30		81	3649
26	0.75	13	9	3	1	Les demandes suffisent pour que les apprentis soient remplacés au fur et à mesure de leur sortie.	15	265
32	1.00	12	8	3	9	Les métiers sont occupés par de nouveaux apprentis dès qu'ils deviennent vacants.	5	314
26	0.90	14	7	5	•	Les demandes sont abondantes au point que les inscriptions doivent être prises d'avance.	14	264
23	1.25	11	7	3	2	Les métiers devenus disponibles sont immédiatement occupés.	3	130
32	0.95	30	2	•	•	Le nombre des demandes excède celui des métiers disponibles.	7	247
21	0.80	0	3	12	•	Les demandes sont assez nombreuses pour que les métiers ne restent jamais vacants.	3	170
22	1.25	17	5	•	•	Les demandes sont assez nombreuses pour que les métiers ne restent jamais vacants.	5	250
403		220	90	51	42		135	5507

ANNEXE 5, C. ATELIERS DE LA PRO

NUMÉROS D'ORDRE.	ATELIER	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877,	GENRE DE FABRICATION
	de	au POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	ou TRAVAUX.
1	Monceau-sur-Sambre. (Créé en 1870.)	L'atelier ayant été établi principalement pour apprendre les travaux à l'aiguille aux jeunes filles des ouvriers de la commune, les maîtresses se sont fait un devoir d'entrer dans les vues de l'administration communale. Les principaux ouvrages à l'aiguille ont été enseignés pendant toute l'année 1877, entre autres : la couture, le tricot, la broderie, etc., etc. L'enseignement a pour objet d'inculquer l'économie aux jeunes apprenties et de les mettre à même de confectionner et de raccommoder les vêtements de la famille. Les élèves ont, en général, fait des progrès remarquables. Un assez bon nombre d'entre elles ont déjà quitté l'atelier pour se faire couturières dans la commune. Une heure d'étude par jour est consacrée à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'économie domestique, etc.	Travaux à l'aiguille et exercices d'économie domestique, etc.
2	Gerpennes (Créé en 1867, adopté le 24 janvier 1870)	D'après le rapport de l'autorité locale, cet atelier se trouve dans une situation prospère.	Tressage de la paille.
			TOTAUX. . . .

VINCE DE HAINAUT.

NOMBRE des APPRENTIS.	CHIFFRE moyen du SALAIRE.	NOMBRE D'APPRENTIS SACHANT			ILLETTRÉS.	NOMBRE D'OUVRIERS		Observations.
		lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement.		formés en 1877.	sortis depuis la fondation de l'atelier.	
52	50	30	20	2	•	5	35	
80	0.37.50	60	20	•	•	15	100	
132		90	40	2	n	20	135	

ANNEXE 5. D. ATELIER DE LA PROVINCE DE NAMUR.

ATELIER de	SITUATION DE L'ATELIER EN 1877, au point de vue de L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.	GENRE DE FABRICATION ou TRAVAUX.	NOMBRE D'APPRENTIES	CHIFFRE moyen du SALAIRE.	NOMBRE D'APPRENTIES SACHANT			ILLETTRÉES.
					lire, écrire et calculer.	lire et écrire.	lire seulement.	
Jemelle Atelier pour filles et femmes. (Créé en 1877.)	L'enseignement a été donné par deux maîtresses. L'ouvroir se trouve dans de bonnes conditions d'avenir et de prospérité.	Tricot, confection des vête- ments ordinaires, raccom- modage et repassage de linge.	45	5.50 par mois.	45	Néant.	Néant.	Néant.

Observations. — Les renseignements ci-dessus concernent surtout l'exercice 1878.

L'ouvroir n'a été institué qu'en octobre 1877. Le nombre des élèves a augmenté graduellement.

Pendant les premiers mois, il n'a été distribué aucun salaire aux apprenties. Des gratifications et des encouragements ont seuls été donnés.

Il est difficile d'établir une moyenne rationnelle des salaires, par suite de l'augmentation des élèves pendant l'exercice en cours.

ANNEXE N° 6.



TABLEAU

DES

DÉPENSES DES ATELIERS D'APPRENTISSAGE.



N° d'ordre.	DÉSIGNATION des ATELIERS.	MONTANT DES RECETTES.						
		Subside de l'État.	Subside de la Province.	Subside de la Commune.	RECETTES accidentelles.	Totaux.	SALAIRE du contre maitre et des maîtresses	SUPPLÉMENT éventuel au contre maitre à titre de récompense.

FLANDRE

1	Aerseele.	700 "	202 76	202 76	1 19	1,115 71	575 "	50 "
2	Waereghem (Klein Harelbeke) .	495 "	195 "	302 50	"	990 50	575 "	50 "
3	Waereghem (Commune)	522 "	234 "	254 "	"	990 "	550 "	50 "
4	Sweveghem (Tissage)	570 "	200 "	200 "	"	970 "	575 "	50 "
5	Denterghem	720 "	240 95	190 "	10 05	1,170 "	725 "	50 "
6	Oostroosebeke	645 "	215 "	215 "	"	1,075 "	585 "	50 "
7	Oyghem	507 "	189 "	189 "	"	945 "	535 "	50 "
8	Pitthem	675 "	224 75	224 75	56 35	1,180 81	525 "	50 "
9	Ruyselede	624 "	207 72	207 72	6 40	1,045 84	600 "	50 "
10	Sweezele	695 "	264 "	279 24	"	1,238 24	725 "	50 "
11	Wacken	730 "	246 "	246 "	4 62	1,235 62	650 "	50 "
12	Wyngene	655 "	225 "	247 68	9 52	1,155 "	685 "	50 "
13	Ardoye	658 "	186 "	186 "	"	1,050 "	600 "	50 "
14	Cachtem	432 "	144 "	144 "	"	720 "	450 "	50 "
15	Lichterfelde	884 "	354 04	500 "	1 25	1,740 17	650 "	50 "
16	Hooghlede	885 "	295 "	295 "	"	1,475 "	1,000 "	50 "
17	Moorslede	965 "	521 "	521 "	"	1,605 "	950 "	50 "
18	Oostnieuwkerke	871 "	257 "	257 "	"	1,585 "	550 "	50 "
19	Ouckene	657 "	219 "	219 "	"	1,095 "	650 "	50 "
20	Rumbeke	596 "	198 54	198 54	2 28	995 56	525 "	50 "
21	Sladen	681 "	227 "	227 "	"	1,155 "	550 "	50 "
22	Sweveghem (Broderies)	528 "	162 "	500 "	"	990 "	500 "	50 "
23	Moorseele	659 "	215 "	215 "	"	1,065 "	600 "	50 "
24	Lendelede	596 "	200 "	289 "	55 08	1,120 08	700 "	50 "
25	Hulste	685 "	195 "	190 48	4 52	1,075 "	600 "	50 "
26	Desselghem	600 "	195 "	580 "	"	1,175 "	700 "	50 "
27	Deerlijk (filles)	506 "	175 45	201 21	"	970 64	550 "	50 "
28	Deerlijk (garçons)	920 "	265 "	208 77	"	1,480 77	750 "	50 "
29	Anseghem	749 "	245 "	181 "	"	1,175 "	575 "	100 "
30	Passchendaele	800 "	275 "	500 "	"	1,575 "	750 "	"
31	Merckem	584 "	250 "	416 66	" 20	1,250 86	745 "	50 "
32	Cortemarcq	655 "	200 "	160 "	15 06	1,010 06	575 "	50 "
33	Clercken	775 "	244 "	200 "	1 68	1,220 68	650 "	50 "
34	Ruidervoorde	792 "	500 "	509 56	"	1,401 56	755 "	50 "

MONTANT DES DÉPENSES.							Observations.
RÉCOMPENSES aux apprentis.	Entretien du matériel et menus frais.	Chauffage et éclairage.	INDEMNITÉ au secrétaire et frais de bureau.	INDEMNITÉ éventuelle pour l'instruction primaire. (1)	DÉPENSES imprévues.	Totaux.	

OCCIDENTALE.

25 "	90 "	150 "	100 "	100 "	25 "	1,015 "	(1) Les sommes destinées aux frais de l'instruction littéraire des apprentis sont portées au budget scolaire des communes intéressées.
25 "	60 "	60 "	100 "	100 "	20 "	890 "	
20 "	90 "	60 "	100 "	100 "	20 "	890 "	
25 "	75 "	75 "	50 "	100 "	20 "	870 "	
25 "	80 "	70 "	100 "	100 "	20 "	1,070 "	
25 "	80 "	70 "	100 "	100 "	20 "	950 "	
25 "	65 "	50 "	100 "	100 "	20 "	845 "	
25 "	60 "	100 "	100 "	100 "	20 "	880 "	
25 "	75 "	75 "	100 "	100 "	20 "	945 "	
25 "	80 "	80 "	100 "	100 "	20 "	1,080 "	
35 "	135 "	125 "	100 "	100 "	40 "	1,135 "	
25 "	80 "	75 "	100 "	100 "	20 "	1,035 "	
25 "	75 "	60 "	100 "	100 "	20 "	930 "	
10 "	25 "	25 "	50 "	100 "	10 "	620 "	
40 "	550 "	100 "	100 "	100 "	150 "	1,440 "	
25 "	90 "	90 "	100 "	100 "	20 "	1,575 "	
25 "	200 "	100 "	100 "	100 "	30 "	1,455 "	
20 "	75 "	70 "	100 "	100 "	20 "	885 "	
25 "	100 "	50 "	100 "	100 "	20 "	995 "	
20 "	80 "	75 "	100 "	125 "	20 "	870 "	
25 "	200 "	90 "	100 "	100 "	20 "	1,035 "	
25 "	30 "	75 "	50 "	100 "	10 "	740 "	
20 "	90 "	80 "	100 "	100 "	25 "	965 "	
25 "	75 "	50 "	100 "	100 "	20 "	1,020 "	
25 "	80 "	100 "	100 "	100 "	20 "	975 "	
25 "	100 "	80 "	100 "	100 "	20 "	1,075 "	
25 "	75 "	150 "	"	100 "	20 "	870 "	
25 "	175 "	90 "	100 "	100 "	192 85	1,382 85	
20 "	200 "	60 "	100 "	100 "	20 "	1,075 "	
100 "	150 "	150 "	100 "	100 "	25 "	1,275 "	
60 "	95 "	80 "	100 "	100 "	20 "	1,130 "	
35 "	80 "	50 "	100 "	100 "	20 "	910 "	
50 "	170 "	75 "	100 "	100 "	25 "	1,120 "	
25 "	125 "	125 "	100 "	100 "	71 56	1,251 56	

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des ATELIERS.	MONTANT DES RECETTES.						
		Subside de l'État.	Subside de la Province	Subside de la Commune.	RECETTES accidentelles.	Totaux.	SALAIRE du contre-maitre et des maitresses.	SUPPLÉMENT éventuel du contre-maitre à titre de récompense.

FLANDRE

35	Aertrycke	1,125 "	321 "	185 "	29 92	1,660 92	875 "	100 "
36	Ypres	889 "	438 00	888 48	504 44	2,520 52	1,350 "	75 "
37	Thourout	786 "	282 "	342 "	"	1,410 "	950 "	50 "
38	Roulers.	760 "	280 55	361 18	8 27	1,410 "	850 "	50 "
39	Courtrai.	1,110 "	445 "	000 "	270 35	2,425 35	1,700 "	"
40	Thielt.	2,150 "	1,200 "	1,200 "	15 29	4,585 29	2,000 "	300 "
41	Meulebeke.	642 "	215 84	215 84	"	1,069 68	500 "	50 "
42	Westroosebeke.	800 "	270 "	280 "	"	1,350 "	800 "	50 "
TOTAUX.		31,400 "	11,415 06	12,596 15	785 25	55,996 46	30,705 "	2,375 "

FLANDRE

43	Eenaeme	645 "	272 50	372 77	58 73	1,249 "	700 "	100 "
44	Olsene	595 "	270 "	225 "	148 42	1,238 42	700 "	100 "
45	Nederbrakel.	738 "	407 50	200 "	30 "	1,375 50	650 "	100 "
46	Ruyen	785 "	342 50	342 50	"	1,470 "	750 "	50 "
47	Synghem	625 "	322 50	200 "	"	1,145 50	700 "	50 "
48	Ursel.	580 "	240 "	240 "	48 27	1,108 27	650 "	50 "
49	Oordegem.	525 "	211 54	211 54	119 92	1,066 "	600 "	50 "
50	Cruyshautem.	675 "	275 "	300 "	"	1,250 "	600 "	100 "
51	Calcken.	853 "	376 50	376 50	"	1,606 "	750 "	100 "
52	Baelegem	778 "	477 50	200 "	"	1,455 50	825 "	50 "
53	Eyne (garçons).	745 "	321 50	321 50	"	1,386 "	600 "	100 "
54	Eyne (filles)	250 "	125 "	125 "	"	500 "	250 "	50 "
55	Waesmunster	688 "	300 "	325 "	411 37	1,724 37	950 "	50 "
56	Sinay.	640 "	270 "	270 "	87 11	1,267 11	600 "	100 "
Frais de conférences. — Achat de métiers, etc.		1,760 "	"	"	"	1,760 "	"	"
TOTAUX.		10,876 "	4,212 04	5,009 81	903 82	19,001 67	9,325 "	1,050 "

MONTANT DES DÉPENSES.							Observations.
RÉCOMPENSES aux apprentis.	Entretien du matériel et menus frais	Chauffage et éclairage.	INDENNITÉ au secrétaire et frais de bureau.	INDENNITÉ éventuelle pour l'instruction primaire. (1)	DÉPENSES imprévues.	Totaux	

OCCIDENTALE (SUITE).

50 "	135 "	110 "	150 "	200 "	40 "	1,460 "	(1) Voir la note de la page 103.
25 "	440 "	300 "	100 "	200 "	30 "	2,320 "	
30 "	80 "	75 "	100 "	100 "	25 "	1,310 "	
50 "	150 "	75 "	110 "	100 "	25 "	1,310 "	
"	100 "	150 "	175 "	200 "	100 "	2,225 "	
150 "	730 "	900 "	200 "	200 "	65 29	4,365 29	
20 "	80 "	75 "	100 "	100 "	144 20	969 20	
55 "	170 "	75 "	100 "	100 "	20 "	1,250 "	
1,340 "	5,515 "	4,575 "	4,185 "	4,625 "	1,515 70	50,208 70	

ORIENTALE.

"	100 "	120 "	75 "	100 "	54 "	1,149 "
50 "	132 65	60 "	75 "	100 "	20 79	1,158 42
50 "	200 "	100 "	100 "	100 "	75 "	1,275 "
60 "	177 "	100 "	100 "	100 "	43 "	1,370 "
25 "	75 "	120 "	50 "	100 "	25 "	1,045 "
30 "	100 "	75 "	75 "	100 "	28 27	1,008 27
"	165 45	30 "	100 "	100 "	20 55	966 "
25 "	170 "	80 "	100 "	100 "	75 "	1,150 "
50 "	165 13	250 "	100 "	100 "	110 87	1,506 "
50 "	155 "	150 "	75 "	100 "	70 "	1,355 "
25 "	211 "	150 "	100 "	100 "	100 "	1,286 "
20 "	55 85	65 "	"	"	61 15	500 "
50 "	214 70	175 "	75 "	100 "	109 87	1,624 37
50 "	128 45	125 "	75 "	100 "	88 66	1,167 11
"	"	"	"	"	1,760 "	1,760 "
465 "	2,028 21	1,600 "	1,100 "	1,300 "	2,641 96	18,500 17

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des ATELIERS.	MONTANT DES RECETTES.						
		Subside de l'État.	Subside de la Province.	Subside de la Commune.	RECETTES accidentelles.	Totaux.	SALAIRE du contre maitre et des maitresses	SUPPLÉMENT éventuel au contre maitre à titre de récompense.

HAI

57	Gerpennes	385 °	°	100 °	(¹) 700 °	1,185 °	285 °	°
58	Monceau-sur-Sambre	800 °	°	500 °	(²) 550 °	1,850 °	700 °	°
	TOTAUX	1,185 °	°	600 °	1,250 °	3,035 °	985 °	°

NA

59	Jemelle	1,075 °	150 °	200 °	°	1,425 °	1,200 °	°
----	-------------------	---------	-------	-------	---	---------	---------	---

RÉCAPI

°	Flandre occidentale	31,400 °	11,415 06	12,506 15	785 25	55,996 40	50,705 °	2,375 °
°	Flandre orientale	10,870 °	4,212 04	3,600 81	905 82	19,601 67	9,525 °	1,050 °
°	Hainaut	1,185 °	°	600 °	1,250 °	3,035 °	985 °	°
°	Namur	1,075 °	150 °	200 °	°	1,425 °	1,200 °	°
	TOTAUX	44,556 °	15,777 10	16,805 96	2,959 07	80,058 15	42,215 °	3,425 °

MONTANT DES DÉPENSES.							Observations.
RÉCOMPENSES aux apprentis.	Entretien du matériel et menus frais.	Chauffage et délaiage.	INDENNITÉ au secrétaire et frais de bureau.	INDENNITÉ éventuelle pour l'instruction primaire. (1)	DÉPENSES imprévues.	Totaux.	

NAUT.

560 »	150 »	190 »	»	»	»	1,185 »
»	950 »	200 »	»	»	»	1,850 »
560 »	1,100 »	390 »	»	»	»	3,035 »

(1) Voir la note de la page 103.

(2) Dans ce chiffre est comprise une somme de 600 francs, produit de la fabrication des chapeaux de paille.

(3) Produit de la vente des objets confectionnés.

MUR.

»	105 »	120 »	»	»	»	1,425 »
---	-------	-------	---	---	---	---------

TULATION.

1,340 »	5,515 »	4,575 »	4,185 »	4,025 »	1,513 70	50,208 70
405 »	2,028 21	1,690 »	1,100 »	1,500 »	2,641 06	18,500 17
560 »	1,100 »	390 »	»	»	»	3,035 »
»	105 »	120 »	»	»	»	1,425 »
2,365 »	8,748 21	6,775 »	5,285 »	5,925 »	4,155 06	72,968 87

(108)

ANNEXE N^o 7.**INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE D'ANVERS.****RAPPORT**

SUR L'ORGANISATION ET LA MARCHÉ DE CET ÉTABLISSEMENT DEPUIS
SA CRÉATION JUSQU'A LA FIN DE L'ANNÉE 1877.

Création de l'Institut. — Utilité de l'enseignement commercial.

L'Institut supérieur de commerce d'Anvers est venu remplir en 1852, une lacune qui existait dans l'organisation de l'enseignement public en Belgique. Alors que chaque branche d'étude des établissements d'instruction moyenne trouve son couronnement dans une branche correspondante de l'enseignement universitaire, les études commerciales s'arrêtaient aux classes supérieures des sections professionnelles des Athénées et des autres établissements d'instruction moyenne, et l'on était réduit à demander à la pratique seule le complément qui leur manquait pour arriver à former des commerçants capables et éclairés. La pratique, il est vrai, est l'âme du commerce; mais, dégagée de tout autre soutien, elle ne peut faire avancer que fort lentement des jeunes gens dont l'intelligence a besoin d'être développée par le travail et par une instruction solide, pour qu'ils puissent profiter avec fruit des enseignements que le courant des affaires leur présente tous les jours.

Celui dont l'éducation a été cultivée fera plus de progrès en six mois de bureau que tout autre en plusieurs années; à notre époque surtout où l'extension donnée au commerce et à l'industrie, où la multiplicité et la variété des affaires ont élevé au rang de véritable science ce que l'on a trop longtemps considéré comme une simple routine, il était devenu de plus en plus nécessaire que le commerçant fût à la hauteur de sa mission dans la société.

Trop souvent encore ce n'est que par un long apprentissage que le jeune homme destiné à s'occuper de commerce et d'industrie, acquiert de l'expé-

rience, sans que rien vienne le guider dans la route qu'il doit suivre; souvent aussi, après de longues années de travail et de pénibles recherches, il se trouve arrêté par quelque notion théorique dont l'ignorance vient le jeter dans de grands embarras et pour l'étude de laquelle il ne sait où trouver les conseils et l'appui dont il a besoin.

Il est, en effet, bien difficile d'acquérir sans maîtres une connaissance complète sur une foule de questions, parmi lesquelles nous citerons les éléments de production et de fabrication. les pays qui reçoivent les produits et qui les envoient, les traités de commerce, la géographie commerciale, les questions douanières, maritimes et tant d'autres, sans l'étude desquelles le commerçant est condamné à tourner dans un cercle restreint, ne pouvant sans danger donner de l'essor aux opérations qu'il conçoit et n'osant créer à l'étranger des établissements commerciaux, qui sont les principales sources de la richesse d'un pays.

Esclave de l'habitude, se refusant, faute de connaissances suffisantes, à introduire dans ses opérations les modifications nécessaires pour soutenir la concurrence, le commerçant, l'industriel avancera lentement, il tâtonnera et trop souvent le hasard qui l'aura fait réussir dans une entreprise, le fera échouer dans une autre. Il est vrai qu'il se rencontre dans le sein des populations commerçantes, des hommes remarquables sous tous les rapports et qui, joignant à toute l'expérience de la pratique toutes les lumières de la théorie, impriment aux questions qu'ils examinent un cachet de science et de haute raison. Mais à quel prix en sont-ils venus là? Par combien d'années de peine et de labeur n'ont-ils pas dû passer? Qu'a-t-on fait pour les y pousser? N'est-ce pas plutôt, malgré leur éducation commerciale, qu'à cause de cette éducation qu'ils sont devenus ce qu'ils sont aujourd'hui? Et peut-on d'ailleurs établir la règle de tous sur quelques capacités exceptionnelles?

S'il en est ainsi dans la plupart des grandes villes commerçantes, quelle sera la situation dans l'intérieur du pays, où ne se rencontrent ni les mêmes principes de vie et d'activité, ni les mêmes occasions de se mettre journellement en rapport avec le commerce du monde entier?

On peut donc l'affirmer sans être taxé d'exagération, on a laissé trop longtemps l'enseignement commercial dans un état d'infériorité; tandis qu'on prodiguait les bienfaits de l'instruction à ceux qui se destinaient à toutes les autres professions, on semblait croire que le commerce et l'industrie n'avaient besoin pour prospérer que d'une bonne situation pécuniaire et de traités de commerce favorables. On ne s'est préoccupé que de l'état matériel du commerçant, sans prendre soin de développer sa pensée, qui est cependant l'âme de toutes ses opérations, sans prendre soin de cultiver son intelligence, qui contient le germe de ses entreprises et l'avenir commercial de la nation.

C'est cette lacune qu'est venu combler l'Institut supérieur de commerce d'Anvers et depuis sa création, les faits ont prouvé de plus en plus l'utilité, la nécessité même à laquelle il répond.

En effet, le commerce et l'industrie ont pris une extension considérable; trop à l'étroit dans les frontières d'un peuple, ils ont embrassé l'univers entier dans leurs vastes conceptions et ont fait grandir le besoin de connaître les contrées, les mœurs, les lois, les produits, les goûts de ceux avec lesquels le commerçant s'est trouvé en contact. Aujourd'hui surtout que la liberté des

échanges a ouvert le champ le plus vaste, le commerçant ne peut plus se contenter de principes routiniers, il lui est indispensable que la science vienne à son aide pour compléter son instruction commerciale.

Or, jusqu'au moment de la création de l'Institut, ce n'était pas la Belgique seule qui n'eût point ouvert d'école propre à donner une connaissance exacte, théorique et pratique, des sciences commerciales; tous les pays étaient dans le même cas, sans excepter même l'Allemagne, où existaient cependant des écoles commerciales à Hambourg, à Lubeck et à Leipzig, mais qui n'était pas parvenue à dégager complètement l'enseignement supérieur commercial des études professionnelles moyennes. Anvers eut l'honneur de poser, la première, les bases d'un Institut réellement supérieur de commerce. La position de cette ville comme port de mer, comme métropole commerciale d'un des pays les plus industriels du globe, la rendait le plus propre à être le siège d'un établissement de cette importance. Elle devait attirer, en effet, dans son sein, non-seulement les jeunes gens belges qui s'adonnent au commerce, mais encore les jeunes gens étrangers qui plus tard pouvaient conserver les relations utiles créées pendant leurs études.

C'est donc à la pensée d'une école supérieure de commerce que répondait l'Institut et quoiqu'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une institution complètement universitaire, dans un enseignement aussi pratique, il ne fallait pas non plus que l'Institut pût être confondu avec les établissements d'instruction moyenne, dont il est venu, au contraire, étendre les études professionnelles.

Organisation.

L'initiative de la création de l'Institut appartient à M. Ad. Dechamps, Ministre des Affaires Étrangères en 1847, qui saisit à cette époque le conseil communal et le conseil provincial d'une proposition à laquelle ces deux corps donnèrent une adhésion sympathique. Cette question fut, en même temps, mise en lumière et soutenue par un honorable négociant de cette ville, M. H. Matthyssens, et spécialement traitée en 1847 par M. le Dr Matthyssens, dans une brochure qui parut sous ce titre : *Projet d'organisation d'une Université belge de commerce et d'industrie.*

Le conseil communal d'Anvers examina peu de temps après, en séance du 21 février 1848, cette importante question soulevée par M. le Ministre.

M. l'avocat d'Oostendorp présenta le rapport sur la proposition et conclut à la création d'une école supérieure de commerce, destinée à rendre d'importants services à la Belgique entière, en répandant des connaissances éminemment utiles.

M. le bourgmestre Loos présenta au conseil le 26 octobre 1849, une note dans laquelle, reprenant les programmes d'études proposés dans les travaux précédents, il produisit par leur comparaison un plan complet et pratique de l'organisation de l'enseignement jugé nécessaire à l'Institut. Cette note, officiellement communiquée à M. le Ministre de l'Intérieur, le 28 décembre 1850, a servi de base, ainsi que le rapport de M. Oostendorp et la brochure de

M. le Dr Matthyssens, aux instructions qui ont été fournies ensuite par le Gouvernement à la commission directrice chargée d'organiser l'Institut.

Diverses circonstances vinrent retarder la mise à exécution d'une idée si utile; des lois importantes qui se discutaient dans nos Chambres législatives, absorbaient toute l'attention du Gouvernement; d'un autre côté, l'administration communale se préoccupait de questions qu'elle tenait à élucider avant d'aborder la création définitive de l'Institut.

Enfin le 22 octobre 1832, M. Ch. Rogier, Ministre de l'Intérieur, saisit le conseil communal d'Anvers d'un projet, par une dépêche dans laquelle il posait les bases d'organisation du nouvel Institut et les soumettait à l'administration communale, en réclamant son intervention.

En séance du 23 octobre, le conseil s'empressa de voter, à l'unanimité, la résolution qui autorisait le collège à ratifier, au nom de la ville, la convention proposée par M. le Ministre de l'Intérieur, pour la création de l'Institut supérieur de commerce.

Le Gouvernement prit, le 29 du même mois, un arrêté royal qui créait l'Institut et autorisait le Ministre de l'Intérieur à débattre, de concert avec l'administration communale d'Anvers, les mesures nécessaires pour l'organisation de l'établissement.

Ce fut en exécution des bases précédemment posées que fut formée la commission directrice de l'Institut, composée de six membres, nommés, deux par le Gouvernement, deux par la chambre de commerce d'Anvers, deux par le conseil communal et présidés par le bourgmestre d'Anvers. C'est à cette commission, chargée dans la suite d'administrer et de surveiller le nouvel Institut, qu'incombait le soin de son organisation et, tout en restant dans les limites tracées par le Gouvernement, de combler certaines lacunes signalées, dès le principe, dans le programme définitif de l'établissement.

La commission installée le 6 janvier 1835, par le Gouverneur de la province d'Anvers, M. Teichmann, tint sa première séance le 28 du même mois.

Elle était composée de

MM. J.-F. LOOS, bourgmestre d'Anvers, membre de la Chambre des Représentants, président;

CH. AGIE, président du tribunal de commerce, consul de Russie;

CATEAUX-WATTEL, membre de la chambre de commerce, conseiller communal;

J. FUCHS, président de la chambre de commerce, consul général d'Oldenbourg;

C. JOOSTENS, négociant, échevin d'Anvers;

H. MATTHYSSENS, membre de la chambre de commerce, consul général;

OOSTENDORP, avocat, conseiller provincial et communal,

auxquels fut adjoint, à la fin de janvier, M. LÉON VERCKEN, en qualité de secrétaire.

Un rapport détaillé présenté le 20 avril suivant, à M. le Ministre de l'Intérieur traçait un plan et exposait un projet de statuts et un règlement d'administration intérieure, qui furent approuvés par arrêté du 13 octobre 1853 et complétés par un arrêté du 14 mars 1854, relatif aux admissions gratuites.

L'Institut pouvait dès lors entrer régulièrement en fonctions et les cours furent ouverts dans les premiers jours de décembre 1853.

Quant à l'organisation de l'Institut, nous ajouterons qu'un règlement organique modifié d'après les données fournies par l'expérience et d'après la pratique suivie par les jurys d'examens, dans l'appréciation des diverses matières, a été approuvé par arrêté ministériel du 28 décembre 1859, révisé par arrêté du 14 octobre 1868, et, à la suite de l'adjonction d'un cours de langue flamande, par arrêté du 23 août 1872.

Le règlement d'ordre intérieur et d'administration avait été modifié et approuvé par arrêté du 14 mai 1860 et celui des examens, par un arrêté du 3 octobre 1863. Ces derniers règlements ont été repris et mis en ordre dans le règlement général du 14 octobre 1868.

Ce règlement est divisé en 11 chapitres, qui traitent :

- I. De l'enseignement;
- II. Du personnel;
- III. Du conseil de perfectionnement;
- IV. Des élèves;
- V. Des examens;
- VI. Des moyens d'encouragement;
- VII. Des vacances;
- VIII. Du budget et de la comptabilité;
- IX. De la répartition du produit des inscriptions;
- X. De quelques dispositions générales;
- XI. De l'inspection.

Nous en examinerons les principales dispositions.

Enseignement.

L'enseignement de l'Institut est double : il est, à la fois, pratique et théorique; on a réuni ainsi tous les avantages qu'un jeune homme peut rencontrer en fréquentant le bureau d'un commerçant et les cours d'une Université.

Le côté pratique de l'Institut se manifeste par l'existence d'un *bureau de commerce et de banque*.

Tandis que chacun des cours dont nous parlerons plus loin, restant dans sa sphère propre, a pour objet d'enseigner les notions théoriques sur toutes les branches de l'enseignement, le bureau les embrasse tous, en les appliquant. Formant un ensemble d'opérations pratiques et fictives, il emprunte à chacun les divers éléments que l'on rencontre dans les opérations commerciales et il en montre l'utilité immédiate. C'est le centre vers lequel tout converge, c'est, en un mot, le cœur même de l'Institut.

L'organisation primitive du bureau est due à M. H. Matthyssens, qui s'occupa spécialement de cette partie importante du programme et dont les idées furent mises en pratique par le premier chef du bureau, M. J.-B. Fontaine.

Le bureau comprend deux années d'études, dont voici le programme :

Dans la première section, les élèves sont exercés d'abord, pendant les deux premiers mois, à la pratique de diverses opérations isolées, de calculs de factures, lettres de voiture, connaissements, changes, comptes courants et d'intérêts, comptes de revient, lettres de change, chartes-parties, etc., ces documents étant accompagnés des explications les plus complètes.

Cette introduction a pour but de mettre, après un certain temps, tous les élèves en état de suivre un même enseignement, dans quelque établissement et dans quelque pays qu'ils aient fait leurs études antérieures.

Dès lors commencent les opérations régulières d'une maison de commerce, la même pour tous, dans laquelle chaque élève remplit toutes les fonctions et tient tous les livres et écritures, ceux exigés par la loi et ceux que le commerçant tient habituellement, pour sa propre gouverne. L'élève fait, en outre, la correspondance relative à ces opérations, en français d'abord et pendant les derniers mois de l'année, dans les diverses langues.

Le point de départ de ce commerce fictif est dicté à l'élève et inscrit dans un *mémorial*, composé par le professeur et modifié chaque année, chaque jour, d'après la situation des marchés et la possibilité de rester d'accord, pour les prix et les conditions, avec les affaires réelles. Chaque mois se fait la balance et, le 31 mai, l'inventaire et l'ouverture des livres à nouveau, pour faire passer sous les yeux des élèves et par leur propre travail, tout l'ensemble des opérations d'une maison de commerce.

Dans cette première année, les affaires sont limitées à l'Europe, mais comprennent les affaires de commission et de banque, pour compte propre, pour compte en participation et pour compte d'autrui, les consignations, les affrètements, les expéditions, etc. Chaque spécialité se rencontre ainsi dans ce commerce fictif, bien que les calculs et les opérations de banque trouvent plus spécialement leur développement dans le *cours d'arithmétique commerciale pratique* joint au bureau.

Les comptabilités industrielles ou de sociétés sont appliquées dans les points où elles diffèrent de la comptabilité générale, mais ne font pas l'objet d'écritures à part, le point de départ (formation du capital), la tenue de quelques comptes (ceux des associés, les comptes de matières premières, frais de fabrication, fabrique, etc.) et le partage du compte profits et pertes différant seuls des comptes ordinaires et se comprenant, d'ailleurs, facilement si l'on sait bien établir ces derniers.

Dans le second bureau le plan change: l'élève est censé faire toutes les parties d'une opération, tant sur la place d'achat que sur la place de vente; dans le premier bureau, il le fait aussi partiellement, mais il reste toujours dans l'ordre des dates, toutes les opérations marchant ensemble et pouvant se liquider rapidement avec l'Europe. Mais avec les autres parties du monde il n'en est pas toujours de même, et dès lors, on traite une opération séparée, complètement, depuis la transmission de l'ordre jusqu'à l'exécution parfaite,

en passant par toutes les phases intermédiaires et en faisant tous les calculs pour le prix d'achat à l'étranger, le prix de vente sous voile ou sur un marché quelconque, toutes les correspondances, en un mot l'opération commerciale et financière, sans avoir égard aux dates, mais en tenant compte de la marche successive dans l'ordre du temps et des combinaisons. Il serait, en effet, impossible de traiter beaucoup d'opérations à la fois, l'élève ne les suivrait pas assez bien, s'embrouillerait et se découragerait; on prend donc les opérations isolément, on cherche à appliquer les connaissances acquises au bureau de première année et dans tous les autres cours pour former des négociants capables de comprendre l'ensemble des affaires, de les combiner et de les exécuter dans toutes leurs parties. La correspondance dans les diverses langues occupe ici une large place et sert, comme dans une maison de commerce, pour établir les comptes courants et fournir les éléments de la comptabilité.

La marche générale d'une opération est indiquée à l'élève avec les conditions spéciales nécessaires; c'est à lui de l'exécuter sous l'œil du professeur, à faire les correspondances et à tenir toutes les écritures, restreintes toutefois à celles de la maison d'Anvers.

Ces opérations se font avec les principales places de commerce du globe avec lesquelles la Belgique entretient des relations ou pourrait en créer; les unes sont faites en retour de consignations de produits belges, pour celles de ces places où telle opération est possible, les autres pour compte propre ou pour compte d'autrui, avec remboursement sur la maison même ou sur les banquiers chez qui les crédits nécessaires sont ouverts. Toutes se font avec créations des traites, documents, comptes de revient ou de vente, décomptes, correspondances, etc., en un mot comme dans une maison de commerce réelle.

Les opérations de banque sont plus spécialement l'objet du cours d'arithmétique, lequel complète d'ailleurs théoriquement toutes les questions de calcul que les élèves rencontrent dans le bureau pratique.

Autrefois on avait essayé d'un système de sections, par lesquelles les élèves passaient successivement et qui étaient censées représenter les maisons des diverses places avec lesquelles se traitaient les opérations; les élèves ne faisaient ainsi qu'une partie du travail, ou par le système de roulement d'une section à l'autre, ne faisaient en une année que la moitié du travail actuel; de plus, les opérations étaient limitées à quelques places, parce qu'il était impossible de modifier constamment les sections, où les élèves occupaient, en outre, l'un vis-à-vis de l'autre, des positions inférieures qu'un examen favorable ou une application assidue justifiait, il est vrai, chez les uns, mais qui n'étaient pas toujours acceptées avec plaisir par les autres. Il fallait, d'ailleurs, pour appliquer parfaitement ce système, ou des sous-chefs de bureau assez nombreux pour surveiller de près les opérations de chaque comptoir, ou des élèves-moniteurs censément placés à la tête de chaque comptoir et capables d'exécuter les données du chef de bureau. On a jugé préférable, et l'expérience a confirmé cette appréciation, de faire exécuter par chaque élève toutes les parties des opérations, en se transportant successivement et fictivement dans les places où se passe chacune d'elles. Ainsi, par exemple, avec New-York,

on cherchera à Anvers le prix de l'ordre, on exécutera l'ordre à New-York, puis on se transportera à Paris ou à Londres (si c'est le cas pour l'opération financière), puis de nouveau à Anvers ou bien au Havre, à Hambourg ou ailleurs pour la vente, avec la correspondance entre les diverses places et les calculs nécessaires sur chacune d'elles. Les élèves établissent ainsi complètement, tant au dehors qu'à Anvers, toutes les phases de l'opération et s'en rendent un compte exact, qu'ils soient acheteurs, vendeurs ou intermédiaires.

Des renseignements de toute nature, journaux commerciaux, circulaires de maisons de commerce du globe entier, etc., arrivent régulièrement au bureau de seconde année; celui-ci, rassemblant fictivement les affaires les plus diverses, forme ainsi un bureau complet, ne négligeant aucune opération importante.

Les produits du monde entier, leurs lieux de production et de consommation, les conditions et les lois qui président aux opérations commerciales font l'objet des autres cours; la partie théorique de l'enseignement comprend, en effet, les divers cours suivants :

1^o *L'histoire des produits commerciâbles*, naturels et fabriqués, ayant pour but de faire acquérir aux élèves, au moyen des collections du musée dont il sera parlé plus loin, une connaissance sûre et rapide des marchandises sur lesquelles ils seront appelés à opérer dans le cours de leur carrière commerciale et industrielle.

2^o *La géographie commerciale et industrielle*, comprenant l'ethnographie, les productions des divers règnes et de l'industrie, les marchés de production et d'exportation, la situation géographique des villes, ports, comptoirs; les voies de communication, la navigabilité des cours d'eau; les besoins du pays, ses mœurs, ses goûts, ses fantaisies. enfin tout ce qui peut aplanir les difficultés des opérations lointaines et apporter parmi nos populations cet esprit d'entreprise qui fait le caractère du commerce et la richesse du peuple anglais.

3^o *L'économie politique*, appropriée à la pratique commerciale et divisée en deux sections, l'une théorique exposant les lois de la production, les causes de la plus ou moins grande fécondité des agents producteurs dans les différents pays, examinant ensuite les bases des prix, le rôle de la monnaie, du crédit et des banques, la nécessité et les avantages du commerce international, les lois qui président à la distribution des richesses, toutes les questions, en un mot, qui forment la science des principes vitaux du commerce et de l'industrie; l'autre, pratique, appréciant les données statistiques et trouvant dans les faits positifs tout ce qui peut intéresser les opérations du commerçant, étudie les ressources et les besoins de chaque pays pour tirer des premières le plus d'avantage possible et pour satisfaire aux besoins des seconds, aux conditions les moins onéreuses.

4^o *L'histoire du commerce et de l'industrie*, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, recherche l'origine du trafic chez les divers peuples, celle des monnaies, de la navigation, apprécie les systèmes commerciaux des anciens, leur développement industriel, montre le développement successif du travail dans les temps modernes, étudie les grandes découvertes et inventions,

le progrès des sciences, les systèmes commerciaux des principaux pays colonisateurs, les systèmes monétaires, les modes de transport et les voies de communication, qui sont venues changer la face du monde commercial.

5° *La législation douanière*, comprenant l'exposé et l'explication des lois douanières des pays les plus importants et les traités internationaux de commerce et de navigation, en même temps que les principes généraux qui ont présidé à la confection de ces lois et de ces traités, l'appréciation critique de ces principes et de l'influence qu'ils ont exercée sur la situation industrielle et commerciale de chaque pays.

6° *Le droit commercial*, précédé des principes du Code civil qui dominent le Code de commerce, expliquant les diverses lois, leurs dispositions, avec les commentaires nécessaires et les interprétations qu'elles ont reçues dans leur application par les tribunaux consulaires et les cours. Cette matière comprend, en outre, la comparaison des divers Codes en usage dans les différents pays et celle des clauses admises dans certains contrats particuliers, par exemple dans les polices d'assurances, le plus généralement suivies dans les relations commerciales. Ce cours procure surtout ces connaissances d'une utilité incontestable et d'une nécessité absolue pour le négociant qui veut se rendre compte d'une manière nette et précise dans les obligations qu'il contracte, tant dans son pays qu'à l'étranger, des droits qu'il peut revendiquer et des devoirs auxquels il est soumis.

7° *Le droit des gens ou international*, exposant les principes qui régissent en temps de paix et en temps de guerre, les relations entre les nations.

8° *Les constructions et armements maritimes*, donnant à l'armateur et au commerçant en général, les connaissances indispensables pour n'engager leurs capitaux et leurs intérêts qu'avec tous les éléments de succès, dans tout ce qui se rapporte aux navires à voiles ou à vapeur, tant dans leur construction que dans leur exploitation, comme transports de marchandises ou de passagers.

Pour les besoins de l'enseignement sont adjoints à l'Institut un musée d'échantillons de tous les produits naturels du globe et de la plupart des produits fabriqués, qui servent d'éléments pratiques dans le cours de produits commerciables; un laboratoire de chimie pour initier les élèves aux questions d'analyses de produits; une collection nombreuse de cartes géographiques et statistiques, une bibliothèque, presque exclusivement composée d'ouvrages relatifs aux cours enseignés à l'Institut.

Les élèves visitent, en outre, chaque année un certain nombre d'usines et de fabriques, à Anvers et à l'intérieur du pays, pour recevoir sur les lieux mêmes de fabrication et par les hommes pratiques compétents, les explications les plus complètes sur les matières premières, les procédés et les fabricats.

Enfin, l'enseignement théorique comprend l'étude des langues *flamande*, *allemande*, *anglaise*, *espagnole* et *italienne*, ayant surtout en vue la correspondance commerciale et la rédaction des documents commerciaux, dans chacune de ces langues.

Cet enseignement embrassant les connaissances les plus utiles au commerçant, appliqué de la façon la plus large, a mérité l'approbation de ceux qui

en ont suivi de près les études et les résultats; il a attiré l'attention de ceux qui, appelés à créer des institutions semblables dans leurs pays, sont venus s'assurer de la manière dont l'enseignement commercial était compris et exécuté à l'Institut; plusieurs des dispositions principales qui le régissent ont été adoptées dans les programmes des écoles commerciales créées depuis en Italie, en Suède, en Russie et en Autriche.

Le tableau suivant indique le nombre d'heures consacrées par semaine à chacune des matières de l'enseignement, pendant les deux années d'études :

MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT.	NOMBRE D'HEURES par semaine.	
	PREMIÈRE année.	SECONDE année.
Bureau commercial	12	12
Arithmétique commerciale.	3	3
Histoire des produits commerciâbles et chimie commerciale	3	2
Économie politique et statistique.	2	•
Histoire générale du commerce	•	2
Géographie commerciale et industrielle.	3	•
Droit commercial et maritime comparé.	•	2
Principes généraux du droit	1	•
Législation douanière	•	1
Construction et armements maritimes	•	1
Flamand	2	2
Allemand	3	3
Anglais	3	3
Espagnol ou italien	3	3

École préparatoire.

Les deux années d'études que comprend le programme de l'Institut sont précédées d'une école préparatoire, qui sert plus spécialement aux étrangers dont les études antérieures ont laissé des lacunes dans les matières exigées par le programme de l'examen d'entrée. Les élèves belges se préparent à l'enseignement de l'Institut dans les classes professionnelles des athénées et collèges du royaume; toutefois, les études libres peuvent trouver dans le cours préparatoire un complément utile, comme cours de répétition.

Les leçons sont données dans ce cours par les professeurs et surveillants de l'école et s'ouvrent chaque année dans le courant d'avril, pour se clôturer vers le 10 août. Ce cours comprend les branches suivantes : français, allemand, histoire, tenue des livres, arithmétique (chacune 3 heures par

semaine), anglais, géographie, algèbre, géométrie, physique, chimie (chacune 2 heures par semaine). Les leçons sont données au point de vue de l'examen d'entrée, dont voici le programme, auquel des modifications peuvent être apportées, quant aux langues, pour les récipiendaires étrangers.

I. — COURS DE LANGUES.

1. *Langue française.* — Grammaire. — Syntaxe. — Composition. — Correspondance.
2. *Langue allemande.* — Grammaire. — Syntaxe. — Traduction. — Rédaction.
3. *Langue anglaise.* — Grammaire. — Syntaxe. — Traduction. — Rédaction.

II. — TENUE DES LIVRES.

Tenue des livres en partie simple. — Livres principaux. — Livres auxiliaires. — Factures. — Lettres de voitures. — Connaissements. — Lettres de change. — Conditions légales de l'exercice du commerce. — Tenue des livres en partie double. — Subdivision des comptes généraux suivant les spécialités (commerçants, banquiers, industriels, consignataires, sociétaires).

Comptes courants et d'intérêts. — Opérations sur les changes, fonds publics et matières d'or et d'argent.

III. — GÉOGRAPHIE.

La géographie physique des cinq parties du monde.

IV. — MATHÉMATIQUES.

a) ARITHMÉTIQUE.

Arithmétique élémentaire, avec ses applications au commerce.

b) ALGÈBRE.

Calcul algébrique. — Équations du premier degré à une et à plusieurs inconnues. — Équations du second degré à une inconnue. — Problèmes et discussion des solutions.

c) GÉOMÉTRIE.

La géométrie plane.

Les quatre premiers livres de LEGENDRE commentés par BLANCHET.

V. — NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

a) PHYSIQUE.

Notions préliminaires. — Propriétés générales des corps. — Pesanteur. — Hydrostatique. — Poids spécifiques. — Des gaz. — Principes d'acoustique, de calorique, de lumière, de magnétisme et d'électricité.

b) CHIMIE.

Partie inorganique.

Notions préliminaires. — Nomenclature chimique. — Nombres proportionnels. — Symboles et formules. — Lois des proportions définies. — Lois des proportions multiples. — Théorie atomique. — Problèmes d'application sur les nombres proportionnels. — Métalloïdes et leurs composés. — Principaux métaux et leurs composés. — Caractères généraux des oxydes, des sulfures, des chlorures, des bromures, des iodures, des fluorures et des oxy-sels.

Partie organique.

Quelques notions de chimie organique.

VI. — PRINCIPES DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

AUTEURS : BORNET, *Histoire ancienne*. — DES MICHELS, *Histoire du moyen âge*. — TH. JUSTE, *Histoire moderne*.

L'*Histoire universelle* est divisée en neuf époques, savoir :

Première époque. — Histoire des premiers peuples de l'antiquité jusqu'au commencement de la guerre du Péloponèse. (431 av. J.-C.)

Deuxième époque. — Du commencement de la guerre du Péloponèse à la réduction de la Grèce en province romaine. (145 av. J.-C.)

Troisième époque. — Du commencement de l'histoire de Rome jusqu'à la guerre sociale exclusivement. (91 av. J.-C.)

Quatrième époque. — De la guerre sociale à la mort d'Auguste. (14 après J.-C.)

Cinquième époque. — De la mort d'Auguste à la chute de l'empire romain d'Occident. (476.)

Sixième époque. — De la chute de l'empire romain d'Occident à la mort de Charlemagne. (814.)

Septième époque. — De la mort de Charlemagne à la translation du Saint-Siège à Avignon. (1309.)

Huitième époque. — De la translation du Saint-Siège à Avignon à la paix de Westphalie. (1648.)

Neuvième époque. — De la paix de Westphalie à la Révolution française de 1789.

Les deux époques de l'*Histoire universelle* sur lesquelles porte l'examen d'admission du mois d'octobre, sont fixées chaque année, au mois de janvier précédent, par le directeur de l'Institut.

Personnel.

Le personnel attaché à l'Institut se compose d'une Commission administrative, d'un directeur, de professeurs et de surveillants.

1^o La Commission administrative est présidée par le bourgmestre d'Anvers, membre de droit; elle est composée de six membres, nommés trois par le Ministre de l'Intérieur et trois par le conseil communal, pour un terme de trois ans. La commission est renouvelée par tiers, tous les ans.

Le Gouverneur de la province préside la commission, chaque fois qu'il assiste à la séance.

Un secrétaire nommé par le Ministre de l'Intérieur, sur l'avis de la Commission administrative, le collège des bourgmestre et échevins entendu, est attaché à celle-ci, pour la correspondance et les procès-verbaux des séances. Ces fonctions ont été occupées par M. Léon Vercken du 30 janvier 1853 jusqu'en septembre 1865 et depuis cette époque, par M. J. De Bom, secrétaire du bureau administratif de l'Athénée royal et ancien chef de bureau de l'instruction à l'administration communale d'Anvers.

La commission fait au Ministre de l'Intérieur les propositions relatives à la nomination du directeur et du personnel enseignant ; elle dresse le projet de budget, vérifie les comptes et surveille l'exécution des règlements de l'Institut. Elle exerce également un contrôle incessant sur l'administration, l'ordre intérieur, la marche des études et adresse à la fin de chaque année un rapport au Ministre de l'Intérieur, sur la discipline, la tenue de l'établissement et l'exécution des règlements.

Les membres qui ont formé successivement cette commission ont été :

TITULAIRES.	QUALITÉS.	DATES D'ENTRÉE.	DATES DE SORTIE.
MM. J.-F. Loos	bourgmestre . .	28 décembre 1852. . . .	avril 1863.
J. Van Put	id. . . .	avril 1863	31 août 1872.
L. de Wael	id. . . .	1 septembre 1872.	
Ch. Agie.	négociant. . . .	29 décembre 1852	13 octobre 1863.
J. Fuchs	id. . . .	id. . . .	31 décembre 1866.
H. Matthysens	id. . . .	15 novembre 1852. . . .	31 décembre 1860.
Oostendorp.	avocat	27 id.	septembre 1858.
Cateaux-Wattel	négociant. . . .	15 id.	14 mai 1860.
C. Joostens.	id. . . .	27 id.	avril 1863.
Cornelis-Lysen	id. . . .	7 janvier 1859.	31 décembre 1862.
Jos. Finck	avocat	11 avril 1863.	juin 1868.
Ch. Pecher	négociant. . . .	8 février 1864.	17 février 1873.
Hipp. Selb	id. . . .	31 décembre 1864. . . .	31 décembre 1870.
Éd. Coremans.	avocat	juin 1868.	31 décembre 1874.
Jean Vanderlinden.	négociant. . . .	17 avril 1868.	décembre 1870.
J. De Winter-Lauwers	id. . . .	24 juin 1870.	décembre 1872.
Léopold Claeys	id. . . .	5 décembre 1874	décembre 1876.
William Good.	id. . . .	31 mai 1860.	
Otto Günther	id. . . .	31 décembre 1860.	
Ch. Gilliot	id. . . .	31 décembre 1870.	
Éd. Van Peborgh	dispacheur. . . .	31 décembre 1872.	
J. De Winter-Lauwers	négociant. . . .	10 mai 1873.	
Félix Ceulemans.	id. . . .	31 décembre 1876.	

2° Le directeur est chargé de la direction des études et de l'administration intérieure de l'Institut; du maintien de l'ordre et de la discipline; des relations de l'établissement avec les autorités et avec les parents des élèves; de toutes les écritures, de la comptabilité et des recettes; des inscriptions aux différents cours; de la conservation de la bibliothèque, des diverses collections, du mobilier et des bâtiments; de la confection des catalogues analytiques de toutes les collections et des acquisitions faites dans les limites du budget.

Ces fonctions ont été remplies par un membre de la Commission administrative, assisté du secrétaire de celle-ci, jusqu'à la nomination de M. Jules Cateaux, le 12 mai 1860. Ce dernier a occupé l'emploi jusqu'à son décès, au mois d'avril 1865 et a été remplacé le 16 septembre de la même année, par M. G. Metdepenningen, décédé le 12 mars 1876. Depuis cette époque la direction est confiée ad interim à M. W. Good, membre de la Commission administrative, assisté du chef du bureau commercial, M. Edm. Grandgagnage⁽¹⁾.

3° Les membres du corps professoral sont au nombre de 15. Les diverses chaires ont été occupées successivement par les professeurs suivants :

CHAIRES.	TITULAIRES.	DATES D'ENTRÉE en FONCTIONS.	DATES DE SORTIE ou DE DÉCÈS.
Chef du bureau commercial.	J.-B. Fontaine.	23 janvier 1854. . .	† 8 janvier 1860.
	Jules Cateaux	12 mai 1860	† avril 1865.
	Ed. Grandgagnage, D ^r en lettres.	2 octobre 1867.	
	J. F. Reinemund.	4 novembre 1854. .	15 décembre 1857.
Sous-chefs du bureau . . .	H. Charlier	28 juillet 1855 . . .	2 octobre 1856.
	Van Crieckinge	20 janvier 1857. . .	† 26 décembre 1858.
	J. Smidts	id.	† 26 septembre 1860.
	J. Belleruche.	3 février 1858. . .	août 1860.
	G. Van Hengel.	13 octobre 1860. . .	4 août 1877.
	Éd Berré	20 janvier 1857.	
	A. Timmermans	13 octobre 1860.	
	L. Van den Hende	26 septembre 1877.	
Économie politique	Ch. de Cocquiel, avocat	30 novembre 1853.	
Droit civil	F.-G. Haghe, avocat, greffier du tribunal de commerce	30 novembre 1853.	
Droit commercial.	Id.	id.	
Droit des gens	Id.	id.	

(1) Par arrêté du 27 juin 1878, M. Edm. Grandgagnage a été appelé à remplir les fonctions de directeur de l'Institut.

CHAIRES.	TITULAIRES.	DATES D'ENTRÉE en FONCTIONS.	DATES DE SORTIE ou DE DÉCÈS.
Géographie commerciale.	J. Finck, avocat	3 novembre 1853. .	18 mars 1854.
	G. de Molinari	15 mai 1854. . . .	2 février 1859.
	L. Van den Bossche, avocat . . .	21 novembre 1859. .	juillet 1860.
	G. de Molinari	5 octobre 1860. . .	juillet 1860.
	Edm. Kennis	17 octobre 1868. (int. d'octobre 1866 à cette date)	
Histoire des produits com- mercables	Dr Matthysens.	30 novembre 1853. .	† juillet 1868.
	Ch. Angenot, Dr en sciences nat.	5 octobre 1869.	
Histoire du commerce . . .	J. Finck	30 novembre 1853. .	18 mars 1854.
	G. de Molinari	15 mai 1854. . . .	2 février 1859.
	L. Van den Bossche	21 novembre 1859. .	juillet 1860.
	G. de Molinari	5 octobre 1860. . .	juillet 1860.
	Edm. Kennis	17 octobre 1868. . .	novembre 1869
	Ch. de Cocquiel	1 ^{er} novembre 1869.	
Législation douanière . . .	Ch. de Cocquiel	30 novembre 1853.	
Arithmétique commerciale .	F. Merten	mai 1862.	octobre 1864.
	Edm. Grandgagnage	25 mars 1866.	
Italien	G. Podesta	30 novembre 1853. .	† novembre 1865
	G. Solari	5 décembre 1866. .	
Espagnol	M. d'Araoz	30 novembre 1853. .	† 20 octobre 1870.
	Kessels	Intérimaire.	
	R. de Trobo.	28 mai 1871. . . .	† 10 décembre 1876.
	V. Valle.	26 février 1877.	
Flamand	J.-F. Arents.	4 octobre 1872.	
Allemand	J.-F. Reinemund	31 décembre 1859. .	mars 1873.
	V. Hanquet	11 octobre 1874.	
Anglais	W. Taylor	31 décembre 1859. .	octobre 1864.
	W.-M. Inman	12 janvier 1867. .	
Armements et constructions maritimes (cours public et gratuit)	Guiette, ingénieur maritime. . .	21 juin 1858. . . .	† octobre 1863.
	G. Delcourt, ingénieur maritime.	4 janvier 1866.	

4° Les surveillants sont chargés, sous les ordres du directeur, d'assurer l'exécution du règlement et de maintenir l'ordre; ils peuvent être chargés de faire répéter aux élèves les cours des professeurs.

Du conseil de perfectionnement.

Ce conseil composé des professeurs, présidé par le directeur, s'occupe des mesures à prendre dans l'intérêt des études. Il fait à ce sujet des propositions à la Commission administrative, laquelle délègue annuellement deux de ses membres pour assister aux séances de ce conseil.

Inspection.

Le Gouvernement fait inspecter aussi fréquemment qu'il le juge à propos, l'Institut et les cours qui y sont donnés, pour reconnaître la marche de l'école et la manière dont le programme est exécuté. Ces fonctions ont été confiées depuis 1862 à M. l'inspecteur général de l'industrie, M. J. Kindt.

Des élèves.

Les élèves doivent se faire inscrire chaque année au registre matricule de l'Institut; ils prennent soit une inscription générale pour tous les cours composant une année d'études, soit une inscription spéciale pour certains cours déterminés. Le nombre des élèves qui ont fréquenté les cours depuis la création de l'Institut est de 2,134, dont 1,181 Belges et 953 étrangers — 930 inscriptions générales et 1,204 spéciales. — Ces inscriptions donnent une moyenne de 88 élèves par an, mais en tenant compte de la période inaugurée depuis 1868, où l'inscription au rôle a été abaissée à 5 francs et l'inscription spéciale à chaque cours à 30 francs, la moyenne a été de 1852 à 1868, de 66 à 67, et de 1868 à 1876, de 123 par an.

Le nombre des élèves belges se répartit comme suit :

D'Anvers, réguliers	155	} 1,181
Id. libres	520	
Du pays	506	
Des provinces flamandes.	915	
Id. wallonnes.	266	

Et celui des élèves étrangers, d'après les pays d'origine :

Allemagne.	348
Pays-Bas et colonies	141
A REPORTER.	489

REPORT.	489
Suède et Norwége	71
Angleterre.	54
Suisse	52
Espagne et colonies.	50
Pologne.	45
France	43
Italie.	32
Russie	21
Turquie.	15
Luxembourg	14
États-Unis.	13
Danemark	10
Mexique.	9
Autriche	8
Grèce, Brésil, Chili, Uruguay, Roumanie, Égypte et Portugal	27
(Voir annexe I.)	953

Discipline.

Les élèves étant de l'âge moyen de 18 à 20 ans, ne pouvaient être soumis à des règlements semblables à ceux des athénées et collèges, ni abandonnés à eux-mêmes par suite du caractère spécial des études de l'Institut, qui forment une préparation à la vie pratique du commerçant; un moyen terme a été suivi à leur égard. D'après les dispositions d'ordre intérieur, les absences sont notées dans chaque cours et doivent être justifiées; quinze absences non justifiées donnent lieu à un avertissement communiqué aux parents ou tuteurs; trois avertissements entraînent l'exclusion temporaire ou définitive.

De plus, les élèves sont soumis, pendant le cours des études, à des interrogations qui se passent régulièrement, par écrit pour tous les élèves réunis, et oralement pour chacun d'eux individuellement; les réponses sont appréciées par points, comme aux examens de fin d'année, et entrent en ligne de compte dans les résultats de ceux-ci.

Au dehors de l'Institut, les élèves ne sont soumis qu'aux études qu'exigent les divers cours et aux travaux journaliers imposés à chaque leçon de langue; les règlements les rendent aussi passibles de peines d'exclusion temporaire ou définitive si, par leur conduite, ils portent atteinte à la bonne réputation de l'Institut.

Examens.

Il y a trois examens pour les élèves réguliers, le premier d'admission aux cours de première année, le second de passage à la fin de la première année

et le troisième de sortie, à la fin de la seconde; le jury de ce dernier examen délivre le diplôme de capacité donnant droit au *titre de licencié en sciences commerciales*.

Les jurys de ces divers examens sont formés comme suit : celui de l'examen d'admission est nommé par le Ministre de l'Intérieur et se compose de six membres, professeurs de l'Institut et de l'Athénée royal, présidés par le directeur; celui de l'examen de passage est formé des professeurs de l'école, sous la même présidence. Le jury de l'examen de licencié en sciences commerciales comprend sept membres, nommés par le Ministre de l'Intérieur, parmi les membres de la Commission administrative, les négociants de la place, les professeurs de l'Institut. L'inspecteur de l'école, M. Kindt, inspecteur général de l'industrie, en fait toujours partie, comme représentant du Gouvernement.

Les examens ont lieu par écrit et oralement. L'examen écrit a lieu pour tous les récipiendaires à la fois; il dure six heures pour les examens d'admission, neuf heures pour ceux de passage et de sortie, non compris le temps accordé pour le rapport commercial et industriel, pour lequel il est donné, en outre, quatre heures.

Les questions à poser par écrit sont arrêtées en triple par le jury, immédiatement avant l'examen, tirées au sort par les récipiendaires et dictées à ceux-ci par le président du jury. Les réponses sur feuilles paraphées sont recueillies par des membres du jury présents et renfermées dans une enveloppe cachetée, qui porte le nom du récipiendaire; les enveloppes sont ouvertes par l'élève au moment même de la lecture de son travail.

Les récipiendaires sont admis à l'examen oral suivant l'ordre de priorité déterminé par un tirage au sort; il a lieu pour trois récipiendaires à la fois et se fait publiquement, ainsi que la lecture de l'épreuve écrite.

Après chaque examen, le jury délibère sur l'admission et le rang des récipiendaires, en prenant pour base de son appréciation la valeur attribuée à chaque réponse écrite ou orale. Procès-verbal est dressé de cette délibération et transcrit dans un registre.

Les examens sont gratuits, sauf l'examen d'élève diplômé pour ceux qui n'ont pas fait leurs études à l'Institut et qui désirent obtenir l'une des bourses de voyage instituées par l'arrêté royal du 19 février 1862, en faveur de jeunes Belges se rendant à l'étranger pour compléter leur éducation professionnelle.

Les récipiendaires de cette catégorie payent un droit d'inscription de 50 francs, réduit de moitié s'ils ont fréquenté antérieurement un ou plusieurs cours de l'Institut.

Les matières des examens et la valeur attribuée aux diverses branches sont déterminées de la manière suivante :

EXAMEN D'ADMISSION.	ÉCRIT.	ORAL.
Composition française.	10	•
Traduction en anglais.	5	•
— en allemand	5	•
Arithmétique avec ses applications au commerce.	10	•
Tenue des livres.	10	•
Géographie physique	10	•
Histoire universelle (deux périodes)	10	•
Algèbre	•	10
Géométrie	•	10
Physique (notions élémentaires)	•	10
Chimie.	•	10
TOTAUX.	60	40
	100	

dont le récipiendaire doit obtenir les $\frac{2}{3}$, soit 60 points.

EXAMEN DE PASSAGE.	ÉCRIT.	ORAL
Les affaires de commerce.	10	10
Arithmétique commerciale	5	5
Géographie commerciale et industrielle	10	10
Économie politique.	10	10
Principes généraux du droit	5	5
Produits commerçables	10	10
La langue française	5	5
— flamande (pour les élèves belges)	5	5
— anglaise	5	5
— allemande	5	5
— espagnole ou italienne	5	5
TOTAUX.	75	75
	150	

dont le récipiendaire doit obtenir les $\frac{3}{4}$, pour être admis, soit 90 points.

Pour les produits commercables les questions à poser dans l'épreuve écrite, portent sur six catégories de produits, préalablement indiquées par chaque récipiendaire, mais à l'épreuve orale les questions peuvent porter sur toute la matière du cours.

EXAMEN DE SORTIE.	ÉCRIT.	ORAL
Les affaires de commerce	10	10
L'arithmétique commerciale	5	5
La géographie commerciale et industrielle	10	10
L'économie politique et la statistique	10	10
L'histoire du commerce et de l'industrie	10	•
Le droit commercial et maritime comparé	10	10
Le droit des gens dans ses rapports avec le commerce	5	•
La législation douanière	5	5
Les produits commercables	10	10
Les constructions et armements maritimes	10	•
La langue française	10	5
— flamande	10	5
— anglaise.	10	5
— allemande.	10	5
— espagnole ou italienne.	10	5
Un rapport général sur la situation commerciale et industrielle d'un pays déterminé par le sort, parmi trois pays désignés par la Commission administrative, 15 jours avant l'examen	40	•
Totaux.	175	85
	260	

dont le récipiendaire doit obtenir les $\frac{2}{3}$, ou 156 points pour être admis.

Le diplôme porte que la réception a eu lieu d'une manière satisfaisante. de 156 à 175 points.
 Avec distinction » 176 à 200 »
 Avec grande distinction » 201 à 230 »
 Avec la plus grande distinction » 231 et au delà.

D'après les procès-verbaux des examens, 176 élèves ont obtenu jusqu'ici le diplôme :

- 6 avec la plus grande distinction ;
- 27 avec grande distinction ;
- 49 avec distinction ;
- 94 d'une manière satisfaisante, avec ou sans mention honorable.

176

- dont 39 Belges, nés à Anvers ;
 - 67 nés dans le pays ;
 - 70 nés à l'étranger. (Voir annexe II et III.)
-

Les diplômes avec la plus grande distinction ont été accordés à :

- MM. Léon Rotwand. . . . de Varsovie;
- » Louis Strauss d'Anvers ;
- » Henri Oostendorp. . . . »
- » Éloi Castelot »
- » Léon Van Keymeulen »
- » Albert Born. . . . »

et avec grande distinction à MM. Ém. Bogaerts, Alf. Picard, Léonce Morren, Paul Kreglinger, Franc. Huylebroeck et Alf. Van Rompacy d'Anvers, De Ciani de Trente, Jules Biolley et Jules Duckerts de Verviers, Alf. Kaufmann de Cologne, Félix Desguin et Louis Verlent de Gand, Émile Moulron de Tournai, Émile Bernimolin et J. Gordinne de Liège, Alb. Quesnel de Sedan, Othon Miller d'Arlon, Fernand Dejardin et H. Van de Velde de Bruxelles, Edm. Van Eetvelde de Moll, Ém. Keller de Brooklyn, Casimir De Bruyn de Boom, Gust. Cobbaert d'Oudenburg, Jules Hanezo de Lunéville, L. Posnanski de Varsovie, et H. Droogmans de Hasselt.

Encouragements.

Des bourses de voyage peuvent être accordées par le Gouvernement sur la demande de la Commission administrative, aux élèves qui ont obtenu le diplôme de l'Institut (art. 98 du règlement). Ensuite de cette disposition, M. le Ministre des Affaires Étrangères, chargé des consulats et des relations du commerce extérieur, porta à son Budget une somme de 25,000 francs, récemment majorée jusqu'à concurrence de 40,000 francs, destinée à encourager ceux qui désirent compléter leurs connaissances commerciales en se rendant à l'étranger. Jusqu'au 1^{er} janvier 1876, dix-huit jeunes gens seulement, sortis de l'Institut, avaient profité de ces avantages; les premiers qui en jouirent reçurent des subsides pour voyages et séjours en Europe ou dans

le nord de l'Afrique; mais dans la suite, ces bourses ne furent conférées que pour voyages aux pays transatlantiques.

Plusieurs de ces anciens élèves se sont dirigés vers l'Amérique du Nord, vers le Brésil, la république Argentine et vers l'Australie; les uns sont revenus en Belgique, ont noué d'utiles relations avec les pays étrangers et ont aidé à la création ou au maintien de débouchés pour plusieurs industries belges; d'autres sont restés séjourner au dehors, quatre d'entre eux ont été nommés consuls de Belgique dans les ports où ils se sont établis, à Buenos-Ayres, à Mazagan, à Melbourne et à Yokohama.

Dans l'administration anglaise de la douane chinoise, nous comptons également deux anciens élèves de l'Institut; à l'école de commerce d'Odessa c'est un élève diplômé, M. Miller, qui occupe les fonctions de chef de bureau, après y avoir remplacé un autre élève, M. Van Keymeulen; à l'Athénée royal de Namur, la chaire de sciences commerciales a été confiée à un ancien élève; dans les pays où ils se sont fixés, la plupart des élèves sortis de l'Institut occupent des positions honorables, dans le commerce ou la Banque.

Le Gouvernement avait promis d'appeler aux fonctions de consul les élèves belges diplômés de l'Institut qui auraient créé des maisons sur des places étrangères, en cas de vacature de ces agences. Cette disposition inscrite dans le règlement par le titre d'élève-consul qui pouvait être attribué au diplômé, n'a reçu que peu d'applications. Le motif en est que ce titre officiel n'avait de valeur réelle que pour ceux qui restaient séjourner sur une place où ces fonctions devenaient vacantes ou étaient inoccupées, et que ce titre présentait, en outre, quelque inconvénient en faisant naître des espérances qui ne devaient pas toujours se réaliser. La carrière consulaire n'est pas d'ailleurs et ne doit pas être le but des études faites à l'Institut.

Le titre d'élève-consul n'a donc pas été maintenu, mais on a attribué au diplôme, depuis l'arrêté ministériel du 13 juillet 1876, celui de *licencié en sciences commerciales*, plus conforme à l'esprit général de l'enseignement de l'Institut.

Si l'on examine les résultats, pour le commerce et l'industrie, de ces subsides accordés aux élèves diplômés, on ne doit pas perdre de vue que dans d'autres carrières, dans les beaux-arts, dans les études universitaires, il est accordé de semblables encouragements à ceux qui ont fait preuve de capacités réelles, pour leur permettre de suivre les cours d'une Université étrangère ou de mûrir leur talent à l'aspect des œuvres des grands maîtres. Or, c'est surtout dans un but analogue que ces bourses de voyage ont été créées pour les sciences commerciales : c'est par le séjour en pays étranger, par l'étude de la production et des besoins du pays visité, que de jeunes commerçants peuvent se former plus rapidement et acquérir la pratique nécessaire. Les connaissances acquises par eux profiteront aux relations ouvertes au dehors par les maisons qu'ils représentent ou qu'ils établissent en Belgique ou à l'étranger. Si ces subsides n'ont pas fourni des résultats immédiatement appréciables, c'est que le séjour des élèves diplômés n'est pas, en général, suffisamment long pour permettre de nouer des affaires commerciales importantes, c'est que, d'un autre côté, pour le placement de produits industriels, ils n'ont pas eu assez l'occasion jusqu'ici d'apprendre, sur les lieux mêmes de production, dans les

fabriques et les usines, les éléments indispensables pour faire d'eux, dès leur départ, des agents-commissionnaires habiles à l'écoulement de nos produits.

Quelques industriels ont manifesté les meilleures intentions pour recevoir dans leurs fabriques les diplômés avant leur départ pour l'étranger, et les munir des notions, des recommandations et des échantillons nécessaires; mais cet excellent accueil devrait se généraliser. Que les industriels considèrent davantage ces jeunes commerçants comme des auxiliaires pour introduire directement chez l'étranger leurs fabricats, trop souvent inconnus comme belges sous des étiquettes ou des marques étrangères; ils trouveront en eux des agents capables de servir avec intelligence et succès leurs intérêts sur tous les marchés du globe. Alors l'expatriation se ferait dans les meilleures conditions de réussite, car tout en travaillant au profit de nos établissements industriels, ils recueilleraient des ressources précieuses en supplément des subsides du Gouvernement; ils seraient engagés ainsi à séjourner plus longtemps au dehors, à s'y fixer même et à créer des débouchés permanents, d'autant plus aisés et plus profitables que beaucoup de nos produits sont exportés déjà de Belgique jusqu'aux extrêmes limites du globe, mais fort peu par relations directes avec les pays consommateurs.

Depuis deux ans une dizaine d'anciens élèves se sont dirigés déjà ou se préparent à se rendre au Brésil, au Rio de la Plata, au Canada, au Chili, au Cap de Bonne-Espérance et en Australie. Nous pouvons espérer les meilleurs résultats de ces voyages, surtout dans les conditions énoncées plus haut. Ces jeunes gens formés par des études sérieuses, par un stage de plusieurs années, dans les bureaux des négociants ou dans les usines, avant leur départ du pays, sont à même de rendre des services réels et importants à notre commerce direct avec les pays d'outre-mer.

Bibliothèque.

La bibliothèque de l'Institut se compose d'environ 1,100 ouvrages, formant 3,000 volumes, parmi lesquels se trouvent environ quarante publications périodiques, journaux, revues, bulletins et rapports, etc., dont plusieurs envoyés gratuitement par le Gouvernement.

Ces ouvrages se rapportent au droit, à l'économie politique, à la statistique, aux rapports et renseignements commerciaux et industriels, aux documents et rapports relatifs aux expositions, aux sciences commerciales, aux sciences et arts industriels, à la technologie, aux mathématiques appliquées, à la physique, à la chimie, à la géologie et à l'histoire naturelle, à la marine et à l'hydrographie, à la géographie, aux voyages et à l'ethnographie, à l'histoire et enfin à la littérature (linguistique et enseignement).

Musée et laboratoire.

Le musée et le laboratoire permettent d'étudier, de la manière la plus complète et la plus utile, les divers produits que l'on rencontre dans le com-

merce, leurs provenances, leurs qualités, de reconnaître les falsifications, de faire les analyses chimiques devenues si importantes de nos jours. Aussi le laboratoire a-t-il reçu, depuis la création de l'Institut, une grande impulsion et a-t-il été complètement réorganisé et muni de tous les appareils nécessaires.



INSCRIPTIONS AUX COURS.

ANNEES.	Bureau.	PRODUITS		DROIT		Géographie.	Économie.	Histoire.	Législation douan.	Allemand.	Anglais.	Flamand.	Italien.	Espagnol.	ARMEMENTS maritimes.	Sténographie.	TOTAL des inscriptions.	ÉLÈVES		Belges.	Étrangers.
		1 ^{re} année.	2 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.													réguliers.	spéciaux.		
1853-1854.	25	24	"	21	"	22	24	"	"	"	"	"	10	17	"	"	51	10	41	47	4
1854-1855.	54	45	15	25	15	47	29	6	9	"	"	"	15	28	"	"	69	19	50	51	18
1855-1856.	45	52	12	22	14	27	22	11	12	"	"	"	16	20	"	"	59	19	40	58	21
1856-1857.	55	42	11	41	15	45	46	12	11	"	"	"	22	38	"	"	65	36	29	45	20
1857-1858.	59	44	14	40	18	44	41	16	15	46	47	"	27	59	15	"	72	40	52	44	28
1858-1859.	66	50	16	47	16	50	44	16	14	52	59	"	27	41	14	"	76	48	28	55	45
1859-1860.	6	50	26	47	24	55	50	27	22	57	57	"	58	54	22	"	82	49	35	56	46
1860-1861.	45	52	14	51	14	55	51	14	14	44	45	"	25	24	14	"	50	54	16	24	26
1861-1862.	70	55	12	50	20	58	59	15	10	59	56	"	27	55	10	"	80	41	59	55	45
1862-1863.	57	42	14	45	17	45	41	15	15	48	50	"	15	52	15	"	60	34	26	29	51
1863-1864.	58	49	11	44	16	48	42	12	11	55	56	"	25	51	11	"	79	55	44	58	41
1864-1865.	54	57	17	54	24	40	41	21	15	40	48	"	21	29	17	"	70	56	54	25	47
1865-1866.	57	57	14	58	14	59	45	12	17	46	55	"	17	56	17-11	127	65	58	27	51	54
1866-1867.	59	55	15	55	21	42	41	21	16	44	54	"	24	27	24-11	58	66	58	28	51	55
1867-1868.	58	55	19	58	16	41	40	22	15	44	65	"	51	50	21-14	22	78	56	42	41	57
1868-1869.	65	59	11	44	18	42	47	18	18	57	79	"	52	55	14-10	37	94	40	54	60	54
1869-1870.	57	28	24	55	51	55	55	24	26	55	80	"	24	54	21-12	51	97	59	58	62	55
1870-1871.	62	44	14	41	17	45	59	14	11	77	95	"	51	55	11-15	22	112	40	72	78	54
1871-1872.	85	60	22	61	25	62	59	22	19	92	124	"	50	59	15-9	"	145	57	86	79	64
1872-1873.	84	41	51	44	50	48	50	51	25	72	108	15	50	55	25-10	18	125	45	80	65	62
1873-1874.	85	56	26	58	26	60	65	25	20	58	120	51	51	62	18-9	15	145	50	95	68	75
1874-1875.	76	44	29	44	56	52	47	51	26	56	104	55	22	62	29-8	21	152	52	80	81	51
1875-1876.	62	40	17	54	20	45	44	18	15	82	104	22	20	64	21-4	21	156	40	96	74	62
1876-1877.	71	51	16	46	15	55	51	16	14	79	110	22	29	49	17-8	21	150	54	78	70	60
TOTAUX.																	2154	950	1204	1181	955

Le 2^d chiffre au cours d'armements maritimes indique le nombre des personnes étrangères à l'Institut qui ont suivi les leçons.

INSCRIPTIONS AUX EXAMENS.

ANNÉES.	ENTRÉE.		PASSAGE.		SORTIE.	
	Inscrits.	Admis.	Inscrits.	Admis.	Inscrits.	Admis.
1853-1854	17	10	7	6	n	n
1854-1855	24	12	10	10	3	3
1855-1856	21	11	7	6	5	4
1856-1857	45	31	23	10	3	3
1857-1858	33	24	17	13	8	6
1858-1859	47	37	25	18	11	9
1859-1860	41	25	24	14	15	9
1860-1861	33	21	13	7	7	5
1861-1862	32	30	21	10	5	3
1862-1863	38	18	11	9	8	5
1863-1864	36	26	21	14	11	8
1864-1865	50	21	11	11	10	7
1865-1866	25	23	19	17	7	6
1866-1867	33	23	15	11	4	3
1867-1868	24	20	19	15	14	14
1868-1869	42	30	21	21	10	9
1869-1870	24	21	16	12	15	9
1870-1871	37	28	21	19	0	7
1871-1872	54	44	28	21	11	9
1872-1873	31	25	21	15	16	15
1873-1874	31	45	30	22	10	7
1874-1875	31	38	23	19	16	14
1875-1876	30	26	14	14	11	10
1876-1877	37	46	22	16	14	11
TOTAUX	894	612	437	350	225	176

Diplômes de capacité accordés depuis la fondation de l'établissement.

ANNÉES.	Nombre des inscriptions à l'examen de sortie.	Examens passés d'une manière satisfaisante	Avec distinction.	Grande distinction.	La plus grande distinction.	Nombre total des diplômés.	AJOURNÉS.
1855	3	1	1	1	•	3	•
1856	5	2	•	2	•	4	1
1857	3	2	•	1	•	3	•
1858	8	2	4	•	•	6	2
1859	11	5	3	•	1	9	2
1860	15	7	2	•	•	9	6
1861	7	4	1	•	•	5	2
1862	5	1	•	•	2	3	2
1863	8	1	1	1	2	5	3
1864	11	5	2	1	•	8	3
1865	10	2	4	1	•	7	3
1866	7	5	1	•	•	6	1
1867	4	2	1	•	•	3	1
1868	14	4	5	5	•	14	•
1869	10	6	2	•	1	9	1
1870	15	6	1	2	•	9	6
1871	9	3	3	1	•	7	2
1872	11	5	3	1	•	9	2
1873	16	8	3	4	•	15	1
1874	10	5	1	1	•	7	3
1875	16	6	5	3	•	14	2
1876	11	6	3	1	•	10	1
1877	14	6	3	2	•	11	33
TOTAUX. . . .	223	94	40	27	6	176	47

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Relevé des dépenses de 1875 à 1878.

ANNÉES.	ÉCOLES industrielles ou pro- fessionnelles.	ATELIERS d'apprentissage.	INSTITUT supérieur de commerce.	ÉCOLE provinciale de l'industrie et des mines du Hainaut à Mons.	COURS publics de photographie et autres à Bruxelles.	COURS de chauffage et d'entretien de machines à vapeur à Namur.	FRAIS d'inspection des ateliers d'apprentissage.	FRAIS d'inspection des écoles industrielles.	ACHAT de livres, de matériel d'enseignement. Dépenses diverses.	Total.	ALLOCATION budgétaire.
1875.	144,512 85	40,106 07	30,585 "	18,520 00	4,500 "	"	3,750 70	"	1,775 75	258,366 05	278,700 "
1876.	148,438 31	46,116 13	40,250 "	10,100 "	5,000 "	425 "	3,745 45	"	5,500 50	265,077 30	265,700 "
1877.	157,509 06	45,545 "	30,835 "	10,197 "	5,000 "	500 "	3,700 85	2,304 50	6,549 20	270,889 21	270,000 "
1878.	155,000 "	44,556 "	42,400 "	17,277 "	5,000 "	500 "	(¹) 2,902 60	4,658 78	(¹) 5,050 02	270,900 "	270,900 "

(¹) Chiffres approximatifs.

TABLE DES MATIÈRES.

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

	Pages.
§ 1. — Écoles industrielles	2
§ 2. — Ateliers d'apprentissage	5
§ 3. — École provinciale de l'industrie et des mines du Hainaut à Mons.	12
§ 4. — Institut supérieur de commerce à Anvers	15
§ 5. — Cours de photographie du Musée royal de l'industrie	16
§ 6. — Cours publics professionnels de Bruxelles	18
§ 7. — Cours de chauffage et d'entretien de machines à vapeur à Namur	18
§ 8. — Dépenses générales	19

ANNEXES:

ANNEXE N° 1.

RAPPORTS D'INSPECTION DES ÉCOLES INDUSTRIELLES.

1. — École industrielle d'Anvers	21
2. — Id. id. et Académie de dessin d'Ath.	22
3. — Id. id. id. d'Arlon	25
4. — Id. id. de Bruges.	24
5. — Id. id. de Bruxelles	25
6. — École professionnelle de Bruxelles (filles).	27
7. — École industrielle de Charleroi	30
8. — Id. id. et école de dessin de Châtelet	34
9. — Id. id. et Académie de dessin de Courtrai	35
10. — Id. id. de Furnes.	56
11. — Id. id. de Gand	37
12. — Id. id. et Académie de dessin de Hasselt	40
13. — Id. id. de Houdeng	42
14. — Id. id. de Huy	43
15. — Id. id. de Jamioulx	45
16. — Id. id. de Jumet	46
17. — Id. id. de Liège	47
18. — Id. id. de Louvain	49
19. — Id. id. de Marchienne-au-Pont	50

	Pages.
20. — École industrielle de Monceau-sur-Sambre	51
21. — Id. id. et école de dessin de Morlanwelz	52
22. — Id. id. de Namur.	54
23. — Id. id. et Académie de dessin de Nivelles.	55
24. — Id. id. et Académie des beaux-arts d'Ostende	56
25. — Id. id. de Pâturages.	57
26. — Id. id. de Renaix.	59
27. — Id. id. de Saint-Ghislain	60
28. — Id. id. de Seraing	61
29. — Id. id. et école de dessin de Soignies	63
30. — Id. id. de Tournai	64
31. — Id. id. de Verviers	66
32. — École professionnelle d'Ypres	68

ANNEXE N° 2.

Tableau des écoles industrielles, etc.	70
--	----

ANNEXE N° 3.

INSTITUTION DE COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

Circulaire et programme	76
-----------------------------------	----

ANNEXE N° 4.

Rapports de l'Inspecteur des ateliers d'apprentissage de la Flandre occidentale.	80
--	----

ANNEXE N° 5.

ÉTATS DE SITUATION DES ATELIERS D'APPRENTISSAGE.

A. — Ateliers de la Flandre occidentale	86
B. — Ateliers de la Flandre orientale	94
C. — Ateliers de la province de Hainaut.	98
D. — Atelier de la province de Namur	100

ANNEXE N° 6.

Tableau des dépenses des ateliers.	101
--	-----

ANNEXE N° 7.

Rapport sur la situation de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers	109
---	-----

ANNEXE N° 8.

Relevé général des dépenses de l'enseignement industriel, pour les années 1875 à 1878.	136
--	-----